

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL
26 mai 2011-23 mai 2012

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2012

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL
26 mai 2011-23 mai 2012

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2012

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES
New York, 2012

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Symbole: E/2012/39-E/ESCAP/68/24
ISSN: 0252-2284

Table des matières

[30 mai 2012]

Page

Liste des abréviations	v
Introduction	1
Chapitre	
I. Questions appelant des décisions du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
II. Travaux de la Commission depuis la soixante-septième session.....	2
A. Activités des organes subsidiaires	2
B. Publications	2
C. Relations avec les autres programmes de l'ONU	2
III. Soixante-huitième session de la Commission.....	3
A. Participation et organisation des travaux	3
B. Ordre du jour	5
C. Compte rendu des travaux	6
Point 1 de l'ordre du jour	
Ouverture de la session.....	6
Point 2 de l'ordre du jour	
Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique	7
a) Développement durable et pays insulaires en développement du Pacifique: préparatifs en vue de Rio+20 et au-delà	7
b) Questions diverses	8
Point 3 de l'ordre du jour	
Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP	8
a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif	9
b) Commerce et investissement	12
c) Transports	16
d) Environnement et développement	19
e) Technologies de l'information et de la communication	22
f) Réduction des risques de catastrophe	24
g) Développement social.....	28
h) Statistiques.....	33
i) Activités sous-régionales pour le développement.....	35
Asie de l'Est et du Nord-Est	35
Asie du Nord et Asie centrale.....	36
Pacifique.....	37
Asie du Sud et du Sud-Ouest.....	37
Point 4 de l'ordre du jour	
Questions relatives à la gestion	38
a) Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2010-2011	38
b) Modifications apportées au programme pour la période biennale 2012-2013	39
c) Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2014-2015	39
d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions	40

Point 5 de l'ordre du jour	
Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.....	43
Point 6 de l'ordre du jour	
Date, lieu et thème de la soixante-neuvième session de la Commission (2013).....	44
Point 7 de l'ordre du jour	
Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique.....	45
a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique	45
b) Étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique	51
Point 8 de l'ordre du jour	
Thème de la soixante-huitième session: « Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique »	59
Point 9 de l'ordre du jour	
Questions diverses	62
Point 10 de l'ordre du jour	
Adoption du rapport de la Commission.....	62
IV. Résolutions et autres décisions adoptées par la Commission à sa soixante-huitième session	63
68/1 Réaffirmation de la situation spéciale des petits États insulaires en développement, notamment dans le Pacifique, et de leurs vulnérabilités uniques et particulières	63
68/2 Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique	65
68/3 Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable	66
68/4 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux	69
68/5 Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017).....	88
68/6 Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	90
68/7 Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022	93
68/8 Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional	94
68/9 Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	96
68/10 Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique	97
68/11 La connectivité pour la sécurité énergétique	99
Annexes	
I. État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission	101
II. Réunions d'organes subsidiaires tenues depuis la soixante-septième session de la Commission	103
III. Publications et documents de la Commission.....	106

Liste des abréviations

ACAP	Accord commercial de l'Asie et du Pacifique
ARTNeT	Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAsD	Banque asiatique de développement
CAPFTIC	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CMAD	Centre pour la mécanisation agricole durable
CRPAD	Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
NEASPEC	Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONU-CGMAP	Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PACER	Accord du Forum des îles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques
PIB	produit intérieur brut
PICTA	Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique
PME	petites et moyennes entreprises
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
sida	syndrome d'immunodéficience acquise
SPECA	Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale
TIC	technologies de l'information et de la communication
UNNExT	Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
WASME	Association mondiale des petites et moyennes entreprises

N.B.: L'unité monétaire utilisée est le dollar des États-Unis d'Amérique, sauf indication contraire.

Introduction

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a tenu sa soixante-huitième session à Bangkok du 17 au 23 mai 2012. Le présent rapport, qui couvre la période allant du 26 mai 2011 au 16 mai 2012, rend compte de ses débats et de ses conclusions.

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

2. La Commission a adopté, à sa soixante-huitième session, 11 résolutions qu'elle porte à l'attention du Conseil¹.

¹ Voir chapitre IV.

Chapitre II

Travaux de la Commission depuis la soixante-septième session

A. Activités des organes subsidiaires

3. Au cours de la période considérée, les organes intergouvernementaux et subsidiaires suivants ont tenu des réunions:

- a) Comités:
 - i) Comité de la réduction des risques de catastrophe;
 - ii) Comité de l'environnement et du développement;
 - iii) Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif;
 - iv) Comité du commerce et de l'investissement.
- b) Conseils d'administration:
 - i) Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT);
 - ii) Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC);
 - iii) Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD);
 - iv) Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP);
 - v) Conseil d'administration de l'Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP).
- c) Autres organes intergouvernementaux:
 - i) Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement;
 - ii) Conférence ministérielle sur les transports.

4. Les dates de ces réunions, la composition de leur bureau et la cote du rapport correspondant sont indiquées à l'annexe II du présent rapport. Les rapports de ces réunions rendent compte de leurs débats, conclusions et décisions.

5. En vertu de la résolution 64/1 de la Commission sur la restructuration de son appareil de conférence, l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique s'est réuni dans le cadre de la présente session en tant que comité plénier. La réunion s'est tenue le 17 mai 2012, durant le Segment hauts responsables.

B. Publications

6. La liste des publications parues durant la période 2011-2012 couverte par le rapport et des documents de pré-session soumis à la Commission à sa soixante-huitième session figure à l'Annexe III.

C. Relations avec les autres programmes de l'ONU

7. Le secrétariat a entretenu des contacts étroits et réguliers avec les départements du Siège et avec les secrétariats des autres commissions régionales au sujet de projets d'intérêt commun.

Chapitre III

Soixante-huitième session de la Commission

A. Participation et organisation des travaux

8. La soixante-huitième session de la Commission s'est tenue au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok du 17 au 23 mai 2012. Elle a comporté deux segments: le Segment hauts responsables du 17 au 19 mai 2012 et le Segment ministériel du 21 au 23 mai 2012.

9. Les membres et membres associés suivants étaient représentés à la session:

Membres

Arménie	Pakistan
Australie	Palaos
Bangladesh	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bhoutan	Pays-Bas
Brunéi Darussalam	Philippines
Cambodge	République de Corée
Chine	République démocratique populaire lao
États-Unis d'Amérique	République populaire démocratique de Corée
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fidji	Samoa
France	Singapour
Îles Marshall	Sri Lanka
Îles Salomon	Thaïlande
Inde	Timor-Leste
Indonésie	Tonga
Iran (République islamique d')	Turquie
Japon	Tuvalu
Kazakhstan	Vanuatu
Kiribati	Viet Nam
Malaisie	
Maldives	
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	<i>Membres associés</i>
Nauru	Hong Kong (Chine)
Népal	Macao (Chine)
Nouvelle-Zélande	
Ouzbékistan	

10. Les représentants des pays suivants ont participé à la session en vertu de l'article 3 du Règlement intérieur de la Commission: Afrique du Sud, Allemagne, Égypte et Maroc.

11. Les entités suivantes du Secrétariat de l'ONU étaient représentées: Bureau des commissions régionales à New York.

12. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Bureau de la coordination des affaires humanitaires; Centre du commerce international; Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme; Fonds des Nations Unies pour la population; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Programme des Nations Unies pour les établissements humains et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

13. Des représentants des institutions spécialisées ci-après ont participé aux travaux à titre consultatif: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la santé, Union internationale des télécommunications et Union postale universelle.

14. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à titre d'observateurs: Banque asiatique de développement, Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Organisation internationale pour les migrations, Communauté internationale du poivre et Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

15. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient également représentées à titre d'observateurs: Assemblée mondiale de la jeunesse, Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Communauté Internationale Bahá'íe, Confédération syndicale internationale Asie-Pacifique, Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies, Conseil national des femmes thaïlandaises, Disabled People's International Asia-Pacific, Fédération internationale pour la planification familiale, Fédération mondiale des anciens combattants, Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement et LDC Watch.

16. Des représentants du Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés étaient aussi présents.

17. La liste des participants est publiée sous la cote E/ESCAP/68/INF.2.

18. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, la Commission a élu président S.E. M. Surapong Tovichakchaikul (Thaïlande).

19. Conformément à la pratique établie, les chefs de délégation suivants ont été élus vice-présidents:

S.E. M. Abul Maal Abdul Muhith (Bangladesh)
S.E. M. Dato Paduka Haji Ali Apong (Brunéi Darussalam)
S.E. M. Ly Thuch (Cambodge)
S.E. M. Gennadiy Gatilov (Fédération de Russie)
M. Tony deBrum (Îles Marshall)
S.E. M. Jyotiraditya M. Scindia (Inde)
S.E. M. Joe Nakano (Japon)
M. Tom Murdoch (Kiribati)
S.E. M. Gonchigzeveg Tenger (Mongolie)
S.E. M. Kan Zaw (Myanmar)
M. Deependra Bahadur Kshetry (Népal)
M. Bakhtiyer Abdusamatov (Ouzbékistan)
S.E. M. Lee Si-Hyung (République de Corée)
S.E. M. Alounkeo Kittikhoun (République démocratique populaire lao)
S.E. M. Davood Manzoor (République islamique d'Iran)
M. Sarath Amunugama (Sri Lanka)
M. Sosefo Feamoeata Vakata (Tonga)
M. Lotoala Metia (Tuvalu)
M. Alfred Rollen Carlot (Vanuatu)
S.E. M. Le Luong Minh (Viet Nam)

20. Le Segment hauts responsables s'est réuni en deux comités pléniers qui ont chacun élu le Bureau suivant:

a) *Comité plénier I:*

Président

M^{me} Noumea Simi (Samoa)

Vice-présidents

M. Yuba Raj Bhusal (Népal)

M. Math Sounmala (République démocratique populaire lao)

b) *Comité plénier II:*

Président

M. Ghulam Hussain (Bangladesh)

Vice-présidents

M. Meas Bora (Cambodge)

M^{me} Swarna Pushpa Wellappili (Sri Lanka)

21. La Commission a aussi constitué un Groupe de travail sur les projets de résolution, sous la présidence de S.E. M. Sohail Mahmood (Pakistan), pour examiner les projets de résolution soumis durant la session. M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran) a été élu vice-président du Groupe de travail.

B. Ordre du jour

22. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session:
 - a) Allocutions d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique:
 - a) Développement durable et pays insulaires en développement du Pacifique: préparatifs en vue de Rio+20 et au-delà;
 - b) Questions diverses.
3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP:
 - a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif;
 - b) Commerce et investissement;
 - c) Transports;
 - d) Environnement et développement;
 - e) Technologies de l'information et de la communication;
 - f) Réduction des risques de catastrophe;
 - g) Développement social;
 - h) Statistiques;
 - i) Activités sous-régionales pour le développement.

4. Questions relatives à la gestion:
 - a) Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2010-2011;
 - b) Modifications apportées au programme pour la période biennale 2012-2013;
 - c) Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2014-2015;
 - d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions.
5. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
6. Date, lieu et thème de la soixante-neuvième session de la Commission (2013).

Segment ministériel

7. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique:
 - a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique;
 - b) Étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.
8. Thème de la soixante-huitième session: « Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique ».
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.

C. Compte rendu des travaux

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la session

Segment hauts responsables

23. Le Segment hauts responsables de la soixante-huitième session a été ouvert par la Secrétaire exécutive le 17 mai 2012. La Secrétaire exécutive a prononcé une allocution de bienvenue.

Segment ministériel

24. Le Président par intérim de la soixante-septième session, M. Sarath Amunugama (Sri Lanka), a déclaré ouvert le Segment ministériel de la soixante-huitième session le 21 mai 2012. La Secrétaire exécutive a donné lecture d'un message du Secrétaire général et a prononcé une allocution de bienvenue.

25. Des discours liminaires ont été prononcés par M. Tuilaepa Lufesoliai Sailele Malielegaoi (Samoa) et S.E. M. Tommy Koh (Singapour) en ouverture de la première partie de la séance inaugurale du Segment ministériel du 21 mai 2012. M^{me} Yingluck Shinawatra, Premier Ministre de la Thaïlande, a prononcé l'allocution d'ouverture de la deuxième partie de la séance inaugurale du 21 mai 2012.

Point 2 de l'ordre du jour **Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique**

Alinéa a)

Développement durable et pays insulaires en développement du Pacifique: préparatifs en vue de Rio+20 et au-delà

26. La Commission était saisie du Résumé des préparatifs en cours dans le Pacifique en vue de Rio+20: la « situation particulière » des petits États insulaires en développement et son évolution (E/ESCAP/68/1).

27. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tuvalu.

28. La Secrétaire exécutive de la CESAP a fait une déclaration et animé une réunion-débat, à laquelle ont participé M. Lotoala Metia, Ministre des finances et de la planification économique de Tuvalu; M. Tom Murdoch, Ministre des finances et du développement économique de Kiribati; et M. Ratu Meli Bainimarama, Représentant permanent des Fidji auprès de la CESAP.

29. La Commission a noté que les problèmes structurels auxquels étaient confrontés les pays insulaires en développement du Pacifique avaient accru leur vulnérabilité aux chocs environnementaux et économiques, notamment les coûts élevés de production, de transport et de prestation des services, ainsi que les difficultés dues à l'isolement et à la taille réduite de ces pays et de leur population, un ensemble de facteurs qui avaient rendu très difficiles pour eux l'établissement de bases économiques solides et la réalisation d'économies d'échelle.

30. Plusieurs délégations ont déclaré que le changement climatique représentait une menace pour la survie de nombreux pays insulaires en développement du Pacifique, phénomène dont les effets se faisaient déjà sentir, comme la multiplication des inondations causées par l'eau de mer. Il a aussi été précisé qu'étant donné la forte probabilité de voir se poursuivre le processus d'acidification de l'océan parallèlement à la destruction des récifs coralliens, il y aurait aussi des répercussions négatives sur les moyens d'existence traditionnels.

31. Plusieurs délégations ont sollicité un appui concret et supplémentaire de la part de la communauté internationale pour aider les pays insulaires en développement du Pacifique à faire face aux effets du changement climatique, et ce dans le cadre d'une approche intégrée axée sur le développement durable.

32. Il a été noté que toute stratégie d'adaptation au changement climatique pour les petits États insulaires en développement devait inclure les facteurs liés à la mobilité de la main-d'œuvre et aux migrations. La Commission a constaté que les jeunes du Pacifique migraient du fait des répercussions du changement climatique et en raison d'autres menaces environnementales et de perspectives économiques limitées. Il a été précisé qu'il y avait lieu d'élargir les possibilités de formation et d'emploi dans les pays d'accueil de la région de la CESAP à l'intention des jeunes du Pacifique. On a fait valoir qu'un plan de développement inclusif pour le Pacifique devait comprendre l'éducation et le développement des capacités pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

33. La Commission a noté que l'océan Pacifique, qui couvrait un tiers de la surface de la terre, représentait une ressource mondiale requérant une gestion et une responsabilité collectives, et que, si les pays insulaires en développement du Pacifique jouaient un rôle de premier plan dans la gestion des ressources océaniques, ils avaient besoin de l'appui des autres pays de l'Asie et du Pacifique ainsi que d'une assistance mondiale. Cet appui devait viser une gouvernance effective de l'océan, qui était une question globale nécessitant non seulement l'action des gouvernements de

la région Asie-Pacifique, mais aussi celle des pays hors région pratiquant la pêche hauturière, pour mieux réglementer la pêche et aider à lutter contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée.

34. La Commission a été informée des initiatives prises par les pays insulaires en développement du Pacifique pour protéger la biodiversité et assurer les services afférents aux écosystèmes, comme l'aire protégée des îles Phœnix à Kiribati, la plus grande zone marine protégée de l'océan Pacifique, et l'Initiative du Triangle du corail, qui regroupait un certain nombre de pays de la région Asie-Pacifique, comprenait la plus grande étendue de forêts de mangrove dans le monde et constituait une zone cruciale pour le frai et la croissance des juvéniles de thons et d'autres espèces de poissons d'importance mondiale.

35. La Commission a pris note des autres initiatives entreprises par les pays insulaires en développement du Pacifique, notamment le projet de feuille de route pour l'économie verte en Mélanésie et une initiative de carbone bleu, ainsi que des importants engagements pris en vue d'atteindre les objectifs relatifs à l'énergie renouvelable.

36. Plusieurs délégations ont demandé à la Commission de reconnaître les vulnérabilités spécifiques des États insulaires en développement du Pacifique et de rappeler la situation particulière des petits États insulaires en développement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20). Il a été déclaré que le processus de Rio+20 devait être inclusif en réaffirmant les alliances des parties prenantes des grands groupes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, et en incluant les perspectives communautaires dans le cadre institutionnel pour un développement durable.

37. Plusieurs délégations ont exprimé leurs remerciements à la Secrétaire exécutive et au secrétariat de la CESAP pour s'être efforcés d'accorder une plus grande attention et davantage de ressources en faveur des petits États insulaires en développement du Pacifique et pour leur avoir fourni une assistance pour préparer la Conférence.

38. La Commission a adopté la résolution 68/1 relative à la réaffirmation de la situation spéciale des petits États insulaires en développement, notamment dans le Pacifique, et de leurs vulnérabilités uniques et particulières.

Alinéa b)

Questions diverses

39. Aucune question n'a été soulevée par la Commission au titre de ce point subsidiaire de l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP

40. La Commission était saisie des documents suivants: Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/68/2, chapitres I à VIII), Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/68/3) et Programme performance report for the biennium 2010-2011 (E/ESCAP/68/INF/3).

Alinéa a)

Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

41. Outre les documents communs examinés au titre du point 3, la Commission était saisie du rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa deuxième session (E/ESCAP/68/4) et du Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa huitième session (E/ESCAP/68/5).

42. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Malaisie, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao et Thaïlande. Le représentant de LDC Watch a fait une déclaration.

43. La Commission a été informée des résultats macroéconomiques, des progrès en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement et des stratégies de développement des pays membres.

44. La Commission a pris note des problèmes rencontrés par la région, notamment la crise de l'endettement qui se prolongeait dans la zone euro et le redressement lent dans les autres économies développées, d'où résultaient des perspectives de moindre croissance dans la région et le risque d'un accès réduit à la liquidité. Elle a constaté aussi que, malgré le ralentissement en Asie et dans le Pacifique, la région restait le pôle de la croissance mondiale et que la poursuite de son développement était donc importante pour tous les pays.

45. La Commission a noté en outre que l'inflation élevée dans toute la région, particulièrement la hausse des prix des produits alimentaires et des combustibles, restait une préoccupation majeure et menaçait la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a estimé qu'il fallait gérer l'équilibre entre la maîtrise de l'inflation et l'encouragement de la croissance économique, tout en apportant aux populations pauvres et vulnérables l'aide nécessaire pour remédier aux conséquences de l'augmentation des prix de l'alimentation moyennant des programmes ciblés de transfert de revenu, l'amélioration des systèmes publics de distribution et l'augmentation de la productivité agricole.

46. La Commission a souligné qu'il était important de préserver une situation confortable des finances publiques, à la fois pour renforcer la capacité des pays de résister aux chocs de la demande externe et pour assurer la durabilité de l'endettement public à moyen terme. La consolidation des finances publiques par des mesures comme des réformes de la fiscalité et la rationalisation des subventions devrait être une priorité de développement à moyen terme pour les pays où la marge de manœuvre utilisable pour réagir par la politique budgétaire est actuellement restreinte.

47. La Commission a relevé les choix de politique générale concernant la croissance inclusive, qui étaient mis en évidence par les analyses du secrétariat. Elle a réaffirmé que la croissance devait être inclusive et contribuer à la réduction de la pauvreté en créant des possibilités pour les pauvres par la participation effective aux activités économiques. Elle a estimé que le développement devait être centré sur les personnes, au moyen notamment d'une bonne gouvernance et de politiques publiques favorables à la santé, à l'éducation, au développement des qualifications, à la création d'emplois décents, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation, et aussi par des mesures destinées à renforcer la protection sociale et la justice sociale tout en remédiant aux problèmes de l'aggravation de la disparité sociale et de l'inégalité des revenus.

48. Compte tenu des perspectives incertaines de croissance dans les économies développées, l'intégration économique régionale pouvait contribuer substantiellement à soutenir le dynamisme économique de l'Asie et du Pacifique. La Commission jugeait très important de renforcer la connectivité régionale, particulièrement entre les pôles de croissance économique les plus dynamiques de la région et les pays les moins avancés. Elle a pris note des progrès accomplis dans divers cadres institutionnels vers l'approfondissement de l'intégration économique dans la région. Elle a constaté que la coopération Sud-Sud entre les pays de la région était devenue une source majeure d'aide au développement, d'investissements et de commerce international, en particulier pour les pays les moins avancés. Elle a noté aussi avec satisfaction la volonté exprimée par les membres de renforcer encore les liens de ce type.

49. La Commission a pris note de l'engagement manifesté par les membres d'accélérer la transition vers une économie plus développée, industrialisée, innovatrice et à base de connaissances, avec notamment un recentrage sur le développement de la science et de la technologie, comme indiqué dans les stratégies nationales de développement. Elle a insisté sur le rôle important de l'intégration et de la coopération régionales en rapport avec le transfert de technologie et la stimulation de l'innovation.

50. La Commission a noté en outre que la réduction de la pauvreté et le développement inclusif avaient été les principaux objectifs de développement des plans périodiques des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral dans les années récentes. De ce fait, ces pays étaient parvenus à élever leur taux de croissance et à réduire leurs niveaux de pauvreté. L'objectif majeur des politiques et des plans s'était fixé progressivement sur la stabilisation des prix des produits de base et la réduction de l'inflation, la protection de la santé et l'accès à l'éducation pour tous, le développement de la créativité et des capacités humaines, l'instauration de la justice sociale, la réduction de la disparité sociale, l'amélioration de la capacité de parer aux conséquences des changements climatiques et l'enracinement solide de la démocratie dans le domaine politique. Les niveaux de pauvreté restaient élevés dans les régions éloignées et parmi les communautés marginalisées, mais les mesures précitées devaient faire progresser les pays les moins avancés vers la réalisation de la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement pour l'échéance de 2015. La Commission a noté aussi avec satisfaction que des mesures spéciales, comprenant des politiques de discrimination positive, avaient été prises en faveur des femmes et des groupes vulnérables et marginalisés afin de les intégrer au processus de développement des pays.

51. La Commission a observé que les pays les moins avancés de la région donnaient une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)². Dans ce contexte, plusieurs pays parmi les moins avancés ont adressé leurs remerciements au secrétariat qui les avait aidés dans l'application du Programme d'action d'Istanbul par diverses activités de développement des capacités et en fournissant des analyses pointues de la plus haute importance pour les pays les moins avancés. La Commission a relevé le rôle dynamique joué par la Secrétaire exécutive pour mobiliser un soutien régional à l'occasion de l'examen final du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (le Programme d'action de Bruxelles)³ et lors de la formulation et de l'adoption du Programme d'action d'Istanbul par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue en mai 2011.

² *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 11.II.A.1), chap. II.

³ A/CONF.191/13, chap. II.

52. La Commission a félicité le secrétariat d'avoir accompagné efficacement les pays les moins avancés dans l'application régionale du Programme d'action d'Istanbul. Elle a reconnu l'importance de la Feuille de route régionale pour l'application du Programme d'action d'Istanbul dans la région de l'Asie et du Pacifique de 2011 à 2020⁴, adopté à Bangkok en décembre 2011. Ce document marquait une étape importante car il accentuait la priorité donnée aux principaux domaines visés par le Programme d'action d'Istanbul. La Commission a noté avec satisfaction l'action accomplie par le secrétariat pour répondre aux besoins spéciaux des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, spécialement sous la forme d'activités de renforcement des capacités destinées à accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'application régionale du Programme d'action d'Istanbul et du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit⁵. La Commission a aussi félicité le secrétariat d'aider les pays les moins avancés à intégrer leurs stratégies et plans nationaux de développement et à régler les problèmes en rapport avec leur changement de catégorie. Elle a invité fermement le secrétariat à poursuivre et à renforcer encore ses activités de développement des capacités en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral pour les aider à réduire leurs difficultés de développement et à combler les manques par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

53. La Commission a noté que le Gouvernement bangladais avait l'intention de réunir une conférence mondiale qui rassemblerait à Dacca, en janvier 2013, les hauts fonctionnaires des banques centrales et des ministères des finances des 48 pays les moins avancés du monde entier et leurs partenaires de développement. La délégation bangladaise a demandé au secrétariat d'apporter toute la coopération nécessaire au Gouvernement bangladais et à ses partenaires de développement pour organiser cet événement important.

54. La Commission a estimé qu'il fallait éviter que les conséquences des perturbations économiques et financières mondiales ruinent les efforts faits par les pays en développement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a précisé que les activités entreprises en vue de réaliser les Objectifs pour l'échéance de 2015 devaient comprendre la coopération technique, la protection sociale des populations vulnérables et un soutien financier au profit des pays en développement de la région.

55. La Commission a noté que la réduction de la pauvreté restait une priorité majeure pour les pays en développement de la région Asie-Pacifique dans un contexte économique mondial marqué par l'incertitude, l'instabilité des prix des produits alimentaires, les changements climatiques et les préoccupations de durabilité environnementale. Plusieurs pays membres ont fait part de leur expérience dans l'application des stratégies de développement rural et de réduction de la pauvreté, y compris les programmes centrés sur la personne, les programmes pour garantir des moyens d'existence durables et les systèmes de protection qui tenaient compte des dimensions multiples et de la dynamique des facteurs socioéconomiques dans les régions rurales et marginales. La Commission a mis en relief la nécessité d'augmenter la production et la productivité agricoles et de développer des marchés d'exportation pour les produits agricoles. Elle a relevé le rôle que les coopératives jouaient dans la production agricole durable. L'agriculture durable était considérée comme un moyen efficace de permettre aux petits agriculteurs de sortir de la pauvreté, d'augmenter le revenu intérieur et de contribuer à l'action des pays tournée vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

⁴ E/ESCAP/68/23, annexe.

⁵ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

56. La Commission s'est déclarée satisfaite des activités du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD) et a remercié la Secrétaire exécutive d'avoir apporté un renfort au Centre par des ressources humaines et d'autres formes d'appui. Le Centre s'était acquis une réputation pour l'application de son Plan stratégique pour la période 2011-2020⁶ qui portait sur l'analyse des options pour un développement agricole durable et l'accès des pauvres aux marchés afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté, de même que pour sa recherche de l'excellence dans les nouveaux domaines d'attention répondant aux besoins de la communauté Asie-Pacifique. Les pays membres ont estimé que le Centre devait continuer à fournir une aide en matière de renforcement des capacités.

57. La Commission a recommandé que le CRPAD prenne des mesures pour élargir son programme afin d'atteindre l'ensemble des membres de la CESAP. Une délégation a demandé au Centre d'évaluer les possibilités d'intégrer dans son programme de travail des activités relatives aux coopératives agricoles et à « l'économie de suffisance ». Plusieurs pays membres, reconnaissant que la coopération Sud-Sud était devenue l'une des grandes sources d'aide au développement, se sont déclarés prêts à coopérer et à coordonner leur action avec les autres pays membres de la CESAP pour mieux utiliser le potentiel du Centre au profit de la région.

58. Certains pays membres ont réaffirmé leur engagement d'appuyer le Centre en procurant une aide financière volontaire et en étudiant les possibilités d'augmenter les contributions annuelles. Une délégation a proposé que la CESAP mette à la disposition du CRPAD une partie des fonds d'appui au programme provenant de subventions de coopération technique pour les projets exécutés par le Centre.

59. La Commission a relevé la haute qualité des documents établis par le secrétariat, en particulier de l'analyse approfondie des politiques figurant dans l'étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique⁷.

60. La Commission a adopté la résolution 68/2 sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique.

61. La Commission a approuvé en général les recommandations figurant dans les documents mentionnés au paragraphe 41 ci-dessus.

62. La Commission a élu, outre le pays hôte, l'Indonésie, les pays suivants au Conseil d'administration du Centre pour la période 2012-2015: Afghanistan, Bangladesh, Fidji, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande.

Alinéa b)
Commerce et investissement

63. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa deuxième session (E/ESCAP/68/6), du rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa septième session (E/ESCAP/68/7) et du rapport du Conseil d'administration du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique sur sa septième session (E/ESCAP/68/8).

⁶ E/ESCAP/65/25, annexe IV.

⁷ *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2012*, publication des Nations Unies, numéro de vente: E.12.II.F.9.

64. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Malaisie, Mongolie, Pakistan, République de Corée et Thaïlande. Le représentant de l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME) a également fait une déclaration.

65. La Commission a noté l'importance du commerce et de l'investissement pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté et s'est inquiétée de la montée du protectionnisme. Elle a exprimé son appui en faveur des accords commerciaux multilatéraux et régionaux qui contribuaient à réduire les obstacles au commerce.

66. La Commission a relevé l'importance du système commercial multilatéral pour le maintien de relations commerciales mondiales stables et pour éviter le protectionnisme en temps de crise; elle a appelé à une conclusion rapide et favorable du Programme de Doha pour le développement⁸. Elle a invité instamment les membres à appliquer les recommandations de la huitième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À ce sujet, une délégation a fait observer qu'il fallait que les pays les moins avancés trouvent des avantages dans le système commercial multilatéral, notamment sous la forme d'exemptions des nouveaux engagements en cours de négociation et d'un accès en franchise totale de droits et de quotas aux marchés des pays développés pour les produits des pays les moins avancés, un accès élargi au titre du mode 4 dans le commerce des services concernant la circulation de la main-d'œuvre qualifiée en provenance des pays les moins avancés, et d'une solution efficace du problème de l'érosion des préférences. Une autre délégation a noté que plusieurs pays de la région n'étaient toujours pas membres de l'OMC et a invité le secrétariat à aider ces pays pour la procédure d'adhésion.

67. La Commission a pris note de l'importance croissante du commerce intrarégional; elle a estimé que les accords commerciaux régionaux étaient d'importants moyens d'augmenter et de faciliter le commerce intrarégional et qu'ils devaient être également des éléments du système commercial multilatéral. Une délégation a estimé que le secrétariat procurait une bonne plateforme pour discuter des tendances générales, des différentes conceptions de l'intégration régionale et des pratiques optimales en matière de commerce et d'investissement susceptibles d'aider à l'établissement d'un accord de libre-échange couvrant l'Eurasie, comme la Commission économique eurasiennne.

68. La Commission a estimé que l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (ACAP) était un mécanisme utile pour promouvoir la coopération et l'intégration régionales. Elle a noté favorablement le soutien du secrétariat en faveur de cet accord. Deux délégations ont appelé à la conclusion rapide du quatrième cycle de concessions tarifaires au titre de l'ACAP.

69. La Commission a insisté sur la nécessité d'une plus grande facilitation du commerce et du transit et d'une assistance technique accrue de la part du secrétariat dans ce domaine. Elle a remercié le secrétariat pour les activités de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et, en particulier, pour son soutien au Forum Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et au Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNEXT). La délégation de la République de Corée a informé la Commission qu'elle soumettait un projet de résolution au sujet d'un accord régional sur le commerce et l'échange électronique de données et de documents transfrontalier sans papier (E/ESCAP/68/L.6) et qu'elle espérait bénéficier du soutien total des autres délégations. Une délégation a estimé que les mesures de facilitation du commerce devraient être adoptées sur la base du « meilleur effort » et être à caractère non contraignant.

⁸ Voir A/C.2/56/7, annexe.

70. La Commission a exprimé sa satisfaction à propos de l'organisation de la deuxième Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement, tenue par le secrétariat du 25 au 29 juillet 2011. La Semaine avait été l'occasion de manifestations et d'activités utiles regroupant différentes parties concernées, parmi lesquelles la deuxième session du Comité du commerce et de l'investissement, qui avaient permis aux délégations des pays de partager leur expérience et de s'informer sur les pratiques optimales dans le domaine de commerce et de l'investissement. La Commission a invité le secrétariat à continuer d'organiser ces manifestations et activités.

71. La délégation mongole a remercié le secrétariat pour l'assistance technique apportée à la Mongolie pour la promotion de couloirs commerciaux, l'accession à l'ACAP, la mise au point d'un schéma directeur pour un guichet unique, la négociation d'accords de libre-échange et l'élaboration d'une stratégie de promotion des investissements. Elle a souhaité que le secrétariat continue à lui fournir son appui dans ces domaines. Elle s'est aussi félicitée des différentes publications fort utiles rédigées par le secrétariat concernant la facilitation du commerce et le commerce sans papier, le développement des petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que de l'action du secrétariat en matière de renforcement des capacités en utilisant le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT).

72. La délégation mongole a aussi informé la Commission que, conformément à la résolution 67/1 de la Commission sur la Déclaration d'Oulan-Bator: Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral, le Gouvernement mongol mettait au point un plan d'action pour l'application de l'Accord multilatéral sur la création d'un groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral et se réjouissait à la perspective de bénéficier des compétences du secrétariat dans ce domaine. La délégation a appelé les États membres à appliquer les dispositions de la résolution et les recommandations contenues dans la Déclaration d'Oulan-Bator; elle a encouragé les pays en développement sans littoral de la région à signer et ratifier l'Accord aussi rapidement que possible.

73. La Commission a noté qu'il était important de développer l'esprit d'entreprise et de répondre aux besoins des PME dans des domaines comme le développement des compétences et l'accès aux technologies; elle a reconnu le rôle du secrétariat dans ces domaines.

74. La Commission a noté l'importance des investissements et la nécessité de créer un environnement favorable. Elle a aussi souligné l'importance de l'investissement étranger direct comme modalité de transfert de technologies et a demandé au secrétariat de fournir une assistance technique dans ce domaine. Elle a noté l'importance des investissements publics et privés dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les biens et services à faible intensité de carbone.

75. La délégation thaïlandaise a informé la Commission du mémorandum d'accord signé par le Département des négociations commerciales du Ministère du commerce de la Thaïlande avec la CESAP et l'Institut international pour le commerce et le développement, marquant l'engagement du pays à travailler en collaboration étroite avec la CESAP pour renforcer la coopération technique et la création de capacités en matière de commerce et d'investissement. La coopération au titre du mémorandum d'accord engloberait aussi l'assistance technique aux pays voisins de la Thaïlande dans la sous-région Bassin du Mékong.

76. La Commission, ayant examiné le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), a estimé que le Centre jouait un rôle important pour remédier aux déséquilibres des capacités technologiques dans la région; elle s'est félicitée de l'action du Centre en faveur du renforcement de la capacité des PME de gérer les transferts de technologies et

l'innovation. La délégation indienne, rappelant l'appui apporté par son pays au programme de travail du Centre sur « les systèmes nationaux d'innovation, Phase II » et « l'établissement d'un mécanisme de coopération institutionnelle pour promouvoir les énergies renouvelables », a indiqué qu'elle était disposée à envisager un soutien, selon des modalités appropriées, pour les futures initiatives du Centre concernant le renforcement de la capacité des PME de gérer les transferts de technologies et l'innovation, et pour la création de la Banque des technologies des énergies renouvelables. Certaines délégations ont relevé que, dans le contexte de la Déclaration d'Istanbul⁹, l'initiative de créer une Banque des technologies des énergies renouvelables avait une importance particulière; elles ont exprimé leur appui pour cette initiative. Une délégation soutenait la recommandation du Conseil d'administration du CAPTT concernant l'établissement de liens entre le Centre et les chambres de commerce et les associations professionnelles nationales qui participaient effectivement au processus de promotion et de transfert des technologies.

77. La Commission a réaffirmé son soutien au Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) et à son programme de travail, concernant spécifiquement la création du Réseau Asie-Pacifique pour l'essai des machines agricoles. Une délégation a exprimé son ferme appui en faveur des initiatives de renforcement des capacités du Centre concernant les technologies d'après-récolte, la lutte contre la désertification et les énergies de remplacement en milieu rural. Deux délégations ont marqué leur accord pour que l'ONUCGMAP prenne la nouvelle appellation de Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD). La délégation chinoise s'est déclarée favorable aussi au changement de nom.

78. La Commission a pris note d'une déclaration de la WASME.

79. La Commission a adopté la résolution 68/3 sur l'instauration du commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable.

80. La Commission a globalement approuvé les recommandations contenues dans la section II sur le commerce et l'investissement du document intitulé « Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/68/2).

81. La Commission a également approuvé globalement les recommandations du Comité du commerce et de l'investissement figurant dans le rapport du Comité sur sa deuxième session (E/ESCAP/68/6).

82. La Commission a encore approuvé globalement les recommandations contenues dans le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa septième session (E/ESCAP/68/7) et dans le rapport du Conseil d'administration du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique sur sa septième session (E/ESCAP/68/8).

83. Outre la Chine, pays hôte, la Commission a élu les pays suivants au Conseil d'administration de l'ONUCGMAP pour la période 2012-2015: Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Pakistan, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

⁹ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 11.II.A.1), chap. I.

Alinéa c)
Transports

84. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport de la Conférence ministérielle sur les transports sur sa deuxième session (E/ESCAP/68/9).

85. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Pakistan, République de Corée, République démocratique populaire lao et Thaïlande.

86. La Commission a relevé l'importance des infrastructures et des services de transport pour le renforcement de la coopération économique régionale et de l'intégration régionale, et s'est félicitée des initiatives prises par les pays membres ainsi que de l'action menée par le secrétariat pour le développement du secteur des transports dans la région.

87. La Commission a noté que les ministres de la région avaient réaffirmé leur vision d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré à la deuxième session de la Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Bangkok en mars 2012. Elle était également d'avis que la Conférence était une étape importante dans le développement des transports dans la région avec l'adoption de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et de ses deux annexes, à savoir le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016) et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux¹⁰.

88. La Commission a noté que l'on ne pourrait tirer tous les avantages d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré que si l'on traitait tous les aspects des infrastructures matérielles et des questions autres que matérielles.

89. De nombreuses délégations ont informé la Commission des initiatives et activités planifiées ou entreprises au niveau national pour développer et/ou renforcer les liaisons de transport avec les pays voisins dans le cadre de l'expansion de la connectivité à travers la région et avec les autres régions, dont les liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie. On comptait au nombre de ces initiatives le développement d'importants tronçons des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, notamment les liaisons routières et ferroviaires interpays, les terminaux au franchissement des frontières, les ports secs et les ports maritimes.

90. La Commission s'est félicitée de l'initiative régionale prise par la République islamique d'Iran, le Kazakhstan et le Turkménistan de construire une ligne ferroviaire à l'est de la mer Caspienne. À ce propos, la délégation iranienne l'a informée que le tronçon ferroviaire entre Gorgan et Inche-Boroun (82 km), situé en territoire iranien, serait terminé d'ici la fin de 2012.

91. Une délégation a relevé les avantages que l'on pourrait tirer d'un programme pour le développement coordonné des routes, qui serait lancé sous les auspices de l'Organisation de Shanghai pour la coopération dans les prochaines années.

92. La Commission a demandé au secrétariat d'envisager un projet conjoint réunissant la CESAP, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui serait consacré aux liaisons de transport terrestre et terre-mer interrégionales et qui déboucherait sur la préparation et la formulation d'accords correspondants entre les pays de la région.

¹⁰ Voir E/ESCAP/68/9, chap. I.

93. La Commission a reconnu le rôle que pourrait jouer le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux¹¹ comme ligne directrice pour aider les décideurs dans le domaine des transports à promouvoir la connectivité à travers la région et à stimuler la formulation d'un plan d'action pour sa mise en œuvre.

94. La Commission a noté qu'il importait d'encourager davantage l'adhésion aux accords et conventions des Nations Unies relatifs à la facilitation des transports dans le but de disposer d'un cadre juridique harmonisé pour les transports routiers internationaux tant au sein de la région qu'entre l'Asie et l'Europe. Elle a encore relevé l'importance de l'harmonisation des législations ferroviaires en vue de la mise sur pied d'un cadre juridique Europe-Asie plus unifié pour faciliter les opérations de transport ferroviaire entre les deux régions.

95. Une délégation a encouragé le secrétariat à continuer de concourir au renforcement de la coopération entre les pays membres pour permettre de négocier efficacement les dispositions applicables au transport en transit et à la facilitation des transports.

96. La Commission a pris note de l'action menée par certains pays pour faciliter le transport international et renforcer la connectivité régionale en a) créant des postes de contrôle et des terminaux intégrés aux frontières terrestres, b) en instaurant une coordination sous-régionale pour définir des projets favorisant les mouvements transfrontières sans restriction des marchandises, des personnes et des services, c) en offrant des conditions et des facilités propices au transport en transit, d) en adhérant aux conventions internationales relatives à la facilitation des transports et e) en concluant des accords bilatéraux dans le domaine des transports.

97. La Commission a souligné l'importance des ports secs, un élément essentiel pour la concrétisation de la vision d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré, et a félicité le secrétariat pour les progrès accomplis dans l'élaboration d'un accord intergouvernemental sur les ports secs. Un certain nombre de délégations se sont déclarées disposées à participer activement à la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un accord intergouvernemental sur les ports secs, qui devait se tenir à Bangkok du 20 au 22 juin 2012, avec la perspective de pouvoir finaliser et adopter le projet d'accord intergouvernemental sur les ports secs durant la réunion. Une délégation a toutefois fait remarquer que le projet d'accord intergouvernemental risquait de ne pas être prêt pour l'adoption et que de plus amples consultations au niveau régional étaient nécessaires avant son adoption finale. En attendant, plusieurs questions importantes restaient à examiner durant la réunion.

98. La Commission a relevé que les États membres étaient confrontés à d'énormes difficultés financières pour réunir le niveau d'investissement nécessaire pour assurer une connectivité performante dans toute la région. À cet égard, elle a noté qu'un nombre croissant de pays recouraient aux partenariats public-privé pour financer leurs projets de développement des infrastructures de transport, y compris sur des tronçons des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique. Elle a aussi prié les pays donateurs et les institutions financières internationales de mettre des fonds à disposition pour les projets d'infrastructure dans les transports et leur entretien.

99. La Commission a accueilli favorablement l'invitation du Gouvernement de la République islamique d'Iran à participer à la troisième Conférence ministérielle sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendrait à Téhéran du 11 au 14 novembre 2012, et a encouragé tous les États membres à y participer.

¹¹ Ibidem.

100. La Commission a rappelé la nécessité pour les pays membres d'intensifier davantage leurs efforts pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit⁵. Dans ce contexte, la délégation mongole a proposé d'organiser une table ronde parallèle à la quatrième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, prévue au Kazakhstan en septembre 2012, afin de discuter des moyens à mettre en œuvre pour accélérer la ratification, l'acceptation ou l'approbation de l'Accord multilatéral sur l'établissement du groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral (2010)¹². À cet égard, la délégation mongole a invité les pays à envisager d'adhérer à cet accord s'ils ne l'avaient pas encore fait. La délégation iranienne a annoncé que son gouvernement était prêt à faciliter l'accès des pays sans littoral de la région aux eaux internationales via ses ports.

101. Plusieurs délégations ont reconnu le fardeau que représentaient les accidents de la route pour la santé publique et le développement et souligné qu'il importait de poursuivre les campagnes d'information et l'application de mesures en rapport avec la sécurité routière. Une délégation a fait état des progrès enregistrés dans son pays pour réduire le nombre de décès sur les routes ces dernières années.

102. La Commission a noté avec satisfaction l'action menée par le secrétariat pour assurer une meilleure information à propos de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020)¹³ et pour aider un certain nombre de pays en développement à se doter de plans d'action nationaux en rapport avec la Décennie.

103. Par ailleurs, la Commission a noté que l'Assemblée générale avait adopté le 19 avril 2012 la résolution 66/260 relative à l'amélioration de la sécurité routière mondiale, qui avait été présentée par la Fédération de Russie et coparrainée par de nombreux autres pays. Dans cette résolution, l'Assemblée engageait les États membres à lancer des activités de sécurité routière dans chacun des cinq piliers du Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020)¹⁴.

104. La Commission a reconnu qu'il importait d'adopter des politiques en faveur de transports durables et inclusifs propres à contribuer à la qualité de la croissance économique et sociale et à la réduction de la pauvreté. À cet égard, elle a noté le rôle des politiques nationales des transports mises en place pour fournir des infrastructures et services de transport sûrs, économiques et fiables, qui étaient financièrement avantageux et énergétiquement efficaces et favorisaient le bien-être social et la réduction de la pauvreté. Elle a encore relevé les avantages à long terme des transports publics intermodaux, qui contribuaient largement à assurer des transports durables et inclusifs.

105. Plusieurs délégations ont informé la Commission de leurs programmes d'accès rural qui permettaient de connecter les collectivités rurales vivant dans les zones isolées.

106. La Commission a également souligné l'importance des activités de développement des capacités menées par le secrétariat, notamment dans les domaines des partenariats public-privé et des nouvelles formules de financement des projets d'infrastructure routière, de la sécurité routière et du développement des ports secs.

¹² L'Accord a été entériné par les ministres des affaires étrangères du Groupe des pays en développement sans littoral lors de leur neuvième réunion annuelle, le 24 septembre 2010 (voir www.unohrrls.org/en/orphan/782).

¹³ Voir résolution de l'Assemblée générale 64/255, par. 2.

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante: www.who.int/roadsafety/decade_of_action/plan/en/index.html.

107. La Commission s'est également félicitée de l'offre faite par le Japon de partager avec les autres pays de la région ses données d'expérience relatives à l'amélioration de la qualité des transports, et de l'offre de l'Inde de former du personnel du secteur des transports routiers dans ses nombreux instituts opérant dans le domaine des transports et de fournir des services consultatifs aux autres pays de la région.

108. La Commission a exprimé ses remerciements aux pays donateurs et aux autres partenaires du développement qui fournissaient une assistance financière et technique au secrétariat pour l'exécution de son programme de travail.

109. La Commission a adopté la résolution 68/4 relative à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux.

Alinéa d)

Environnement et développement

110. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa deuxième session (E/ESCAP/68/10) et de deux documents d'information: le rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifique d'Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/68/INF/4) et le rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/68/INF/5).

111. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao et Thaïlande.

112. Un représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est intervenu également.

113. La Commission a relevé qu'il était important de parvenir au développement durable par l'intégration équilibrée des trois piliers du développement économique et social et de la protection et la préservation de l'environnement.

114. Elle a mis en relief la nécessité que les politiques de développement durable soient inclusives, particulièrement à l'égard des populations les plus vulnérables et des pauvres. Une délégation a observé que le développement non durable menaçait non seulement les moyens d'existence environnementaux et sociaux de la population mais aussi la signification culturelle profonde qui est importante pour la survie.

115. La Commission a constaté qu'il restait des problèmes importants pour appliquer des politiques de développement durable, dus notamment aux incertitudes de la situation économique mondiale, à l'insuffisance des ressources, au manque de capacité d'appliquer les programmes nationaux et au manque de connaissances et de technologies. Elle a demandé l'aide de la communauté internationale pour régler ces problèmes.

116. La Commission a noté l'importance de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (la Conférence Rio+20) qui offrait une occasion majeure de renouveler l'engagement et la coopération politiques de haut niveau pour soutenir le développement durable. La majorité des délégations a reconnu que le développement durable devrait se fonder sur les Principes de Rio¹⁵, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées.

¹⁵ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (Brésil), 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatif), vol. I: Résolutions adoptées par la Conférence, résolution I, annexe I.

117. La Commission a exprimé ses remerciements à la République de Corée qui avait accueilli, en octobre 2011 à Séoul, la Réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique pour la Conférence Rio+20. La Réunion préparatoire avait adopté le Document final de Séoul, qui faisait partie de son rapport et qui servirait de contribution de consensus de la région Asie-Pacifique à la Conférence Rio+20¹⁶.

118. De nombreuses délégations ont noté l'un des thèmes de Rio+20, « l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté »; elles ont souligné que l'économie verte devait être envisagée dans le contexte plus large du développement durable.

119. Certaines délégations ont relevé également que les politiques et les stratégies de l'économie verte devaient s'appliquer souplesment à l'échelon national, en tenant compte des circonstances particulières de chaque pays et qu'elles ne devaient pas servir de prétexte à un protectionnisme vert. Une délégation a souligné que les politiques d'économie verte ne devaient pas servir de prétexte à une discrimination fondée sur la technologie.

120. Certaines délégations ont reconnu que l'économie verte offrait un moyen de croissance économique dans le respect de l'environnement et qu'elle ouvrait la possibilité de créer des emplois nouveaux et de remédier au chômage.

121. La Commission a reconnu l'importance de l'autre thème de la Conférence Rio+20: « un cadre institutionnel pour le développement durable »; elle a relevé qu'il fallait que la Conférence parvienne à un accord à ce sujet.

122. La Commission a été informée aussi des résultats des autres activités préparatoires de la Conférence Rio+20 comme le Dialogue ministériel de Delhi sur l'économie verte et la croissance inclusive, tenu à New Delhi en octobre 2011 et le Symposium de haut niveau sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenu à Beijing en septembre 2011.

123. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était important de commencer à temps l'application des résultats de Rio+20. Les domaines d'intervention possibles comprenaient la mobilisation de financements et de savoir-faire supplémentaires, la facilitation du transfert de technologie nécessaire au passage à l'économie verte, la création de capacités et le partage des connaissances.

124. La Commission a pris note de la proposition tendant à ce que tout débat sur les objectifs du développement durable qui pourrait être ouvert à la Conférence Rio+20 s'appuie sur les leçons tirées des efforts faits pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Une délégation a relevé la nécessité d'un suivi systématique des objectifs du développement durable.

125. La Commission a été informée des progrès faits par les pays pour appliquer différentes conventions sur l'environnement, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁷, la Convention sur la diversité biologique¹⁸ et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique¹⁹, ainsi que les conventions concernant l'utilisation des produits chimiques.

¹⁶ Le Document final de Séoul a été entériné ultérieurement par le Comité de la CESAP sur l'environnement et le développement (voir E/ESCAP/68/10, chap. I).

¹⁷ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1771, n° 30822.

¹⁸ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1760, n° 30619.

¹⁹ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1954, n° 33480.

126. La Commission a rappelé que les changements climatiques créaient un problème énorme pour la région quant à la réalisation d'une croissance économique soutenue, du point de vue du renforcement de la sécurité alimentaire et de la sécurité de l'eau, de la gestion des forêts et de la productivité agricole, de la résistance aux catastrophes et du développement des régions montagneuses et des littorales; ces phénomènes pesaient sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région. Plusieurs délégations ont souligné qu'une assistance supplémentaire de la communauté internationale était nécessaire, notamment pour renforcer la capacité de résistance et l'adaptabilité des pays vulnérables.

127. Certaines délégations ont relevé le travail analytique fait par le secrétariat au sujet des problèmes propres à la région concernant le développement durable. Elles ont fait mention en particulier de la publication récente de la CESAP intitulée *Low Carbon Green Growth Roadmap for Asia and the Pacific: Turning Resources Constraints and the Climate Crisis into Economic Growth Opportunities*²⁰. On a estimé aussi que les États membres devraient avoir la possibilité de choisir parmi des politiques possibles selon leurs propres priorités et expériences nationales en matière de développement.

128. La délégation cambodgienne a informé la Commission que son pays était le premier des pays les moins avancés à avoir établi une feuille de route nationale de la croissance verte et qu'il avait créé le Secrétariat national à la croissance verte en vue d'assurer un développement durable. La délégation mongole a informé aussi la Commission que son gouvernement préparait la création d'un comité de la croissance verte.

129. La délégation iranienne a invité instamment le secrétariat à contribuer à un dialogue international sur les mécanismes d'après Kyoto, au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁷, qui conduirait à la reconnaissance plus précise de la responsabilité historique des émissions de gaz à effet de serre. La délégation a également attiré l'attention de la Commission sur les phénomènes de tempêtes transfrontalières de poussière et de sable provoqués par l'intensification de la sécheresse dans les pays voisins. Dans ce contexte, elle a suggéré qu'une initiative commune soit mise au point par la CESAP et par le secrétariat de la CESA0 afin de faciliter la coopération bilatérale et régionale et l'adoption de solutions techniques pour maîtriser le problème.

130. La Commission a noté que les pays de la région s'urbanisaient et que l'urbanisation créait une forte pression supplémentaire sur l'infrastructure publique.

131. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat qui recueillait et partageait les bonnes pratiques et les expériences des pays en matière de développement de villes écologiques, de promotion des transports publics, d'écologisation des bâtiments, de stratégies des 3R (réduire, réutiliser, recycler), de planification urbaine durable, de gestion des déchets solides, d'approvisionnement en eau, de drainage des eaux usées, de méthodes participatives de gestion urbaine, de promotion des partenariats public-privé et de finances municipales. Elles ont demandé au secrétariat de poursuivre ses activités dans ces domaines.

132. La Commission a noté que le développement des capacités des autorités locales d'intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement urbain avait une importance cruciale pour le développement urbain durable et que les activités de la CESAP dans ces domaines pouvaient être d'un grand avantage pour les États membres.

²⁰ ST/ESCAP/2631.

133. La Commission a été informée de la convocation du Forum urbain mondial qui se tiendrait à Naples (Italie) du 1^{er} au 7 septembre 2012.

134. La Commission a reconnu le but commun de parvenir à la sécurité énergétique. Elle a noté le rôle important de l'énergie propre, de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable. Elle a estimé qu'il fallait accélérer le transfert de technologie par la voie de la coopération régionale et renforcer la coopération au sujet de la connectivité énergétique aux niveaux régional et sous-régional.

135. La Commission a pris note de différentes options et divers mécanismes utilisés pour améliorer la consommation énergétique et pour promouvoir l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les secteurs industriel, résidentiel et des transports, notamment l'établissement d'une politique nationale des combustibles propres, la création de fonds renouvelables, l'application d'incitations fiscales et la définition de normes et de réglementations.

136. La Commission a accueilli favorablement la confirmation donnée par la Fédération de Russie qui accueillerait le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel en mai 2013 à Vladivostok. Elle a aussi invité instamment les États membres à participer activement au processus préparatoire et au Forum.

137. La Commission a constaté le besoin d'une gestion intégrée des ressources en eau à la suite des inondations en Thaïlande en 2011 qui, d'un point de vue économique, avaient eu des effets induits sur la chaîne d'approvisionnement de l'industrie car les inondations avaient entravé le fonctionnement de grands fournisseurs de pièces importantes pour les fabricants d'automobiles et de matériel électronique. Elle a estimé important de créer un cadre où mettre en commun les expériences positives et les meilleures pratiques en matière de gestion des catastrophes et de gestion intégrée des ressources en eau. Une délégation a signalé aussi la pénurie d'eau et la sécheresse qui existaient dans certains pays membres et qui nécessiteraient une gestion efficace des ressources en eau et une coopération régionale plus étroite.

138. La Commission a appuyé en général les recommandations figurant dans le rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa deuxième session.

139. La représentante des États-Unis d'Amérique a déclaré que sa délégation objectait au contenu du paragraphe 116 ci-dessus, plus précisément à l'affirmation que le développement durable « devrait se fonder sur les Principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées », dont son gouvernement considérait qu'elle préjugait de parties essentielles du résultat à attendre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et qu'en conséquence, les États-Unis ne pouvaient pas donner leur appui à la section du rapport concernant l'environnement et le développement.

Alinéa e)

Technologies de l'information et de la communication

140. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa sixième session (E/ESCAP/68/12).

141. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

142. La Commission a souligné les contributions essentielles que les technologies de l'information et de la communication (TIC) apportaient à

l'accélération de la croissance économique et aux progrès vers le développement inclusif et durable dans la région. Les TIC offraient de nouvelles voies pour la fourniture des services de base, y compris dans des domaines tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, l'administration publique, l'inclusion financière et l'accès au savoir. Elles offraient aussi la possibilité d'atteindre les objectifs du développement durable et de relever les défis des changements climatiques, ainsi que de procurer des moyens de subsistance aux populations pauvres et marginalisées par la création d'emplois.

143. La Commission a estimé que des politiques publiques proactives étaient essentielles pour mettre les TIC au service du développement. Au nombre de ces politiques figuraient les activités de sensibilisation, l'amélioration des compétences dans le domaine des TIC et le renforcement des capacités humaines.

144. La Commission a pris note d'un certain nombre d'initiatives nationales, dont l'introduction de stratégies et de mesures législatives en matière de TIC, qui avaient contribué à l'émergence de la région en tant que centre mondial de production et d'innovation dans le domaine des TIC.

145. La Commission a souligné le rôle joué par les TIC dans l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et a noté que la région était en bonne voie pour réaliser un certain nombre des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information à atteindre d'ici à 2015²¹. À cet égard, elle a demandé au secrétariat de continuer à assurer le suivi des progrès accomplis.

146. La Commission a noté avec préoccupation la persistance du fossé numérique et des lacunes en matière de connectivité du dernier kilomètre, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays de la région. Elle a appelé au renforcement de la coopération régionale en matière de connectivité par les TIC, en tenant particulièrement compte des besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires du Pacifique. Elle s'est félicitée de l'annonce d'un appui financier que fournirait la Fédération de Russie au secrétariat pour les activités d'assistance technique en Asie centrale relatives au développement de la connectivité par les TIC et à la création d'un espace régional unique de l'information.

147. À cet égard, la Commission a été informée de la mise en œuvre par l'Inde d'un plan national destiné à développer l'accès aux services d'administration en ligne dans les zones rurales du pays, et de ses efforts pour relier tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche par un réseau de communication de données à grande vitesse pour faciliter le partage des connaissances et la recherche en collaboration. Elle a noté les efforts déployés par le Bangladesh pour intégrer pleinement les TIC dans ses stratégies nationales de développement au moyen de l'initiative nationale « Digital Bangladesh », et la mise en œuvre d'un programme national en Mongolie pour l'administration en ligne de 2012 à 2016. Le représentant de l'Indonésie a informé la Commission de différentes initiatives de formation et de renforcement des capacités, dont l'élaboration de normes de compétence communes pour le secteur des TIC. La Commission a été informée que les Philippines avaient créé une masse critique de compétence en matière de TIC grâce à son Institut national de l'informatique. Elle a été aussi informée que la Thaïlande développait son réseau à large bande dans le cadre de sa stratégie « Smart Thailand » et augmentait la connectivité Internet sans fil dans les zones publiques et dans les zones reculées où les réseaux de fibres optiques n'étaient pas encore disponibles.

148. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien au portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement, et ont demandé au secrétariat de continuer à le développer aux fins d'une coopération régionale renforcée.

²¹ Voir A/C.2/59/3, annexe, et A/60/687.

149. La Commission a souligné l'importance du renforcement des capacités dans l'utilisation des TIC aux fins du développement national, s'agissant notamment de la promotion des petites et moyennes entreprises, de la prestation des services publics, de l'accès aux services de base – tels que l'éducation, les finances et la santé –, de l'amélioration du mode de vie ainsi que de la facilitation de la transformation sociale.

150. La Commission s'est vivement félicitée du travail accompli par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC). Beaucoup de délégations ont présenté le partenariat approfondi établi entre leur gouvernement et le CAPFTIC relatif à la mise en œuvre du programme phare du Centre concernant le renforcement des capacités en matière de TIC pour le développement, intitulé « Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics ». Les activités menées grâce à ces partenariats concernaient l'organisation d'ateliers de formation pour les fonctionnaires, la traduction des modules de formation en langue locale, l'adaptation du programme pour les responsables de l'information dans le secteur public et l'institutionnalisation du programme dans les cadres nationaux de formation des fonctionnaires. La Commission a été informée que le programme avait été adopté par des pays extérieurs à la région Asie-Pacifique. Plusieurs délégations ont précisé qu'il importait d'étendre aux universités le renforcement des capacités en matière de TIC pour le développement.

151. La Commission a reconnu l'intérêt de plus en plus marqué pour le renforcement des capacités en matière de TIC dans la région et a pris note de la demande de poursuivre l'expansion du programme « Académie ». Le renforcement à l'avenir des capacités en matière de TIC a été préconisé dans certains domaines: l'administration en ligne, les services bancaires par Internet, l'apprentissage à distance et la sécurité de l'information. Dans ce contexte, on a souligné le besoin d'un renforcement des capacités des spécialistes-conseils et d'une collaboration plus poussée entre les partenaires.

152. La délégation indonésienne a informé la Commission du projet de son gouvernement d'apporter une contribution en nature équivalant à 230 000 dollars aux fins de la mise en œuvre des programmes et des activités du CAPFTIC en Indonésie au cours de l'année 2012. La délégation de la République de Corée a annoncé la décision de son gouvernement d'aider le CAPFTIC en 2012 en fournissant les contributions suivantes:

- a) 1 000 000 dollars par l'intermédiaire de la Municipalité d'Incheon;
- b) 720 000 dollars par l'intermédiaire de la Commission coréenne des communications;
- c) Environ 500 000 dollars par l'intermédiaire de l'Agence coréenne de coopération internationale.

153. La Commission a élu, outre le pays hôte, la République de Corée, les pays suivants au Conseil d'administration du CAPFTIC pour la période 2012-2015: Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande.

Alinéa f) Réduction des risques de catastrophe

154. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa deuxième session (E/ESCAP/68/11) et de deux documents d'information: le rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/68/INF/6) et celui du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/68/INF/7).

155. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan, Philippines et Thaïlande. Les représentants de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Groupe d'experts en cyclones tropicaux OMM/CESAP ont également fait chacun une déclaration.

156. La Commission a noté avec satisfaction que la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe avait été grandement facilitée par le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, créé en 2005 grâce à un don de la Thaïlande d'un montant de 10 millions de dollars. Elle a noté également que le Fonds jouait un rôle important en facilitant les partenariats régionaux en faveur de la résilience face aux catastrophes, contribuant en particulier à la promotion des systèmes d'alerte rapide en appuyant le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie. Elle a pris note en outre de la décision du Comité consultatif du Fonds d'approuver six projets pour un budget total de plus de 2 millions de dollars.

157. La Commission a rappelé combien il importait d'intensifier la coopération régionale pour renforcer la capacité des pays à utiliser les technologies spatiales et la géo-informatique, notamment en vue de créer des infrastructures nationales de données spatiales pour la gestion et la réduction des risques de catastrophe. La nécessité de collaborer au niveau régional à la mise en place d'une constellation régionale de satellites d'observation de la Terre a également été mise en avant. La Commission a été informée que la Thaïlande avait inscrit au nombre de ses priorités la création d'un centre régional pour la gestion des risques de catastrophe à l'aide des données spatiales et pour le développement des ressources humaines dans ce domaine.

158. La Commission a constaté que l'accès aux systèmes d'information géographique et aux services de télédétection restait limité, en particulier pour les pays ayant des besoins particuliers. À ce propos, elle a été invitée à fournir une assistance technique et à faciliter le développement des capacités, dans le cadre d'une coopération régionale accrue.

159. La Commission a appris que le Pakistan tirait parti des systèmes d'information géographique et des services de télédétection, notamment pour la planification urbaine et régionale, la gestion de l'environnement, et la gestion et réduction des risques de catastrophe. Elle a été invitée à apporter le soutien voulu au projet de résolution intitulé « Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) » (E/ESCAP/68/L.9).

160. La Commission a été informée que plusieurs pays avaient progressé dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes (Cadre d'action de Hyogo)²². Elle a été informée également de différentes mesures qui avaient été prises récemment en vue d'intégrer la réduction des risques de catastrophe au développement au moyen de: a) l'analyse des lacunes; b) l'évaluation des besoins; c) le développement des capacités; d) l'élaboration de directives et d'outils spécifiques à chaque secteur; e) le recensement des experts en réduction des risques de catastrophe; et f) la mise au point de cadres institutionnels, de mécanismes financiers et de systèmes de gestion communautaire des risques de catastrophe. Ces différentes initiatives avaient permis de réduire le nombre de victimes et le volume des pertes.

161. Certaines délégations ont fait observer que les catastrophes liées au climat, comme les inondations, détruisaient les acquis du développement. Le représentant de

²² A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

la Thaïlande a informé la Commission que son pays, à la suite des inondations dévastatrices de 2011, s'était clairement rendu de l'importance de disposer d'un système d'alerte rapide précis et facile à utiliser, d'évaluer les risques et d'analyser les dégâts, d'instaurer un système de suivi, et d'encourager une culture de sensibilisation aux catastrophes. Il importait de renforcer les capacités de gestion des risques climatiques, y compris les capacités de gouvernance des risques au niveau infranational, ainsi que la coopération régionale afin de faire face aux menaces climatiques. Le représentant de la Thaïlande a informé la Commission que les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) coopéraient à la mise en œuvre de l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence²³, qui avait conduit au lancement du Centre de l'ASEAN pour la coordination de l'assistance humanitaire dans les situations de catastrophe, lors du dix-neuvième Sommet de l'ASEAN tenu à Bali (Indonésie) en novembre 2011. La Commission s'est félicitée du rôle joué par la Thaïlande à la tête du Comité de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes, dont elle assurerait la présidence jusqu'en mars 2013. Une délégation a rappelé l'utilité des technologies pour la croissance verte et de la gestion de la biodiversité, soulignant qu'un réseautage dans ce domaine pourrait être une aide pour les pays de la région.

162. La délégation japonaise a exprimé une nouvelle fois sa profonde gratitude pour l'aide et les chaleureuses manifestations de solidarité qu'avait reçues son pays de la part des membres et membres associés de la Commission, ainsi que du secrétariat, à la suite du séisme et du tsunami de grande ampleur qui s'étaient produits dans l'est du Japon. Elle a indiqué à la Commission que le Japon organiserait en juillet 2012, dans la région sinistrée de Tohoku, une conférence internationale de haut niveau sur les grandes catastrophes, dont l'objectif serait d'examiner les moyens de maximiser les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et d'élargir la coopération et la coordination entre les acteurs concernés. Cette conférence devrait contribuer à la définition des mesures à prendre à l'échéance du Cadre d'action de Hyogo, lesquelles devraient être arrêtées à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes, dont le Japon serait l'hôte en 2015.

163. La Commission a rappelé que les initiatives visant à réduire les risques de catastrophe devraient aider les États membres à mettre en place un système régional pour la réduction de ces risques, en complément des mesures prises au niveau mondial par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Elle a pris note de la décision de la Fédération de Russie de lancer un projet de renforcement des capacités en matière d'atténuation des effets des catastrophes en Asie centrale et du Nord.

164. Une délégation a fait l'éloge du Rapport 2010 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique²⁴, qui avait été utile aux décideurs.

165. Il a été fait observer qu'un supplément de formation sur les méthodes pratiques d'évaluation des catastrophes améliorerait les capacités des États membres.

166. La délégation iranienne a informé la Commission que le secrétariat avait apporté son appui et son étroite collaboration à la mise en œuvre de la résolution 67/4 de la Commission sur la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Elle a indiqué également que le Parlement iranien avait approuvé l'établissement du Centre et la première partie du budget. Au niveau régional, des consultations étaient en cours

²³ Voir www.aseansec.org/17579.htm.

²⁴ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *The Asia-Pacific Disaster Report, 2010: Protecting Development Gains – Reducing Disaster Vulnerability and Building Resilience in Asia and the Pacific*. Disponible à l'adresse www.unescap.org/idd/pubs/Asia-Pacific-Disaster-Report%20-2010.pdf.

avec les bureaux sous-régionaux de la CESAP, ainsi qu'avec ses partenaires, comme le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, avec l'appui du secrétariat qui en assurait la coordination. La délégation a invité les États membres, les institutions de la région et les partenaires internationaux à participer de différentes façons au processus de création du Centre ainsi qu'à ses futures activités.

167. Des délégations ont insisté sur le fait que les petits États insulaires en développement avaient connu un accroissement de leur vulnérabilité, sans avoir la capacité d'y faire face. Une délégation a demandé qu'une attention spéciale soit accordée aux pays ayant des besoins particuliers, notamment les petits États insulaires en développement du Pacifique, et a souligné la nécessité de fournir différentes formes d'assistance pour remédier aux vulnérabilités.

168. Une délégation a proposé trois priorités pour le secrétariat: a) optimiser l'utilisation des ressources de façon à éviter le double emploi; b) accorder une attention spéciale aux pays ayant des besoins particuliers, notamment les petits États insulaires en développement du Pacifique; et c) encourager les pays sujets aux catastrophes à coopérer activement dans le domaine de la prévision, de la préparation et du relèvement après une catastrophe.

169. La délégation de l'Inde a salué l'utilité des travaux du Centre météorologique régional spécialisé, qui fournissait des prévisions et des avertissements sur les cyclones tropicaux aux pays de la région, et s'est déclarée favorable au projet du Groupe d'experts en cyclones tropicaux de créer un programme de gestion intégrée de la sécheresse qui couvrirait les différents aspects de ce phénomène ainsi que ses conséquences socioéconomiques aux niveaux national et infranational. Elle a indiqué à la Commission que l'Inde, si le Groupe d'experts en faisait la demande, apporterait son appui à la conduite de programmes de formation sur les systèmes de recherche et de prévision en matière de cyclones tropicaux et de tempête à l'usage des zones côtières.

170. Le représentant du Groupe d'experts en cyclones tropicaux était d'avis que les changements climatiques étaient l'un des principaux problèmes auxquels la région de l'Asie et du Pacifique devait faire face, comme le prouvait le nombre de catastrophes de grande ampleur qui s'y étaient produites récemment. Par conséquent, le Groupe d'experts en cyclones tropicaux aurait un rôle plus important à jouer, à travers le processus intergouvernemental, dans la promotion de mesures de perfectionnement des systèmes d'alerte, la diffusion d'informations techniques sur la recherche, et l'amélioration des opérations liées aux prévisions, afin d'atténuer les conséquences socioéconomiques des catastrophes causées par des cyclones tropicaux.

171. Le représentant de l'OMM s'est déclaré préoccupé de voir que de nombreux services météorologiques et hydrologiques nationaux de la région étaient tenus à l'écart du débat plus général sur la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques au niveau mondial, alors que les catastrophes causaient des pertes économiques et en vies humaines considérables. Il a informé la Commission que l'OMM avait prévu de convoquer une session extraordinaire du Congrès météorologique mondial, qui serait centrée sur l'adoption d'un plan de mise en œuvre et d'une structure de gouvernance pour le Cadre mondial pour les services climatologiques. La CESAP était invitée à assister à cette session, qui se tiendrait à Genève en 2012.

172. La Commission a accueilli avec satisfaction et entériné la suggestion faite par le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa deuxième session en 2011, visant à ce que le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que leurs partenaires du développement, apportent un appui accru au renforcement des capacités des pays en matière de collecte et d'analyse des données sur les catastrophes aux fins de l'évaluation des risques et des

vulnérabilités, de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et de la planification des interventions d'urgence²⁵, compte tenu des difficultés rencontrées par les pays pour avoir accès aux données utiles.

173. La Commission s'est déclarée satisfaite du travail accompli par le secrétariat en faveur de la réduction des risques de catastrophe dans la région, et s'est félicitée des initiatives qu'il avait engagées dans le domaine des applications spatiales au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement.

174. La Commission a adopté la résolution 68/5 sur les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017).

Alinéa g)

Développement social

175. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement (E/ESCAP/68/13).

176. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

177. La Commission a constaté le rôle unique joué par la CESAP pour promouvoir le développement social dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a félicité le secrétariat d'avoir exécuté avec succès le programme de travail dans le domaine du développement social et d'avoir maintenu la haute qualité de ses produits.

178. La Commission a pris note des progrès accomplis par les membres et membres associés dans l'application d'un ensemble de politiques et de programmes de développement social. Il s'agissait notamment de programmes portant sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la protection et les services sociaux, l'éducation, la protection de la santé, la mortalité maternelle et infantile, l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et la résistance des bâtiments aux catastrophes, particulièrement pour les groupes sociaux désavantagés et vulnérables, y compris la satisfaction des besoins des communautés rurales habitant les zones éloignées. La Commission a noté que ces activités avaient contribué à la poursuite des objectifs de développement internationalement convenus, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement.

179. La Commission a relevé le rôle utile de la CESAP comme cadre intergouvernemental inclusif pour promouvoir la coopération régionale, y compris la coopération Sud-Sud, dans le domaine du développement social. Elle était consciente du patrimoine d'expérience et de bonnes pratiques qui existait dans la région et a demandé au secrétariat de continuer à fournir un appui pour l'échange de connaissances, des données d'expérience et des bonnes pratiques en matière de promotion de l'égalité des sexes, de développement social et de réduction de la pauvreté.

180. La Commission s'est félicitée de l'amélioration notable des conditions de vie des personnes handicapées à mesure que se sont déroulées les premières et

²⁵ Voir E/ESCAP/68/11, par. 6.

deuxième Décennies Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002²⁶; 2003-2012²⁷), notamment par la mise en œuvre du Cadre d'action du millénaire de Biwako pour promouvoir une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique²⁸ et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique²⁹. La Commission a remercié les gouvernements chinois et japonais pour leur rôle dynamique durant ces deux décennies; elle a remercié tous les membres et membres associés pour leur contribution aux activités des décennies. La Commission a aussi remercié le secrétariat pour l'appui efficace fourni aux membres et membres associés durant les deux décennies.

181. Plusieurs délégations ont décrit les politiques et les programmes introduits récemment dans la région pour renforcer le développement fondé sur le respect des droits et incluant les personnes handicapées, notamment l'adoption de lois contre la discrimination, la reconnaissance officielle et la promotion du langage des signes, l'expansion de l'éducation pour les personnes malentendantes et les mesures adoptées pour verser des allocations aux personnes handicapées qui vivent en situation de pauvreté et leur donner accès à des services médicaux et de rééducation complets. La Commission a accueilli favorablement l'annonce faite par la délégation russe que son gouvernement ratifierait prochainement la Convention sur les droits des personnes handicapées³⁰.

182. Pour soutenir l'élan qui avait été créé et pour accélérer encore les progrès dans la promotion des droits des personnes handicapées, y compris par la coopération régionale et internationale, la Commission s'est déclarée fermement favorable à la proclamation d'une nouvelle décennie des personnes handicapées de l'Asie et du Pacifique pour la période allant de 2013 à 2022.

183. La Commission a remercié le Gouvernement de la République de Corée d'accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), qui se tiendrait au niveau ministériel du 29 octobre au 2 novembre 2012 à Incheon (République de Corée). Elle a félicité le secrétariat pour la réussite des activités préparatoires régionales en vue de la Réunion de haut niveau. Elle a relevé particulièrement les efforts faits par le secrétariat pour donner un caractère inclusif au processus préparatoire, ce qui avait provoqué un degré élevé de participation des gouvernements et des parties prenantes, y compris les organisations de personnes handicapées.

184. La Commission a relevé l'importance de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012); elle a noté que la Réunion servirait de principal cadre régional pour promouvoir davantage encore les droits des personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique, y compris à travers le lancement d'une nouvelle décennie régionale pour les personnes handicapées portant sur la période (2013-2022). La délégation de la République de Corée a encouragé tous les membres et membres associés à participer activement à la Réunion intergouvernementale de haut niveau. La délégation japonaise a réaffirmé que son gouvernement contribuerait activement au succès de la Réunion. La délégation russe a mentionné l'importance de la Réunion intergouvernementale de haut niveau et de son document final qui servirait de contribution régionale à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et

²⁶ Résolution de la Commission 48/3 adoptée le 23 avril 1992.

²⁷ Résolution de la Commission 58/4 adoptée le 22 mai 2002.

²⁸ E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1 (voir aussi la résolution de la Commission 59/3).

²⁹ E/ESCAP/APDDP(2)/2 (voir aussi la résolution de la Commission 64/8).

³⁰ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées, qui aurait lieu en septembre 2013.

185. La Commission a remercié le secrétariat d'avoir facilité la rédaction du projet de document final en vue de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), à savoir le projet de Stratégie d'Incheon pour des droits effectifs des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. Ce document avait été rédigé à partir des contributions provenant des gouvernements et des parties prenantes, après l'exécution d'une enquête régionale et la tenue de réunions consultatives. La délégation russe a indiqué qu'elle attendait avec intérêt la prochaine publication par le secrétariat de la deuxième version du projet de document final qui tiendrait compte des recommandations faites par les experts des gouvernements et les parties prenantes à la Réunion régionale préparatoire à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), tenue en mars 2012.

186. La Commission a noté que le secrétariat avait mené à bien la campagne « Pour des droits effectifs », visant à accélérer la ratification et la mise en application de la Convention sur les droits des personnes handicapées³⁰, y compris le lancement national de la campagne au Bangladesh, en Inde et aux Philippines. La délégation japonaise a mentionné la coopération de son gouvernement avec la CESAP pour soutenir la campagne, laquelle avait produit des résultats robustes et tangibles, particulièrement grâce à la gestion efficace et tournée vers les résultats du projet par le secrétariat.

187. La Commission a noté le travail utile fait par le CAPFTIC pour aider les membres et membres associés à améliorer l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées.

188. La Commission a félicité le secrétariat pour la bonne organisation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'était tenue du 6 au 8 février 2012 à Bangkok en partenariat avec sept autres entités des Nations Unies: le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); le Programme des Nations Unies pour le développement; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance; le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme; et l'Organisation mondiale de la santé.

189. La Commission a accueilli favorablement les résultats de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris le cadre régional pour appuyer l'exécution des engagements internationaux et spécifiques à la région. Elle a noté qu'il était important de respecter les engagements pris par les États membres dans la Déclaration politique sur le VIH/sida adoptée en 2011 par l'Assemblée générale à sa Réunion de haut niveau sur le sida et dans les résolutions 66/10 et 67/9 de la Commission.

190. Plusieurs délégations ont décrit les progrès réalisés par leur pays vers l'objectif 6 du Millénaire pour le développement, y compris la promotion de l'accès universel à la prévention et au traitement du VIH, aux soins et aux services de soutien. Les actions entreprises comprenaient des politiques et des programmes pour réduire le nombre de nouvelles infections par le VIH, pour prendre systématiquement en compte le problème du VIH dans les plans de développement nationaux et pour intégrer les méthodes fondées sur les droits, la problématique

hommes-femmes et la non-discrimination dans les mesures prises pour réagir au VIH. La Commission a noté aussi que beaucoup de pays renforçaient leur action au sujet du VIH, notamment en augmentant les capacités de leurs ressources humaines, en améliorant les cadres et l'assistance juridiques et en offrant des traitements antirétroviraux d'un coût abordable.

191. La Commission a constaté que pour rendre durables les mesures de lutte contre le VIH, il faudrait que les programmes soient centrés plus concrètement sur les jeunes et les principales populations touchées et qu'ils s'attaquent plus massivement aux obstacles juridiques et aux obstacles découlant des politiques générales, à la problématique hommes-femmes et à la stigmatisation et la discrimination, notamment en améliorant l'accès des migrants aux services pour le VIH. La délégation iranienne a été d'avis qu'il fallait fournir un traitement antirétroviral d'un coût abordable (médicaments génériques) à toutes les personnes qui vivent avec le VIH, notamment par une aide provenant des pays développés; elle estimait que les droits de propriété intellectuelle ne devaient pas entraver l'accès à ce type de traitement. Pour la même délégation, il était important aussi de tenir compte des facteurs socioculturels dans la prévention du VIH.

192. La Commission a noté l'importance de la coopération régionale et du partage des connaissances et des bonnes pratiques en rapport avec la prévention du VIH, son traitement, les soins et les services d'appui. Elle a demandé au secrétariat de travailler, en collaboration avec ONUSIDA et ses organismes coparrainants pour apporter une aide aux gouvernements afin de procéder à des examens périodiques des progrès régionaux dans l'exécution des engagements internationaux et régionaux de remédier au VIH et au sida.

193. La Commission a noté que la région Asie-Pacifique avait fait de grands progrès pour traiter des questions de population et de développement depuis l'adoption, en 1994, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement³¹. La région avait élargi l'accès aux services d'hygiène sexuelle et de santé procréative et elle avait réduit la mortalité infantile et les écarts entre les sexes dans l'éducation. Il restait cependant des problèmes à régler, notamment à cause des progrès inégaux dans l'amélioration de la santé maternelle et du besoin d'augmenter les ressources pour faire diminuer la mortalité maternelle.

194. La Commission s'est félicitée des activités préparatoires régionales qui devaient être entreprises par le secrétariat en coopération avec le FNUAP, comme indiqué dans la note du secrétariat³², pour appuyer les examens nationaux et régionaux des progrès dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui serviraient de contributions pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/234. Elle a entériné la proposition de repousser la convocation de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique à 2013 pour que cette réunion puisse servir de cadre intergouvernemental pour les préparatifs régionaux en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale susmentionnée. La délégation russe a constaté que la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique offrait une occasion unique d'arriver à un consensus régional pour traiter des problèmes comme la santé procréative, la prévention et le traitement du VIH, le vieillissement de la population, l'égalité des sexes, les migrations internationales, l'urbanisation et l'éducation.

³¹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

³² Voir E/ESCAP/68/2, par.113.

195. La Commission a mis en relief l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, particulièrement pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a noté que les pays de la région avaient fait des progrès pour prendre systématiquement en compte l'égalité des sexes dans tout un ensemble de programmes de développement. Plusieurs délégations ont aussi décrit les efforts faits par leur pays pour atteindre les objectifs internationaux de développement relatif à l'égalité des sexes, notamment pour parvenir à la parité dans l'éducation et pour augmenter la participation économique des femmes dans les secteurs non agricoles. Plusieurs délégations ont décrit des programmes en cours dans leur pays pour l'autonomisation économique des femmes, par exemple le fonctionnement de fonds spéciaux pour l'autonomisation de la femme et des programmes de protection sociale comprenant l'organisation de coopératives et la création de moyens d'existence ainsi que des programmes d'aide au revenu visant à réduire le nombre de femmes vivant en situation de pauvreté et à promouvoir la pleine inclusion sociale et économique de la femme. La Commission a constaté cependant que des efforts s'imposaient toujours pour régler les problèmes restants et pour atteindre tous les buts et objectifs internationaux de développement concernant l'égalité des sexes.

196. Plusieurs délégations ont relevé qu'il était important de répondre aux besoins des personnes âgées, en particulier de fournir une protection sociale et des services de soins car la région vivait une transition démographique rapide vers le vieillissement de la population. La délégation chinoise a informé la Commission de la coopération continue de son pays avec la CESAP dans le domaine du vieillissement. Elle a félicité le secrétariat pour ses efforts consacrés à la préparation de l'évaluation décennale de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement³³, pour lequel une réunion intergouvernementale Asie-Pacifique aurait lieu du 10 au 12 septembre 2012 à Bangkok.

197. Rappelant la résolution 67/7 de la Commission sur le rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique, en date du 25 mai 2011, et la proclamation, par l'Assemblée générale, de l'année 2012 comme Année internationale des coopératives³⁴, la délégation mongole a informé la Commission du rôle actif que son pays jouait, avec d'autres, pour appuyer le mouvement coopératif. Elle a demandé l'aide du secrétariat et des autres organisations internationales pour développer les coopératives comme un moyen de renforcer la participation et l'inclusion sociale des femmes, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables.

198. Le représentant du FNUAP a indiqué que la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique serait une importante occasion pour les pays d'Asie et du Pacifique d'influer sur le futur Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et de veiller à ce que la dynamique de la population soit intégrée pleinement dans le programme pour le développement après 2015. Il a déclaré que le FNUAP appréciait de travailler en étroite collaboration avec la CESAP pour ses préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui examinerait la mise en œuvre du Programme d'action. L'examen régional porterait sur les questions concernant l'hygiène sexuelle et la santé procréative, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes et les problèmes futurs émergents comme la baisse de la fécondité, le vieillissement de la population, les migrations internationales, l'urbanisation rapide et les répercussions des changements environnementaux sur la population.

³³ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

³⁴ Voir résolution de l'Assemblée générale 64/136 adoptée le 18 décembre 2009 sur le rôle des coopératives dans le développement social.

199. Le représentant d'ONUSIDA a mentionné le succès des travaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 6 au 8 février 2012 à Bangkok, qui avait rassemblé les États membres dont certains avaient inclus dans leur délégation nationale des représentants des principales populations touchées et des représentants de la société civile, y compris les organisations confessionnelles, afin d'examiner les progrès, d'échanger des informations sur les bonnes pratiques et d'examiner les obstacles à l'accès universel à la prévention du VIH, à son traitement, aux soins et aux services d'appui. Le représentant a indiqué qu'ONUSIDA avait apprécié particulièrement d'être associé à la CESAP et à six autres entités des Nations Unies pour former un secrétariat commun de la Réunion intergouvernementale de haut niveau. Il a déclaré en outre qu'ONUSIDA était prêt à fournir un appui aux États membres pour la mise en œuvre du cadre d'action régional adopté par la Réunion intergouvernementale de haut niveau, qui contribuerait à atteindre l'objectif de zéro infection nouvelle, zéro discrimination et zéro décès lié au sida.

200. Le représentant de la Fédération internationale pour la planification familiale a félicité le secrétariat pour sa collaboration effective avec les organisations de la société civile, particulièrement au sein de la Consultation régionale Asie-Pacifique sur l'accès universel à la prévention du VIH, à son traitement, aux soins et aux services d'appui, qui s'était tenue à Bangkok les 30 et 31 mars 2011. Il a invité instamment le secrétariat à continuer d'associer la société civile à ces activités régionales. Relevant l'importance des questions de population dans le contexte du développement général, il a en outre félicité le secrétariat pour l'appui qu'il apportait à la région dans l'étude des questions de population et de développement en vue de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Le représentant a demandé au secrétariat d'envisager de tenir des consultations sur l'accès universel à la santé procréative, notamment durant la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique qui se tiendrait prochainement.

201. La Commission a pris note, en s'en félicitant, du soutien financier généreux des Gouvernements de la Chine, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée, ainsi que des autorités de Macao (Chine), pour les activités du secrétariat dans le domaine du développement social.

202. La Commission a entériné les recommandations figurant dans les documents examinés au titre de l'alinéa g) du point 3 de l'ordre du jour.

203. La Commission a adopté les résolutions 68/6, sur les préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, et 68/7 sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022).

Alinéa h) Statistiques

204. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa septième session (E/ESCAP/68/14).

205. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Malaisie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande.

206. La Commission a mis l'accent sur l'importance de statistiques à jour et fiables dans la planification, le suivi et l'évaluation des politiques efficaces pour assurer le développement inclusif, durable et résilient. À cet égard, elle s'est félicitée

des résultats de la deuxième session du Comité de statistique³⁵, qui avait établi une orientation à long terme pour l'élaboration des statistiques qui permettent la prise de décisions fondée sur des données factuelles dans la région.

207. La Commission s'est félicitée également des rôles joués par le Bureau et le secrétariat dans la direction de la mise en œuvre des décisions prises par le Comité de statistique à sa deuxième session. En particulier, elle a reconnu la large contribution des pays à la mise sur pied de plans régionaux sur les statistiques économiques, agricoles et rurales et à l'élaboration d'une stratégie pour améliorer la coordination de la formation statistique. Plusieurs délégations ont rappelé leur attachement aux travaux du Comité de statistique, comme l'atteste plus particulièrement leur participation aux groupes directeurs et aux groupes consultatifs techniques qui avaient été créés par le Comité.

208. La Commission a reconnu l'utilité du Comité de statistique en tant que forum régional permettant aux pays l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. Une délégation a pris note de la nécessité d'exploiter le potentiel du Comité pour renforcer l'engagement et la contribution de la région à l'égard de l'élaboration de normes statistiques internationales au moyen de débats techniques et de consultations d'experts.

209. La Commission s'est félicitée du travail analytique qui avait été effectué par le secrétariat, comme en témoignaient le rapport régional sur les Objectifs du Millénaire pour le développement³⁶ et l'Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique publié en anglais sous le titre *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2011*³⁷, et a constaté l'amélioration de la qualité des analyses et des informations figurant dans ces publications.

210. Reconnaisant l'importance de la formation statistique pour la réalisation des objectifs stratégiques du Comité de statistique, la Commission a pris note de l'avis exprimé par le représentant d'une délégation, selon lequel le Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) devrait faire rapport à la Commission par l'intermédiaire du Comité de statistique, et non directement à cette dernière.

211. Plusieurs délégations se sont engagées à fournir des contributions monétaires pour financer les travaux de l'ISAP. La Commission a pris note en particulier du soutien généreux et permanent que le Japon, pays hôte de l'Institut, avait continué d'accorder à l'ISAP malgré le tsunami de 2011, et de l'augmentation des contributions en nature qu'il avait apportées afin d'y améliorer les conditions de la formation.

212. La Commission a souligné qu'il fallait des contributions en nature pour appuyer les travaux de l'ISAP sous forme de services d'experts. Sur ce point, le représentant de l'Inde s'est engagé à renforcer la collaboration de son pays avec l'ISAP, notamment par la prise en charge des frais de séjour occasionnés par les programmes de vulgarisation et par la mise à disposition de spécialistes-conseils. Le représentant de la Chine a aussi fait part de l'engagement de son pays à renforcer la collaboration entre la CESAP et le Centre international chinois de formation statistique.

³⁵ Voir E/ESCAP/67/12, chap. I.

³⁶ Banque asiatique de développement, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Programme des Nations Unies pour le développement, *Accelerating Equitable Achievement of the MDGs: Closing Gaps in Health and Nutrition Outcomes – Asia-Pacific Regional MDG Report 2011-2012* (Bangkok, CESAP, 2012). Disponible à l'adresse suivante: www.unescap.org/pdd/calendar/CSN-MDG-NewDelhi-Nov-2011/MDG-Report2011-12.pdf.

³⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.II.F.1.

213. La Commission a pris note avec le plus grand intérêt des informations fournies par plusieurs délégations sur les initiatives menées par leur pays dans le but de renforcer encore les systèmes statistiques, et sur les progrès accomplis ces dernières années, y compris par la consolidation de l'infrastructure législative en matière de statistique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement statistique.

214. La Commission a noté avec satisfaction l'appui accru apporté aux travaux du Comité de statistique par la Fédération de Russie sous forme de ressources financières destinées à renforcer le soutien aux TIC pour les opérations de recensement et les statistiques économiques, et a estimé qu'il fallait évaluer les résultats des programmes et projets menés à bien et en rendre compte.

215. La Commission a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa septième session et s'est félicitée des résultats obtenus par l'ISAP en matière de renforcement des capacités statistiques dans la région grâce à la formation. Elle a exprimé son soutien au programme de travail actuel de l'ISAP et a souligné qu'il fallait renforcer encore la formation pour continuer à répondre aux demandes existantes et nouvelles.

Alinéa i)

Activités sous-régionales pour le développement

216. La Commission était saisie de trois documents relatifs à ce point de l'ordre du jour: a) Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/68/2); b) Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/68/3); et c) Programme performance report for the biennium 2010-2011 (E/ESCAP/68/INF/3 et Add.1).

217. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Chine, Îles Salomon, Inde, Fédération de Russie, Fidji, Japon, Kazakhstan, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Nauru et République de Corée.

Asie de l'Est et du Nord-Est

218. La Commission a pris note du rôle important joué par le Bureau sous-régional et le Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est (NEASPEC) pour ce qui était de la coordination sous-régionale de l'action menée par États membres pour protéger les espèces menacées, faire face à l'impact environnemental de la pollution atmosphérique transfrontière et réduire les tempêtes de poussière et de sable dans le cadre du NEASPEC. La Commission a aussi noté que le Gouvernement chinois accueillerait la dix-septième Réunion des hauts responsables du NEASPEC en octobre 2012.

219. La Commission a noté que le Bureau sous-régional avait mis en œuvre avec succès des programmes répondant aux besoins particuliers des États membres, notamment de la Mongolie, en menant des activités visant à améliorer la facilitation du commerce (en collaboration avec la Division du commerce et de l'investissement) et à promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement.

220. Étant donné l'importance des progrès de la coopération multilatérale et de la création d'un sentiment communautaire fort entre les gouvernements et les peuples d'Asie du Nord-Est, la Commission a invité tous les États membres à tirer parti de l'important potentiel offert par le Bureau sous-régional en tant que plate-forme essentielle pour lancer et faciliter la coopération sous-régionale.

221. La Commission a reconnu les progrès substantiels enregistrés par le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est dans l'élaboration et la mise en

œuvre des programmes de coopération sous-régionale dans les domaines économique, social et environnemental, conformément aux priorités de la CESAP et à la situation propre à chaque pays membre de la sous-région.

222. La Commission s'est félicitée que le Bureau sous-régional serve d'antenne sous-régionale des Nations Unies pour le développement, appuie l'action de la CESAP et accroisse la visibilité de celle-ci dans la sous-région, notamment en facilitant la coopération sous-régionale et en diffusant l'information sur les bonnes pratiques, ce qui tendait à rapprocher la CESAP des gouvernements et des populations de la sous-région.

223. La Commission a estimé que le Bureau sous-régional avait besoin de renforcer encore son action concernant le partage de l'information sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des stratégies de réduction des risques de catastrophe, de mettre en œuvre des programmes conformes aux priorités fixées par les États membres, et d'assurer une communication rapide et appropriée avec les gouvernements des États membres, en particulier le pays hôte, à propos des différentes réunions et manifestations.

Asie du Nord et Asie centrale

224. La Commission a noté avec satisfaction les progrès concernant: a) la mise en place du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, y compris la mise au point définitive de l'Accord administratif et financier entre l'ONU et le Kazakhstan; b) le processus de recrutement du personnel; c) la rénovation de l'immeuble abritant les bureaux; et d) la création d'un site Web.

225. La Commission a noté que le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale avait pour objectif primordial d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international en réalisant la connectivité et en promouvant le développement économique et social inclusif et durable des États membres. Elle a noté en outre que l'action du Bureau portait sur des priorités sous-régionales telles que:

a) *Transports et facilitation du commerce*: le développement de meilleures liaisons de transport, y compris les couloirs de transport entre l'Europe et l'Asie; la coopération en matière de transit et de transports, y compris l'amélioration du franchissement des frontières; la mise en place de mesures de facilitation du commerce; et la réduction des obstacles au commerce;

b) *Eau, énergie et environnement*: la gestion des ressources en eau et en énergie, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

226. La Commission a noté que le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale était devenu complètement opérationnel en moins d'un an et avait commencé à mettre en œuvre différentes activités liées aux priorités de développement de la sous-région. Elle a également noté que le Bureau sous-régional avait mis en place des liens bilatéraux entre le siège de la CESAP et les États membres, établi des relations de travail avec les ministères et les organisations gouvernementales des secteurs concernés, et créé des partenariats avec les institutions financières et les organisations intergouvernementales basées en Asie du Nord et en Asie centrale.

227. La Commission a noté avec satisfaction que le Bureau sous-régional avait commencé à mettre en œuvre un projet sur le redressement économique et social de l'Afghanistan mettant l'accent sur le développement des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois. Elle a également noté que deux projets spécifiques – concernant l'évaluation de la sécurité des petites installations hydrauliques et la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale – pourraient bien être finalisés dans un avenir proche et mis en œuvre en 2012-2013 avec le soutien financier de la Fédération de Russie.

228. La Commission a rendu hommage au chef du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale pour son rôle dirigeant et l'efficacité de son action, qui avaient permis que le Bureau soit pleinement opérationnel rapidement, et a réaffirmé le soutien des États membres pour l'action actuellement menée par le Bureau conformément aux missions qui lui ont été imparties par les États membres.

229. La Commission a noté que le Bureau sous-régional coordonnait les activités relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA) qui était soutenu par la CESAP et la Commission économique pour l'Europe et concernait cinq pays d'Asie centrale ainsi que l'Afghanistan et l'Azerbaïdjan. La Commission a été informée que le Forum économique 2012 du SPECA, prévu à Bangkok les 27 et 28 novembre sur le thème « Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie centrale par le partage de l'expérience asiatique », serait une bonne occasion de s'informer sur les pratiques optimales liées à la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique en vue de renforcer la coopération régionale entre les pays du SPECA dans le contexte des nouveaux défis mondiaux.

230. La Commission a noté l'importance de la coordination entre la CESAP et la Commission économique pour l'Europe dans le cadre d'initiatives destinées à promouvoir des secteurs essentiels comme les transports et les liaisons intermodales, et a souligné le rôle important que pourrait jouer le SPECA en facilitant ces efforts.

231. Le représentant de la Fédération de Russie a exprimé sa confiance que tous les chefs des bureaux sous-régionaux allaient planifier et mettre en œuvre des activités conformes aux priorités et aux tâches prévues dans le cadre stratégique de la Commission approuvé par les États membres.

Pacifique

232. Le Chef du Bureau de la CESAP pour le Pacifique a fait une déclaration sur les activités sous-régionales pour le développement dans la sous-région du Pacifique.

233. La Commission s'est félicitée de l'action menée par le Bureau de la CESAP pour le Pacifique et de l'appui qu'il avait apporté aux membres de la sous-région, notamment sous forme d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les domaines du développement durable, de la croissance verte, et de l'intégration des résultats obtenus en matière sociale, environnementale et économique.

234. La Commission a salué l'action menée par le Bureau pour le Pacifique en vue d'aider les pays membres insulaires en développement du Pacifique à préparer la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

235. La Commission a été sensible à l'approche fondée sur le partenariat et la collaboration adoptée par le Bureau de la CESAP pour le Pacifique pour l'action menée avec les organisations sous-régionales du Pacifique et les autres organes des Nations Unies œuvrant dans la sous-région.

Asie du Sud et du Sud-Ouest

236. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux bureaux sous-régionaux ainsi qu'au secrétariat pour la mise en œuvre active de son programme de travail sous-régional.

237. La Commission a noté que les principales priorités du Bureau sous-régional étaient les suivantes: a) accélération de l'action menée pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement par une croissance inclusive, l'égalité des sexes et la promotion de politiques appropriées au moyen des réseaux régionaux du savoir; b) renforcement de la connectivité, et facilitation du commerce et des transports; c) promotion de l'intégration économique régionale, de la coopération régionale pour

la sécurité alimentaire et énergétique, et de la réduction des risques de catastrophe; et d) aide aux pays les moins avancés pour le renforcement de leurs capacités de production.

238. La Commission a été informée des activités récentes du Bureau sous-régional, qui comprenaient notamment l'organisation du Forum sous-régional de haut niveau sur l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie du Sud, la concertation sur les perspectives de développement économique et social dans la sous-région pour 2012, et la mise au point de produits du savoir, parmi lesquels une série de monographies sur le développement, un bulletin de suivi du développement et la fourniture de contenus approfondis à travers son site Web (<http://southwest-sro.unescap.org>).

239. Notant avec satisfaction que le Bureau sous-régional avait été inauguré à New Delhi en décembre 2011, la délégation indienne a réaffirmé son soutien total pour le Bureau sous-régional et souligné que le potentiel de celui-ci et sa situation géographique en faisaient un tremplin d'idées pour l'ensemble du système de la CESAP. La délégation a fait savoir à la Commission que le Bureau sous-régional pouvait jouer un rôle utile consistant à aider les membres et le secrétariat à mettre en œuvre le programme de travail de la CESAP en servant d'organe de sensibilisation. La délégation a noté que le Bureau sous-régional avait déjà commencé à travailler sérieusement et a exprimé sa confiance que les relations entre le Bureau sous-régional et le siège de la CESAP seraient marquées par la synergie et la complémentarité.

240. La Commission a approuvé globalement les recommandations contenues dans les documents dont elle était saisie au titre du point 3 i) de l'ordre du jour.

Point 4 de l'ordre du jour **Questions relatives à la gestion**

Alinéa a)

Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2010-2011

241. La Commission était saisie du rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2010-2011 (E/ESCAP/68/15).

242. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive a indiqué que l'évaluation constituait une composante essentielle des activités de la CESAP et de son engagement en tant qu'organisation basée sur le développement des connaissances, et elle a exprimé sa volonté de faire appliquer les recommandations issues des évaluations et les mesures de suivi prises en conséquence. Elle a déclaré que les 16 exercices d'évaluation exécutés par le secrétariat durant la période 2010-2011 avaient contribué à l'efficacité, à la connaissance, à l'apprentissage et à la responsabilité organisationnels. Elle a encore souligné l'intérêt présenté par les cadres formels de coordination, y compris le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, pour renforcer la responsabilisation et la coordination avec les autres parties prenantes dans tous les aspects de l'action de la CESAP et pour mobiliser le système des Nations Unies afin qu'il soit uni dans l'action au niveau régional.

243. Se référant à ce point de l'ordre du jour pris dans son ensemble, une délégation a corroboré l'accent mis tout particulièrement par la Secrétaire exécutive sur les résultats, les partenariats et la nécessité de tirer des enseignements. Dans ce contexte, la délégation a souligné l'importance d'évaluer l'impact des activités de la CESAP et la manière dont celles-ci avaient des effets positifs dans toute la région. Elle a estimé qu'une évaluation objective de l'impact devrait, entre autres, permettre aux activités de la CESAP de rester bien ciblées et pleinement alignées sur le mandat de l'Organisation et les priorités des États membres. Elle a également appuyé les

efforts déployés pour renforcer les partenariats entre les États membres et le secrétariat. À cet égard, une attention particulière a été accordée à l'importance des consultations étroites ainsi qu'à la participation de toutes les sous-régions, en s'appuyant sur le dialogue et la mise en œuvre de projets de façon équilibrée. S'agissant de la coopération avec les organisations sous-régionales, la délégation a proposé que les relations avec l'Organisation de coopération économique et l'Organisation de Shanghai pour la coopération soient renforcées. Enfin, elle s'est déclarée favorable à l'action visant à créer des synergies et à assurer un maximum de cohérence entre les activités menées par le siège de la CESAP et celles de ses bureaux sous-régionaux, ainsi qu'avec celles des autres organismes de l'ONU. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique était un instrument primordial pour renforcer cette cohérence.

244. La Commission a pris note du rapport.

245. La Commission a adopté la résolution 68/8 sur l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies et de la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional.

Alinéa b)

Modifications apportées au programme pour la période biennale 2012-2013

246. La Commission était saisie d'une note du secrétariat contenant les modifications proposées au programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/ESCAP/68/16).

247. La Commission a été informée que les changements proposés contribueraient à l'obtention des résultats escomptés sans aucune incidence sur le budget-programme ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013.

248. Le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.

249. La Commission a entériné les modifications proposées au programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 décrites dans le document examiné, sous réserve de la suppression du report de la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports.

Alinéa c)

Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2014-2015

250. La Commission était saisie du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/ESCAP/68/17).

251. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Inde et Indonésie.

252. Présentant le projet de cadre stratégique pour la période biennale 2014-2015, la Secrétaire exécutive a souligné qu'il avait été établi à la faveur d'une interaction d'un niveau sans précédent entre le secrétariat et les États membres, définissant l'orientation selon laquelle la CESAP travaillerait en 2014-2015 à la concrétisation de sa vision d'elle-même offrant la plate-forme multilatérale la plus inclusive pour la promotion de la coopération entre les États membres, afin d'assurer le développement économique et social inclusif, durable et résilient en Asie et dans le Pacifique. Le projet de cadre stratégique s'est appuyé sur les mandats, l'expertise et les avantages comparatifs de la CESAP en tant que plate-forme intergouvernementale régionale qui s'efforçait d'exploiter de manière optimale son approche multidisciplinaire et la coopération Sud-Sud croissante. La Commission a été informée que le document reflétait les conclusions des examens réalisés par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission à deux reprises.

253. La Commission a entériné le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 décrit dans le document examiné.

Alinéa d)

Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions

254. La Commission était saisie de l'aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires (E/ESCAP/68/18).

255. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

256. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire exécutive a fait ressortir les trois principaux éléments moteurs qui sous-tendaient le mandat et le rôle de la CESAP: les résultats, les partenariats et l'évolution de la CESAP dans le sens d'une organisation apprenante. Elle a informé la Commission des mesures prises par le secrétariat pour mieux se focaliser sur les résultats de ses activités de coopération technique, qui comprenaient: a) des projets de développement des capacités de plus large portée, de plus longue durée et mieux cadrés, visant une meilleure exécution grâce au renforcement de la gestion basée sur les résultats; b) une stratégie de mobilisation des ressources qui offrait un cadre pour une approche davantage proactive visant les partenariats et les relations avec les donateurs, et la mise en place d'une section s'occupant des partenariats et de la mobilisation des ressources; c) des efforts soutenus pour renforcer les relations avec les partenaires au moyen de réunions avec un certain nombre d'États membres et d'organismes donateurs; et d) un engagement accru avec certains homologues du secteur privé comme partenaires pour promouvoir et assurer le développement des capacités. La Secrétaire exécutive a également cité des exemples de la manière dont le programme de coopération technique du secrétariat avait été mis en œuvre, avec comme modalités essentielles le développement des capacités, le partage des connaissances et la coopération Sud-Sud.

257. La Commission a noté que le montant total des contributions que le secrétariat avait reçues en 2011 pour les activités de coopération technique, provenant tant du budget ordinaire de l'ONU que des contributions volontaires, s'était élevé à environ 15,5 millions de dollars des États-Unis, et que, la même année, l'exécution des activités de coopération technique avait représenté au total environ 18,2 millions de dollars.

258. La délégation chinoise a souligné la priorité qu'accordait son gouvernement aux activités de coopération technique menées conjointement avec la CESAP. Précisant que la CESAP et la Chine avaient réalisé plus de 200 projets, elle a souligné la priorité donnée à la coopération Sud-Sud dans ce contexte. Elle a mis en relief les relations entre son gouvernement et le secrétariat, qui se caractérisaient par la confiance et une communication efficace, ainsi que l'importance d'une communication accrue entre le secrétariat et les États membres de manière générale, en veillant à être ouvert aux priorités des États membres, à utiliser pleinement les ressources disponibles et à promouvoir l'innovation. La délégation a confirmé l'appui financier continu de son gouvernement en faveur du programme de coopération technique de la CESAP et des activités de l'ONUCGMAP en particulier.

259. La délégation russe s'est félicitée des résultats de haut niveau obtenus grâce à la coopération entre la CESAP et son gouvernement. Elle a précisé que les projets du secrétariat financés à l'aide des contributions volontaires de la Fédération de Russie avaient été exécutés conformément aux attentes des pays bénéficiaires. Elle s'est déclarée satisfaite des efforts déployés par le secrétariat pour mettre au point les dispositions administratives pour la coopération avec la Fédération de Russie.

260. Les délégations de l'Inde et de la République de Corée ont tout particulièrement mis en valeur les réalisations et l'importance du CAPFTIC dans le domaine du développement des capacités humaines et institutionnelles. La délégation de la République de Corée a rappelé l'importance des TIC, qui étaient essentielles pour assurer le développement et contribuer en conséquence au progrès dans tous les secteurs. Elle a précisé que les fruits du travail du CAPFTIC avaient été adoptés et institutionnalisés dans de nombreux pays de la région Asie-Pacifique.

261. La Commission a pris note des annonces de contributions ci-dessous faites par les membres et membres associés pour 2012.

262. *Bangladesh*. Le secrétariat a été avisé par écrit que le Gouvernement bangladais verserait les contributions ci-après:

CAPFTIC	\$5 000
CAPTT	\$5 000
CRPAD	\$1 000
ISAP	\$3 000
ONUCGMAP	\$3 000

263. *Chine*. La délégation chinoise a indiqué que son gouvernement verserait les contributions ci-après:

Programme de coopération Chine-CESAP	\$200 000
	et ¥ 1 500 000
ISAP	\$50 000

De plus, la délégation chinoise a informé la Commission que son gouvernement verserait une contribution annuelle à l'ONUCGMAP d'un montant qui serait précisé ultérieurement, et au CAPTT d'un montant de 30 000 dollars des États-Unis, sous réserve de confirmation.

264. *Inde*. La délégation indienne a annoncé que son gouvernement verserait les contributions ci-après:

CAPFTIC	\$20 000
CAPTT	\$200 000
Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest	\$79 000

La délégation indienne a informé la Commission qu'elle envisageait activement d'augmenter ses contributions à l'ISAP et à l'ONUCGMAP. Elle a précisé que le Gouvernement indien avait libéré la somme de 154 000 dollars des États-Unis au cours de 2011 et 2012 à titre de contribution pour l'établissement du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, à New Delhi.

265. *Indonésie*. La délégation indonésienne a indiqué que son gouvernement verserait les contributions ci-après:

CAPTT	\$10 000
ISAP	\$30 000
ONUCGMAP	\$29 982

En outre, la délégation indonésienne a informé la Commission de son intention de verser des contributions en nature équivalant à 230 000 dollars des États-Unis au CAPFTIC et équivalant à 100 000 dollars des États-Unis au CRPAD et de s'efforcer de maintenir le niveau général de ses contributions à la CESAP.

266. *Iran (République islamique d')*. La délégation iranienne a indiqué que son gouvernement verserait les contributions ci après:

CAPTT	\$10 000
Programme de travail de la CESAP	\$40 000
ISAP	\$15 000
ONUCCMAP	\$15 000

Elle a en outre informé la Commission de son intention de contribuer pour la tenue à Téhéran en novembre 2012 de la troisième Conférence ministérielle sur les partenariats public-privé pour le développement infrastructurel.

267. *Japon*. La délégation japonaise a annoncé que son gouvernement verserait les contributions ci-après pour la période allant d'avril 2012 à mars 2013:

Fonds de coopération Japon-CESAP	\$72 250
ISAP	\$1 652 000

La délégation a indiqué que son gouvernement avait l'intention de verser à l'ISAP une contribution en nature équivalant à 1 283 000 dollars des États-Unis pour la période allant d'avril 2012 à mars 2013. En outre, elle a informé la Commission de l'intention de son gouvernement d'octroyer des bourses à 67 participants à certains stages de formation sur les statistiques officielles dans le cadre de son programme de coopération technique par le biais de l'Agence japonaise de coopération internationale, en coopération avec l'ISAP.

268. *Macao (Chine)*. Le secrétariat a reçu une notification écrite l'informant que les autorités de Macao (Chine) verseraient les contributions ci-après:

CAPFTIC	\$5 000
CAPTT	\$5 000
CRPAD	\$3 000
ISAP	\$20 000

269. *Malaisie*. La délégation malaisienne a informé la Commission que son gouvernement continuerait d'appuyer les institutions régionales de la CESAP en versant les contributions ci-après:

CAPTT	\$15 000
CRPAD	\$10 000
ISAP	\$20 000

270. *Mongolie*. La délégation mongole a indiqué que son gouvernement verserait les contributions ci-après:

CAPFTIC	\$2 000
Programme de travail de la CESAP	\$5 000
ISAP	\$10 000

271. *Pakistan*. La délégation pakistanaise a indiqué que son gouvernement verserait la contribution ci-après:

ISAP	\$15 000
------	----------

En outre, la délégation a indiqué que des contributions à d'autres institutions régionales étaient à l'étude et que le secrétariat en serait notifié ultérieurement.

272. *Philippines*. Le secrétariat a reçu une notification écrite l'informant que le Gouvernement philippin verserait la contribution ci-après:

ISAP	\$17 500
------	----------

273. *République de Corée.* La délégation de la République de Corée a indiqué que son gouvernement verserait les contributions ci-après:

CAPFTIC	\$2 200 000
Fonds de coopération Corée-CESAP	\$300 000
Bureau sous-régional pour Asie de l'Est et du Nord-Est	\$1 426 000

En outre, la délégation a informé la Commission de l'intention de son gouvernement de verser une contribution en nature équivalant à 300 000 dollars des États-Unis à l'appui des activités du CAPFTIC visant à développer les capacités humaines et institutionnelles dans le domaine des TIC dans la région.

274. *Fédération de Russie.* La délégation russe a annoncé que son gouvernement avait l'intention de verser une contribution volontaire de 1 200 000 dollars des États-Unis en 2012 pour l'exécution des projets de coopération technique agréés d'un commun accord.

275. *Thaïlande.* La délégation thaïlandaise a annoncé que son gouvernement verserait les contributions ci-après:

CAPTT	\$15 000
CRPAD	\$10 000
ISAP	\$30 000
ONUCGMAP	\$15 000

La délégation thaïlandaise a également indiqué que son gouvernement pourrait fournir un appui en nature au CRPAD sous la forme d'échanges de pratiques optimales et par l'envoi d'experts pour aider dans les domaines de la production et du contrôle de la production.

276. Pour conclure, la Secrétaire exécutive a remercié la Commission pour sa sagesse et son appui au programme de coopération technique du secrétariat. Elle a adressé ses remerciements aux membres et membres associés qui avaient annoncé un appui financier pour 2012 pour leur générosité et a assuré la Commission que le secrétariat utiliserait les ressources financières qui lui seraient confiées avec efficacité et efficacité dans le but d'atteindre les résultats qui devraient permettre d'améliorer l'existence et les perspectives des populations dans toute la région. Elle a encore souligné la valeur de l'apprentissage entre collègues dans un monde en pleine mutation et l'importance de la mise en pratique des connaissances acquises afin d'améliorer le travail du secrétariat en faveur des États membres.

277. La Commission a exprimé son appréciation et son soutien pour les activités de coopération technique du secrétariat, notamment celles des cinq institutions régionales.

Point 5 de l'ordre du jour

Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

278. La Commission était saisie du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/68/19). En sa qualité de rapporteur du Comité consultatif, le Représentant permanent du Bangladesh auprès de la CESAP a présenté les principales activités du Comité au cours de l'année écoulée.

279. Les représentants de la Fédération de Russie et de la Thaïlande ont fait des déclarations.

280. Depuis la soixante-septième session de la Commission, le Comité consultatif a tenu cinq sessions ordinaires et une session spéciale pour passer en revue le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015, et le Groupe de travail informel sur les projets de résolution s'était réuni sept fois.

281. Une des activités essentielles du Comité consultatif durant la période considérée avait été l'examen de son mandat, une tâche qui lui avait été confiée au titre de la résolution 67/15. Un groupe de travail informel avait été constitué, et en vue de renforcer le rôle et l'efficacité du Comité consultatif, les États membres avaient proposé des modifications à son mandat.

282. Le Comité consultatif avait également examiné une analyse de l'état actuel de la documentation, réalisée par le secrétariat conformément à la résolution 67/15 de la Commission, dans le but de s'acheminer vers des sessions de la Commission sans documents imprimés et de publier des documents moins nombreux mais de plus grande qualité, et il avait approuvé les recommandations énoncées dans le rapport du groupe de travail informel.

283. Le Comité consultatif avait aussi formulé des observations concernant le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/ESCAP/68/17) et proposé des modifications, qui avaient été présentées à la Commission.

284. Une autre activité clef du Comité consultatif au cours de la période considérée avait été la fourniture de directives pour la mise en œuvre des 15 résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-septième session.

285. La Commission a relevé le rôle important joué par le Comité consultatif dans le dialogue constructif entre les États membres et le secrétariat, et comme instance permettant aux membres de la Commission de participer efficacement et de contribuer à la mise en œuvre par le secrétariat des décisions de la Commission.

286. La Commission a adopté la résolution 68/9 relative au mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

Point 6 de l'ordre du jour

Date, lieu et thème de la soixante-neuvième session de la Commission (2013)

287. La Commission était saisie d'une note du secrétariat intitulée « Date, lieu et thème de la soixante-neuvième session de la Commission (2013) » (E/ESCAP/68/20).

288. Le représentant de la Thaïlande a fait une déclaration.

289. La Commission a décidé de tenir sa soixante-neuvième session à Bangkok en avril-mai 2013. La date exacte serait fixée en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. La délégation thaïlandaise s'est félicitée de la décision de la Commission de tenir la soixante-neuvième session au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok. Elle a offert de faciliter les dispositions logistiques et d'apporter au secrétariat, chaque fois que de besoin, tout soutien nécessaire pour assurer le succès de ladite session.

290. Une délégation a fait savoir qu'elle préférerait que le thème porte sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Elle se rallierait toutefois au consensus.

291. La Commission a adopté « Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures » comme thème de sa soixante-neuvième session.

Point 7 de l'ordre du jour

Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique

Alinéa a)

Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

Déclaration de politique générale de la Secrétaire exécutive

292. La Secrétaire exécutive a commencé par rappeler qu'au cours de la période de grande transition qui avait suivi la Seconde Guerre mondiale des dirigeants et des responsables politiques de l'Asie et du Pacifique dotés de clairvoyance et d'une vision de l'avenir s'étaient rapprochés les uns des autres pour nouer de nouveaux liens de solidarité, de coopération et d'amitié. La Commission leur avait servi de tribune régionale inclusive, où ils avaient mis au point les politiques et les institutions nécessaires pour traduire en action leur initiative visionnaire et faire du développement une réalité.

293. La Secrétaire exécutive a souligné que la Commission avait contribué activement à la création d'organismes tels que la Commission du Mékong³⁸ qui, lorsqu'elle a été créée en 1957, était le plus grand projet de développement jamais entrepris par les Nations Unies. Par la suite, la Commission avait joué un rôle capital dans la création d'autres institutions régionales, comme la Banque asiatique de développement (BAsD), en 1966, dont l'objectif était de financer la lutte contre la pauvreté dans la région, ou encore le Comité des typhons et le Groupe d'experts en cyclones tropicaux, qui avaient permis de mieux coordonner les interventions régionales et de sauver ainsi des vies. La Commission avait également guidé l'élaboration d'instruments et traités régionaux, comme les accords sur les réseaux de la Route d'Asie³⁹ et du Chemin de fer transasiatique⁴⁰, qui avaient modelé la croissance et le développement dans la région.

294. La Secrétaire exécutive a fait observer que le défi à relever était de parvenir à une croissance plus solidaire, ainsi qu'il ressortait de l'étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique⁷ et de l'étude thématique de 2012 intitulée « *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century* »⁴¹, et comme le reflétaient également les projets de résolution examinés pendant la session en cours, qui portaient sur des sujets tels que la connectivité énergétique, le commerce sans papier et le développement durable. Il était évident que les pays de l'Asie et du Pacifique ne pouvaient plus maintenir leur mode de développement consommateur de ressources, émetteur de carbone, nuisible pour l'environnement et non inclusif. La Secrétaire exécutive a ajouté que de nombreuses communautés, malheureusement, peinaient encore dans leurs efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à l'échéance de 2015, et que les gouvernements devaient fournir un dernier gros effort à l'échelle de toute la région. Il fallait éradiquer la pauvreté et réduire les vulnérabilités – en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement du Pacifique. En outre, on estimait que 75 % des populations pauvres de la région se trouvaient dans les pays à revenu intermédiaire, dans les pays souvent touchés par des conflits ou des catastrophes, ou encore dans

³⁸ Alors connue sous le nom de Comité de coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

³⁹ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, n° 41607.

⁴⁰ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2596, n° 46171.

⁴¹ ST/ESCAP/2629.

ceux où l'économie souterraine était en hausse. Un nouveau modèle de développement serait essentiel pour trouver de nouveaux moteurs de croissance ainsi que des moyens durables de les exploiter. La région devrait revoir sa conception des choses et créer de nouveaux cadres politiques et instruments régionaux pour bâtir un avenir de prospérité partagée.

295. La Secrétaire exécutive a appelé l'attention de la Commission sur les inégalités croissantes qui existaient entre ses États membres et au sein des mêmes. La région devait aussi faire face à de multiples chocs qui étaient autant d'obstacles au développement, comme la crise alimentaire, énergétique et financière, la surexploitation des ressources, les catastrophes naturelles, la faiblesse des capacités institutionnelles et l'insuffisance des mécanismes de gouvernance. La croissance inclusive et la croissance durable étaient liées et interdépendantes et, partant, ne pouvaient pas être traitées séparément. Au contraire, elles exigeaient des stratégies intégrées et multisectorielles.

296. La Secrétaire exécutive a insisté sur le fait que la région pouvait tirer parti de ses capacités accrues pour gérer son développement et prendre son avenir en main. Les pays devaient s'appuyer sur leur solide coopération économique pour soutenir la croissance régionale. Ils devaient aussi combler les écarts de développement et créer ainsi de nouveaux moteurs de dynamisme économique régional. En période de transition, il importait de se doter des stratégies et des institutions nécessaires pour relever les défis qui se posaient en matière de politiques, comme gérer la croissance et l'inflation, maîtriser les flux monétaires, éviter une croissance non génératrice d'emploi, enrayer le chômage, en particulier celui des jeunes, prévenir les risques de catastrophe, et rééquilibrer les économies vers une meilleure qualité de croissance. Face à une urbanisation massive et croissante, il faudrait chercher de nouveaux moyens de rendre les villes plus sûres, plus vertes et plus vivables, et faire en sorte qu'elles soient durables et économes en énergie et en eau. Il fallait aussi aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à gérer efficacement les « économies bleues » – c'était une responsabilité régionale et mondiale. L'économie régionale devrait en outre réduire radicalement sa consommation de ressources énergétiques et améliorer l'efficacité énergétique.

297. La Secrétaire exécutive a ajouté que la capacité de la région à surmonter ces difficultés et ces vulnérabilités communes dépendrait d'une direction efficace, de choix politiques éclairés, de partenariats, d'institutions solides et d'une gouvernance démocratique. Elle a expliqué à la Commission que le secrétariat avait axé son travail sur quatre objectifs clés afin d'orienter et de façonner les efforts engagés pour relever ces défis: maintenir le dynamisme de l'Asie et du Pacifique, favoriser l'intégration sociale et l'équité, rechercher le développement durable et la résilience, et intensifier l'intégration économique régionale ainsi que l'appui aux pays en transition.

298. L'étude thématique de 2012⁴¹ montrait comment une plus grande intégration économique régionale pouvait, en période de volatilité et de turbulences mondiales, devenir un atout pour la région. Un programme en quatre volets était proposé, dans le cadre d'une stratégie à long terme dont l'objectif était de constituer une communauté économique Asie-Pacifique, afin d'exploiter au mieux le potentiel d'intégration économique régionale et de faire de l'Asie et du Pacifique une région plus résiliente et durable, fondée sur la prospérité partagée et l'équité sociale.

299. La Secrétaire exécutive a ensuite présenté les quatre volets du programme envisagé:

a) Premièrement, élargir le marché Asie-Pacifique et l'intégrer davantage, de façon à relier les pays à forte et faible croissance dans des « couloirs de prospérité » et partager ainsi entre tous les bénéfices de la croissance régionale;

b) Deuxièmement, établir des connexions matérielles ininterrompues à travers toute la région, ce qui signifiait de relier les zones sans littoral moins

développées aux zones côtières plus prospères et d'améliorer d'une façon générale les connexions entre les pays de la région, de façon à réduire la dépendance à l'égard des pays avancés. Les participants à la Conférence ministérielle sur les transports, dont la deuxième session avait eu lieu à Bangkok du 12 au 16 mars 2012⁴², avaient défini les domaines d'action à privilégier pour concrétiser la vision d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré. En outre, compte tenu de la répartition inégale des ressources énergétiques dans la région, une des recommandations formulées dans l'étude thématique était de réfléchir à un réseau énergétique régional intégré, qui pourrait prendre la forme d'une « route asiatique de l'énergie »;

c) Troisièmement, renforcer la coopération financière et mobiliser plus efficacement l'épargne régionale à des fins productives, et combler les écarts infrastructurels de la région en développant davantage l'architecture financière régionale. Un bon exemple de cette forme de coopération étendue était l'Initiative de Chiang Mai, dont le financement avait récemment été doublé pour atteindre 240 milliards de dollars. Un moyen novateur de financer les infrastructures pouvait consister à créer un mécanisme de prêt régional conçu pour stimuler les investissements dans ce domaine dans la région;

d) Quatrièmement, coordonner une action régionale face aux vulnérabilités communes, notamment les difficultés liées au développement comme les inégalités sociales, l'intégration sociale et les conflits sociaux. La Secrétaire exécutive a rappelé que les pays pouvaient s'appuyer sur la Commission pour trouver un nouveau mode de développement qui soit faiblement émetteur de carbone mais porteur de prospérité, propice à la réduction de la pauvreté, et garant de sécurité humaine. La région devait trouver des solutions nouvelles aux problèmes persistants, en privilégiant la recherche, l'innovation et le développement technologique, et en encourageant sans réserve la créativité, l'esprit d'entreprise et le pouvoir d'action des populations, en particulier les jeunes.

300. Pour conclure, la Secrétaire exécutive a rappelé que les populations de l'Asie et du Pacifique et du monde entier attendaient de la région qu'elle assure la croissance et la stabilité nécessaires pour offrir à l'humanité un avenir plus inclusif, durable et résilient. La région devait se montrer plus innovante, jouer davantage un rôle de catalyseur et de chef de file par le plaidoyer, générer de nouvelles capacités, et donner aux peuples et aux nations les moyens de s'unir et d'avancer ensemble. Quant à la Commission, sa mission était de concevoir les actions, les institutions et les instruments dont les pays de la région avaient besoin pour une croissance plus solidaire.

Résumé des messages émanant du Groupe de haut niveau réuni sur le thème « Orienter le développement inclusif en période de turbulence et de volatilité mondiales »

301. Le Groupe de haut niveau réuni sur le thème « Orienter le développement inclusif en période de turbulence et de volatilité mondiales » s'est penché sur les nouveaux défis posés à la région, alors que les pays étaient confrontés à un environnement économique mondial marqué par un regain de turbulence et de volatilité. Il était composé comme suit:

- M. Kittiratt Na-Rong, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de la Thaïlande
- M. Lotoala Metia, Ministre des finances et de la planification économique de Tuvalu
- M. Bakhtiyer Abdusamatov, Vice-Ministre des relations économiques étrangères, de l'investissement et du commerce de l'Ouzbékistan

⁴² Voir E/ESCAP/68/9.

- M. Hafiz Pasha, Président du Conseil consultatif économique du Premier Ministre, Doyen de l'Université nationale de Beaconhouse et ancien Ministre des finances et des affaires économiques du Pakistan
- M. Oh-Seok Hyun, Président de l'Institut coréen de développement

302. La Secrétaire exécutive a présidé les débats du Groupe. Dans son introduction, elle a mis l'accent sur les principales préoccupations économiques à court et à moyen terme, et sur les principaux messages de l'étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique⁷. La région avait connu une reprise en V à partir du début de la crise en 2008, mais avait récemment pâti d'un nouveau ralentissement de la croissance. Ce ralentissement était imputable à l'aggravation de la crise de la dette dans la zone euro et à la lenteur de la reprise économique aux États-Unis. Malgré ce ralentissement, la croissance était restée relativement vigoureuse dans la région de manière générale, cette dernière servant de point d'ancrage de la stabilité à l'économie mondiale. La région a été, toutefois, sujette à plusieurs risques de détérioration: l'aggravation de la crise de la zone euro, une forte hausse du prix du pétrole, des entrées de capitaux spéculatifs à court terme excessives qui avaient conduit à la formation de bulles spéculatives, l'appréciation du taux de change et les pressions inflationnistes. Les défis que la région avait à relever étaient de préserver un équilibre entre croissance et inflation, gérer les entrées de capitaux à court terme, réduire les inégalités socioéconomiques croissantes, faire face à la croissance sans création d'emplois et renforcer la protection sociale. La région a dû aussi prendre des mesures pour accroître ses capacités de résistance face à la fréquence et à l'ampleur de plus en plus importantes des catastrophes naturelles. Un problème à long terme mis en lumière par l'étude précitée était de chercher à préserver une prospérité partagée en présence d'une « nouvelle normalité » caractérisée par une tendance à long terme à la hausse et à la volatilité des prix des produits de base.

303. M. Kittiratt Na-Ranong a noté qu'en 1999, un certain nombre d'organismes internationaux avaient recommandé que la Thaïlande investisse dans la gestion de l'eau. Cependant, tel n'avait pas été le cas, peut-être parce que ces suggestions avaient été formulées peu après la crise financière asiatique, alors que le pays était confronté à des difficultés budgétaires. Au vu des inondations dévastatrices de 2011, qui s'étaient soldées par des dommages et des pertes représentant 40 milliards de dollars et qui ont réduit à un taux proche de zéro la croissance du produit intérieur brut (PIB), la réduction des risques de catastrophe était devenue une priorité essentielle pour la Thaïlande. Dans ce contexte, le pays avait élaboré et commencerait bientôt à mettre en œuvre un plan-cadre pour la gestion des inondations comprenant des composantes à court terme et à long terme. La Thaïlande était entrée dans une période de transition vers un modèle plus inclusif de croissance économique et, de l'avis de M. Na-Ranong, le rôle du ministre des finances d'un pays n'était pas seulement de créer de la croissance, mais consistait surtout à assurer le bien-être tout en préservant la stabilité économique. Il était aussi important que les pays travaillent ensemble de manière à pouvoir tirer mutuellement profit de leur prospérité accrue. Pour conclure, M. Kittiratt Na-Ranong a constaté qu'une évaluation récente de la politique de son pays visant à augmenter le salaire minimum avait montré des résultats encourageants en termes d'accroissement de la productivité, de stimulation du pouvoir d'achat des travailleurs et de réduction des inégalités.

304. M. Lotoala Metia a indiqué que la croissance dans les économies insulaires en développement du Pacifique avait été vigoureuse en 2011, marquée par une amélioration sensible par rapport à 2010. Toutefois, cette bonne performance était en grande partie due à la plus grande économie de la sous-région, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui avait bénéficié de cours des produits de base supérieurs, alors qu'une croissance élevée restait hors de portée de beaucoup de pays insulaires du Pacifique. La plupart des économies de la sous-région continuaient à être confrontées à des problèmes de développement importants, qui étaient aggravés par une

vulnérabilité liée à une population peu nombreuse, à l'éloignement géographique et à une fragilité extrême face aux chocs extérieurs, tels que les catastrophes naturelles et la volatilité des prix des produits alimentaires et énergétiques. Les répercussions des changements climatiques constituaient une réelle menace pour beaucoup de pays insulaires en développement du Pacifique, dont plusieurs pâtissaient déjà de l'importance et de l'incidence accrues des ondes de tempête et des inondations qui, de leur côté, menaçaient leur approvisionnement en eau douce. Sans avoir contribué à quelque niveau que ce soit au réchauffement de la planète, Tuvalu, petit État insulaire s'étendant sur une vaste zone océanique mais s'appuyant sur une base économique très limitée, s'était pourtant engagé à mettre en œuvre des initiatives de croissance verte comme un moyen de progresser vers le développement durable et de trouver un juste équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. En particulier, le pays s'était engagé à faire en sorte que sa production électrique ne dépende plus du tout des combustibles fossiles d'ici à 2020. Toutefois, la coopération avec des partenaires de développement était nécessaire pour obtenir des ressources financières supplémentaires et les technologies appropriées permettant d'atteindre cet objectif.

305. M. Bakhtiyer Abdusamatov a présenté comment l'Ouzbékistan était passé d'une économie centralisée à un système plus axé sur le marché au cours des dernières décennies. Plusieurs réformes structurelles avaient été mises en œuvre pour renforcer la compétitivité nationale et développer le bien-être social, en apportant notamment des améliorations à l'automatisation de la production, aux transports et à la logistique, aux télécommunications et aux services bancaires. Dès lors, le climat des affaires s'était amélioré, conférant aux petites et moyennes entreprises un rôle plus important. La croissance économique avait été solide dans le contexte de crise économique mondiale de ces dernières années. Le secteur industriel s'était employé activement à développer des produits à haute valeur ajoutée, notamment dans les industries de l'automobile, de la chimie et du meuble. On avait également enregistré une augmentation des exportations et une amélioration de l'excédent commercial. Dans un contexte économique mondial difficile, les efforts du Gouvernement avaient essentiellement consisté à assurer la stabilité macroéconomique avec un objectif de croissance annuelle d'au moins 8%. Les réformes structurelles devaient être poursuivies pour préserver une croissance économique soutenue et donner une nouvelle impulsion à la productivité du travail. Des programmes en cours visaient à renforcer la connectivité matérielle dans les domaines des transports terrestre et aérien, de la modernisation de la manutention du fret et de la coopération régionale.

306. M. Hafiz A. Pasha a expliqué que l'Asie et le Pacifique avaient pâti d'un manque de dynamisme dans les secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire au cours des dernières décennies, ce qui avait fait de la région un importateur net de denrées alimentaires. À l'origine, cette transition s'expliquait notamment par le manque d'intérêt pour le secteur agricole et le développement rural dans la stratégie de développement mise en place par beaucoup de pays ces dernières décennies. Depuis le début de la crise mondiale actuelle, l'augmentation des prix des produits énergétiques s'était soldée par une hausse de l'ensemble des produits de base et, par la suite, par des coûts accrus tout au long de la chaîne de transport et de distribution. Néanmoins, la hausse des cours des produits de base avait fait croître le pouvoir d'achat de la population rurale, en particulier dans le cas des grandes exploitations agricoles. D'autre part, l'incidence de la pauvreté urbaine avait considérablement augmenté en raison de la hausse des prix des produits alimentaires. Concernant la coopération Sud-Sud, M. Hafiz A. Pasha a relevé un certain nombre d'aspects essentiels. Premièrement, le commerce entre les pays en développement de la région avait rapidement progressé, et un tiers des échanges avec l'Asie du Sud était lié aux pays en développement d'Asie. Deuxièmement, certains grands pays en développement, tels que la République de Corée et la Turquie, avaient renforcé l'aide au développement qu'ils accordaient aux autres pays de la région dans des proportions considérables. Troisièmement, plusieurs économies émergentes, dont la Chine, étaient devenues des sources importantes des flux d'investissements étrangers directs vers l'Asie et l'Afrique. En ce qui concernait le G20, on craignait que le

groupe s'attache au sauvetage de la zone euro et, par conséquent, que la communauté internationale ne soit pas en mesure de fournir des fonds suffisants aux autres régions. Cela renforçait le besoin d'une institution régionale, telle qu'un fonds monétaire asiatique, qui serait chargée d'assumer la tâche de la gestion des crises pour la région. Les perspectives commerciales en Asie du Sud s'étaient améliorées grâce aux nouvelles initiatives de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) et à l'attribution à l'Inde par le Pakistan du statut de nation la plus favorisée sur le plan commercial. La région avait besoin d'accélérer la coopération par des programmes d'assistance technique et un partage du savoir dans des domaines tels que le microfinancement, les programmes de garantie d'emploi rural, l'économie à forte intensité de connaissances, et les initiatives en matière de logement social. Une infrastructure régionale était nécessaire dans le secteur de l'énergie car le problème de l'approvisionnement énergétique était devenu un obstacle important à la poursuite du développement économique.

307. M. Oh-Seok Hyun a présenté un aperçu de la gestion macroéconomique au cours des crises mondiales, en s'appuyant sur les expériences de la République de Corée. Historiquement, le pays avait été plus durement frappé par les chocs extérieurs que les autres économies de la région, étant donné la contribution importante des exportations à sa croissance. Pour atténuer les effets néfastes des crises, le Gouvernement avait concentré ses efforts sur trois domaines: a) améliorer la compétitivité et promouvoir la diversification; b) conclure des accords bilatéraux de libre-échange sur une base préférentielle pour servir de fondement concret à l'expansion du marché; et c) permettre une dépréciation de la monnaie pour soutenir le secteur des exportations. Le pays a aussi été confronté à un autre type de choc extérieur: la volatilité des mouvements de capitaux comme on l'a vu durant la crise financière asiatique de 1997 et la crise financière mondiale de 2008-2009. Afin de gérer de tels flux de capitaux, le pays avait mis en place des mesures de gestion macroprudentielle de la liquidité destinées à protéger son système bancaire contre les mouvements de capitaux importants. Dans la mesure où cette solution ne s'était pas révélée suffisante pour faire face à l'ampleur des afflux, le Gouvernement avait adopté, en 2010, un certain nombre de nouvelles règles. Les économies de la région avaient traditionnellement géré le risque d'interruption soudaine et de renversement des flux de capitaux en accumulant des réserves de change. Toutefois, il n'était pas certain que ces approches fournissent une protection suffisante. Il était donc nécessaire de multiplier les mécanismes de protection financière à l'échelle mondiale par le Fonds monétaire international, les accords régionaux, tels que l'Initiative de Chiang Mai, et des arrangements bilatéraux d'échange de devises. La politique la plus importante à mettre en œuvre si l'on voulait contenir une telle pression exercée par les marchés financiers consistait à inspirer la confiance aux marchés financiers.

308. La délégation de la République islamique d'Iran a noté que nombre des insuffisances de la réglementation qui avait causé la crise financière internationale devaient encore être comblées, et que peu de chose avait été fait pour corriger les déséquilibres systémiques et neutraliser la surfinanciarisation de l'économie mondiale. Dans ce contexte, il fallait renforcer la réglementation financière et convoquer une deuxième conférence de Bretton Woods sous les auspices de l'ONU pour faire face aux nouvelles réalités et prendre des décisions sur la réforme structurelle du système financier. M. Hafiz Pasha a reconnu la nécessité de réformer l'architecture financière internationale et a proposé d'apporter des améliorations dans certains domaines, tels que le renforcement du pouvoir de vote et du rôle des grandes économies en développement dans les structures de gestion au sein des institutions financières internationales, et l'augmentation des fonds mis à la disposition des pays les plus pauvres pour naviguer entre les écueils de la conjoncture économique.

309. La délégation philippine a fait observer que beaucoup d'économies de la région connaissaient une transition démographique, certains pays bénéficiant d'un « dividende démographique » alors que d'autres étaient confrontés à une « taxe démographique ». On a demandé aux débatteurs d'offrir aux pays des solutions politiques pouvant leur permettre de profiter des complémentarités susceptibles

d'exister entre des pays de la région dont la pyramide des âges était différente. M. Hafiz Pasha a reconnu l'existence de ces complémentarités, mais il a noté que la mobilité des capitaux de la région pouvait jouer un rôle aussi important que la mobilité de la main-d'œuvre, car une telle mobilité permettrait la création d'emplois productifs dans les pays à excédent de main-d'œuvre.

310. Le représentant de la Présidence mexicaine du G20 a relevé les domaines prioritaires que la Commission et le G20 avaient en commun: promouvoir la croissance inclusive; rééquilibrer la demande mondiale; consolider l'architecture financière internationale; renforcer la sécurité alimentaire; résoudre le problème de la volatilité des prix des produits alimentaires; et atteindre le développement durable et la croissance verte. Il s'est également félicité du fait que le secrétariat ait œuvré pour intégrer dans l'ordre du jour du G20 le point de vue des pays n'appartenant pas au G20.

311. Soulignant que la mondialisation devait s'appuyer sur les principes de la durabilité et de l'inclusivité, la délégation malaisienne a déclaré que les efforts visant à orienter le développement devaient passer notamment par la coopération dans les domaines du commerce et du développement des capacités humaines. Dans ce contexte, elle a demandé que la coopération régionale et l'intégration économique soient renforcées.

Alinéa b)

Étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

312. La Commission était saisie du résumé de l'étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/68/21) et du résumé de l'étude sur le thème de la soixante-huitième session (E/ESCAP/68/22).

313. Les représentants des membres et membres associés suivants ont pris la parole: Arménie, Australie, Bangladesh, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Hong Kong (Chine), Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

314. La Commission a noté que, comme le montrait l'étude⁷, le ralentissement économique mondial menaçait le rythme du progrès économique dans la région. En particulier, la forte dépendance envers les exportations à destination des économies développées avait rendu de nombreux pays de la région vulnérables aux chocs externes. La poursuite de la crise de l'endettement dans la zone euro et la reprise languissante aux États-Unis créaient donc de sérieuses difficultés pour beaucoup d'économies d'Asie et du Pacifique.

315. La Commission a constaté que, malgré le ralentissement de 2011, la région dans son ensemble restait un pôle de stabilité et était le principal moteur de la reprise économique dans le monde. La région restait aussi un pôle de croissance pour les autres régions en développement. La Commission a noté que la part de la région dans le PIB mondial dépassait 30 % et qu'elle pourrait franchir la barre des 50 % à l'échéance de 2050.

316. La Commission a observé que les prix au consommateur subissaient les conséquences de l'enchérissement des prix des produits de base, particulièrement des vivres et de l'énergie. Ces augmentations causaient de sérieux problèmes à la région de l'Asie et du Pacifique et risquaient d'entraver la reprise de l'économie mondiale. Les conditions d'existence des pauvres en étaient profondément affectées puisqu'ils devaient consacrer une forte proportion de leur revenu à l'alimentation.

317. La Commission a relevé que les courants de capitaux instables étaient aussi un problème majeur pour la région. Une plus grande coordination des politiques macroéconomiques était nécessaire pour régler en commun les difficultés provoquées par la hausse des prix des produits de base et l'instabilité accrue des courants de capitaux à destination de la région. La Commission a noté avec préoccupation l'effet de la montée du protectionnisme sur la circulation des biens, des capitaux, des services, de la technologie et de la main-d'œuvre.

318. La Commission a mis en relief le besoin d'évaluer et de renforcer la résistance des économies de la région aux chocs économiques externes. Elle a été informée que plusieurs pays avaient adopté des mesures monétaires et budgétaires accommodantes pour contrebalancer le ralentissement économique.

319. La Commission a relevé que la prospérité devrait être partagée par l'ensemble de la société par l'adoption de politiques qui encouragent la croissance dans l'équité. Elle a reconnu que la région de l'Asie et du Pacifique continuait d'abriter près des deux tiers des pauvres du monde entier et que les disparités étaient évidentes entre les campagnes et les villes, entre les différents groupes sociaux et ethniques et entre les régions à l'intérieur des pays.

320. La Commission a constaté que l'aggravation de l'inégalité des revenus ajoutée à l'inégalité sociale amenuisait les bienfaits de la croissance. La région souffrait aussi de la création d'un nombre insuffisant d'emplois dans le secteur formel, tandis que le chômage et l'emploi précaire des jeunes restaient dangereusement élevés, autant d'indications qu'il fallait resserrer le couplage entre la croissance du PIB et la croissance de l'emploi.

321. La Commission a invité à réaliser la croissance inclusive en créant les possibilités appropriées et en instaurant un environnement favorable. La réduction de la pauvreté devrait être un élément intégral du développement humain. Les programmes de protection sociale pourraient aider à lutter contre les inégalités de revenu. Il fallait porter une attention spéciale aux catégories vulnérables dans les sociétés, notamment les handicapés, les personnes âgées, les minorités ethniques et les habitants des zones éloignées. La Commission jugeait important d'établir des synergies entre les secteurs public et privé pour chercher à réduire la pauvreté. Elle a relevé que l'autonomisation des femmes et le renforcement de leur participation aux activités économiques étaient essentielles pour la réduction des inégalités de revenus et des inégalités sociales. Elle a noté aussi les problèmes et les possibilités de développement inclusif qui étaient apparus à l'issue de conflits internes.

322. La délégation japonaise a informé la Commission qu'elle était disposée à faire partager ses expériences à l'occasion du prochain examen régional de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement³³. Elle a rappelé que le Japon considérait comme prioritaires les questions concernant le handicap, comme en témoignait sa présence parmi les coauteurs d'un projet de résolution sur une nouvelle décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées qui était soumis à la Commission (E/ESCAP/68/L.11) et la contribution apportée par le Japon à l'établissement du cadre d'action stratégique pour la nouvelle décennie.

323. La Commission a été informée que de nombreux États membres avaient incorporé les Objectifs du Millénaire pour le développement dans leur plan de développement. Elle a constaté, cependant, que beaucoup de pays, particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, rencontraient toujours des difficultés pour avancer davantage en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a donc prié instamment la communauté internationale de donner la priorité à la satisfaction de leurs besoins spéciaux. Elle a demandé au secrétariat de continuer à aider les pays pour accélérer leur progression dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

324. La Commission a souligné que l'intégration économique régionale était essentielle pour préserver le dynamisme, réagir aux vulnérabilités et aux risques communs et promouvoir le développement inclusif et durable dans la région. Elle a félicité le secrétariat qui cherchait sans relâche à mettre la dynamique de l'intégration régionale au service du développement. Elle a noté les propositions de renforcer l'intégration régionale qui figuraient dans l'étude thématique⁴¹, y compris la convocation en 2013 d'une conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale.

325. La Commission a noté que l'intégration régionale devrait non seulement permettre aux pays d'avoir une croissance plus rapide mais aussi réduire les disparités entre eux. Elle a noté également que, pour prévenir un creusement des déséquilibres commerciaux, les politiques d'intégration économique régionale devaient tenir compte des différences de niveau de développement. Elle a invité les partenaires de développement et les organismes multilatéraux à intensifier leur appui pour aider les pays les moins avancés à redresser les situations sociales et économiques défavorables.

326. La Commission a reconnu que le commerce et l'investissement étaient d'importants moteurs de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté et jouaient un rôle central dans le renforcement de l'intégration économique régionale. Sans dénier que le système commercial multilatéral réglementé était le meilleur cadre pour la libéralisation des échanges commerciaux, elle a relevé que l'extension de la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement pouvait réduire la dépendance envers les exportations à destination des économies occidentales développées. À ce propos, elle a estimé que les accords commerciaux régionaux pouvaient fonctionner comme des éléments intégrants du système commercial multilatéral.

327. Une délégation a demandé au secrétariat d'effectuer une étude de faisabilité sur un accord commercial multilatéral pour la région Asie-Pacifique; une autre a demandé d'étudier la création d'une zone de libre-échange en Asie de l'Est. Une troisième délégation a souhaité un accord commercial régional à l'échelle du Pacifique Sud, qui soit inclusif et durable.

328. Pour de nombreux pays, les cadres de coopération sous-régionaux constituaient les éléments de base d'une intégration plus vaste et plus forte à l'échelon régional. Ces cadres de coopération favorisaient une meilleure gestion des ressources et un partage des ressources pour remédier aux contraintes de plus en plus présentes dans ce domaine; ils aidaient les pays à gérer les vulnérabilités communes aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et ils favorisaient une croissance économique soutenue. La Commission a noté que le Plan directeur sur la connectivité de l'ASEAN⁴³ et la SAARC donnaient l'exemple de cadres de coopération sous-régionale efficaces. Elle a observé que l'établissement de liens étroits avec les autres organisations et institutions régionales et sous-régionales, notamment la Communauté des États indépendants, l'Organisation de coopération de Shanghai et la Communauté économique eurasienne, était important pour le développement durable et inclusif en Asie et dans le Pacifique. La délégation indienne a mentionné les travaux de la CESAP pour la création du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et a informé la Commission que le Gouvernement indien était résolu à faciliter les activités du Bureau et à fournir une aide financière directe.

329. La Commission a souhaité un renforcement de la facilitation du commerce pour améliorer la connectivité régionale. Elle a été informée des initiatives engagées par divers États membres dans ce domaine, notamment pour la création d'un système de guichet unique.

⁴³ Association des nations de l'Asie du Sud-Est, *Master Plan on ASEAN Connectivity* (Jakarta, Secrétariat de l'ASEAN, 2010). Disponible à l'adresse suivante: www.aseansec.org/documents/MPAC.pdf.

330. La Commission a été informée de l'adhésion du Samoa à l'OMC⁴⁴ et du processus d'adhésion de la Fédération de Russie et de Vanuatu.

331. La Commission a pris note de l'importance de la coopération financière régionale pour l'implantation de solides fondements macroéconomiques. Cette coopération pourrait servir d'amortisseur en cas de grand choc financier. La Commission a relevé que la croissance économique nécessitait un financement approprié du commerce. Elle a demandé que l'OMC et les banques de développement régionales augmentent leur aide à cet égard.

332. La Commission a invité les pays membres à coopérer en procurant une aide appropriée au commerce pour renforcer les capacités de l'offre dans les pays ayant des besoins dans ce domaine et pour faire en sorte que les pays en développement puissent participer aux chaînes de valeur régionales. Elle a reconnu le rôle que jouent l'entrepreneuriat, la recherche-développement, l'innovation et le transfert de technologie pour stimuler la production et le renforcement des capacités d'offre; elle a mentionné le besoin d'une assistance technique dans ce domaine.

333. La Commission a relevé l'importance du secteur privé pour la création de croissance. Elle a noté en particulier le poids des petites et moyennes entreprises qui opéraient comme des filets de sécurité sociale; elle a demandé d'apporter un soutien actif à ce secteur.

334. La délégation du Myanmar a informé la Commission de son programme de réforme politique et économique. Elle a indiqué que de nets progrès avaient été faits pour encourager le commerce et l'investissement. Afin de maintenir l'élan et de renforcer les capacités d'offre, elle a demandé au secrétariat de fournir une assistance technique dans des domaines comme le développement des petites et moyennes entreprises et le transfert de technologie.

335. La Commission a remercié le secrétariat de l'action menée pour promouvoir la connectivité des transports dans la région, à travers notamment les activités liées à la Route d'Asie et au Chemin de fer transasiatique. Elle a souligné que l'efficacité des réseaux serait renforcée par le développement des transports intermodaux, notamment grâce aux ports secs et aux activités logistiques. À cet égard, la Commission a appuyé les efforts du secrétariat pour la mise au point d'un accord intergouvernemental sur les ports secs et a pris note de l'offre de la Fédération de Russie de continuer à soutenir le sous-programme de la CESAP sur les transports, qui incluait notamment la mise au point de cet accord. À ce propos, la Commission a noté que l'Inde avait désigné 34 ports secs d'importance internationale pour être inclus dans l'accord intergouvernemental sur les ports secs.

336. La Commission a été informée de l'action des États membres pour développer les liaisons de transport interpays à l'appui des schémas directeurs régionaux ou sous-régionaux. À cet égard, elle a noté que le Bangladesh s'employait à développer ses infrastructures de transport afin de faciliter le transit par le Bangladesh, alors que le *Master Plan on ASEAN Connectivity*⁴³ constituait pour la Thaïlande un cadre pour la mise en œuvre de projets visant à améliorer la connectivité avec la Chine, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, et elle a pris note du fait que l'Indonésie envisageait d'investir 400 milliards de dollars dans le développement de six couloirs de croissance au titre d'un plan national couvrant la période allant de 2015 à 2025.

337. La Commission a noté que le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait invité tous les États membres à participer à la Conférence ministérielle sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendrait à Téhéran du 11 au 14 novembre 2012.

338. La Commission a été informée que les États membres collaboraient avec

⁴⁴ Le 10 mai 2012, le Samoa est devenu le 155^e membre de l'OMC.

des banques de développement et des organismes donateurs pour financer les améliorations apportées à l'efficacité des transports. À ce propos, elle a noté que les financements étaient indispensables pour soutenir le développement des infrastructures et qu'ils demeuraient un grand problème pour de nombreux pays membres. La Commission a noté qu'il existait de nombreuses possibilités quant à l'accès au financement du développement des infrastructures, y compris celles offertes par le secteur privé. À cet égard, elle prenait bonne note des efforts accrus des États membres pour mettre en œuvre des partenariats public-privé et des initiatives tendant à faciliter la participation du secteur privé, notamment dans le domaine législatif. La Commission a noté que les partenariats public-privé étaient pour beaucoup de pays membres un mécanisme de financement nouveau et a prié le secrétariat de faciliter le partage d'expérience et d'expertise entre les pays. La Commission a pris note des recommandations de l'atelier CESAP sur les partenariats public-privé pour le développement, organisé en janvier 2012 à Yangon (Myanmar), qui appelaient notamment à s'attaquer à toute une série de difficultés et d'obstacles auxquels se heurtait la mise en place de partenariats public-privé et à mettre au point un cadre politique portant sur certains aspects particuliers des partenariats public-privé.

339. La Commission a noté que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) constituait un Forum mondial important en vue de mettre la planète sur la voie d'un développement plus durable. À ce propos, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de passer à une économie verte, d'une plus grande efficacité en ressources, et d'atteindre ainsi une croissance de meilleure qualité. Il fallait également des stratégies de développement tenant pleinement compte des dimensions sociale, économique et écologique du développement durable.

340. La Commission a noté que la Conférence Rio+20 serait l'occasion d'accomplir des progrès sur des questions clefs du développement social, telles que le renforcement des systèmes de protection sociale et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Elle a affirmé la nécessité de trouver un équilibre entre les piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Elle a estimé que l'inégalité et la vulnérabilité constituaient des défis persistants sur la voie du développement durable. Plusieurs délégations ont noté l'effet positif du développement des ressources humaines sur le développement durable.

341. La Commission s'est félicitée de la création par le Secrétaire général du Groupe de haut niveau sur le programme pour le développement post-2015. Elle estimait que les Objectifs du Millénaire pour le développement seraient encore pertinents après 2015 et que la pauvreté extrême et la faim demeureraient sans doute une réalité à affronter. Elle a noté que le programme pour le développement au-delà de 2015 devrait tenir compte des enseignements et des réalisations liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des résultats de la Conférence Rio+20.

342. De nombreuses délégations étaient d'avis que les changements climatiques, pour ce qui était des catastrophes naturelles et des nécessaires mesures d'adaptation et d'atténuation, posaient de grands défis aux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, et tendaient à compromettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, du fait de l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes naturelles. Une délégation a souligné la nécessité d'inclure la question des changements climatiques dans toute discussion sur l'intégration régionale. La Commission a noté que la Conférence internationale des pays montagneux sur le changement climatique, tenue à Katmandou les 5 et 6 avril 2012, s'était penchée sur la question de l'accroissement des fontes de glacier et des risques accrus liés à ce phénomène.

343. La Commission a souligné la nécessité a) d'un flux régulier de financement pour l'adaptation et l'atténuation, b) d'un accès à des technologies propres, à faible intensité de carbone et peu coûteuses, et c) de débouchés commerciaux accrus. Plusieurs délégations ont estimé que le renforcement de l'intégration régionale rendrait cela possible, et deux délégations ont attiré l'attention sur le succès que représentaient les pratiques Sud-Sud de développement et de transfert de technologies.

344. Plusieurs délégations ont pris note du rôle central du secteur énergétique dans la promotion de l'intégration régionale. La connectivité énergétique régionale pourrait servir de tampon contre les pénuries d'énergie, et offrir une possibilité d'accroissement des échanges intrarégionaux ainsi que de prospérité partagée. Le rôle des liaisons de transport, notamment ferroviaires, dans l'augmentation des débouchés commerciaux dans le secteur énergétique a également été souligné.

345. La délégation du Kazakhstan a noté que les ressources en eau avaient pour la région une importance stratégique et était d'avis que la CESAP pourrait jouer un rôle de catalyseur pour l'application de la résolution 65/154 de l'Assemblée générale proclamant 2013 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau.

346. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur les liens réciproques entre la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau et la sécurité énergétique. À ce sujet, la Commission a estimé que la coopération régionale et mondiale devrait être renforcée pour faire face à ces questions. La Commission a noté la nécessité de mieux gérer les ressources en eau et en terres afin de trouver l'équilibre entre l'offre d'aliments, d'aliments pour bétail et de biocarburants d'une part, et le développement durable d'autre part. Elle a également noté qu'une mesure clef pour éradiquer la pauvreté consisterait à améliorer l'accès aux services de base, tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement.

347. La Commission a pris note des réussites enregistrées et des pratiques optimales suivies dans le domaine de l'environnement. Les sujets traités étaient les suivants: a) le développement vert; b) une société écologique et à même de préserver ses ressources; c) l'augmentation de la part des carburants non fossiles dans la répartition des sources d'énergie consommées au niveau national; d) l'amélioration de l'efficacité énergétique et les mesures propres à réduire les émissions de CO₂; e) l'ajustement des subventions en vue de réduire l'utilisation des combustibles fossiles et les déchets et d'améliorer l'efficacité des ressources et l'action en faveur de la réduction de la pauvreté; f) le commerce et les échanges d'énergie électrique; g) la planification intégrée des ressources énergétiques et des ressources en eau; et h) l'action visant à contrer les incidences du changement climatique à l'aide de plans de développement vert.

348. La Commission a aussi constaté que le Programme de coopération de Singapour avait fourni un appui pour le développement des capacités dans les domaines de l'environnement et de la planification urbaine aux pays en développement de la région, et avait établi un partenariat avec le secrétariat pour offrir un appui au développement analogue au Myanmar en 2012. À cet égard, de nombreux pays ont souligné la nécessité de maintenir l'assistance du secrétariat pour le développement des capacités nécessaires pour formuler des politiques visant à assurer une saine gestion des ressources naturelles ainsi que des politiques de croissance verte/d'économie verte.

349. La Commission a relevé que les technologies, en particulier les TIC, s'étaient révélées propices à l'innovation et étaient un moteur de croissance à forte intensité de connaissances dans la région, ce qui pouvait permettre d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

350. La Commission a noté que le fossé numérique et les écarts de connectivité étaient particulièrement préoccupants pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement du Pacifique et que ces deux problèmes requerraient une réforme des réglementations en vue de promouvoir la compétitivité et les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures et la réalisation de l'objectif d'un accès universel. Tout en notant que diverses initiatives étaient en cours, en particulier les diverses contributions que les États membres faisaient au Plan directeur sur la connectivité de l'ASEAN⁴³, la Commission a prié le secrétariat de centrer davantage son attention sur les questions de connectivité au moyen des TIC tant au niveau intrarégional qu'interrégional.

351. La Commission a été informée qu'au nombre des problèmes majeurs auxquels la région était confrontée figurait notamment l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes naturelles. À cet égard, elle a noté que les grandes catastrophes ayant frappé récemment la région, comme le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, le séisme de 2008 au Sichuan (Chine) et les séismes de 2011 en Nouvelle-Zélande et au Japon, mettaient en évidence l'importance des travaux relatifs à la gestion et à la prévention des catastrophes. Elle a encore relevé que les catastrophes provoquées par des phénomènes naturels, y compris les catastrophes fréquentes mais de faible intensité, entravaient le développement socioéconomique et perturbaient gravement le commerce, les investissements et les chaînes de valeur.

352. La Commission a constaté que de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, étaient très vulnérables aux catastrophes et étaient touchés de manière disproportionnée par celles-ci, et risquaient de voir s'inverser les progrès durement acquis par leurs efforts de développement du fait que des ressources devaient être réaffectées aux activités de reconstruction. Elle a précisé que les pays devaient améliorer leurs capacités pour pouvoir faire face aux catastrophes et renforcer leur résilience. À cet égard, une délégation a souligné l'importance des processus mis en place et de la coopération menée au niveau intergouvernemental visant la prévention, la préparation et la reconstruction après catastrophe.

353. La Commission a constaté que des États membres prenaient part à des activités de coopération Sud-Sud concernant la prévention des catastrophes et la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Elle a noté avec satisfaction que certains États membres avaient aidé d'autres pays en développement à réduire leur vulnérabilité aux catastrophes et à développer leurs capacités dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe, et avaient fourni des secours et une aide à des pays frappés par des catastrophes. Notant les perturbations survenues dans les chaînes d'approvisionnement aux niveaux régional et mondial à la suite du séisme et du tsunami au Japon et des inondations en Asie du Sud-Est, elle était d'avis que l'intégration et la croissance économiques régionales ne pouvaient pas être assurées si l'on ne s'attachait pas à traiter les vulnérabilités et risques communs.

354. Le représentant du Japon, tout en exprimant sa gratitude à la communauté internationale pour l'assistance généreuse qu'elle avait apportée à la suite des graves séisme et tsunami ayant frappé l'est du Japon, a informé la Commission que son pays prendrait des mesures pour faire partager ses données d'expérience et les enseignements tirés des diverses mesures de prévention et de réduction des risques qui avaient permis d'atténuer les dégâts. Le Japon jouerait un rôle moteur dans l'action visant à placer au centre des préoccupations la réduction des risques de catastrophe et d'établir une société résiliente, et travaillerait en coopération avec la CESAP pour ce faire.

355. En soulignant l'importance du développement des capacités et de l'inclusion sociale aux fins du développement durable, la délégation japonaise a exprimé son appréciation pour le rôle joué par l'ISAP dans la formation statistique et a fait part de la nécessité de collecter et d'utiliser les données ventilées par groupe

social pour la planification des politiques officielles. La délégation du Myanmar s'est félicitée du rôle joué par la CESAP dans le développement des capacités statistiques dans son pays et de l'assistance qu'elle fournissait pour le recensement de la population prévu en 2014. Des délégations ont précisé que le manque de statistiques détaillées restait un problème pour l'élaboration des politiques et continuait d'entraver la formulation de politiques efficaces. Une délégation a aussi informé la Commission que son pays avait adopté une stratégie nationale pour le développement des statistiques propre à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données.

356. La Commission a noté que les petits États insulaires en développement restaient confrontés à des chocs environnementaux et économiques en raison de leurs problèmes particuliers (isolement, petite taille et population peu nombreuse), qui se traduisaient par des coûts de production, de transport et de prestation de services plus élevés. Elle a prié le secrétariat d'œuvrer en coopération avec les organisations régionales et les partenaires du développement pour améliorer les infrastructures de transport dans le Pacifique, s'agissant en particulier des transports maritime et aérien. Elle a encore noté que les États insulaires en développement du Pacifique étaient exposés aux catastrophes naturelles. Celles-ci avaient un impact considérable sur les ressources budgétaires de ces pays, qui se répercutait sur les acquis du développement du fait de la réaffectation de ressources pour les travaux de reconstruction.

357. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont souligné que l'expression « économie verte » s'entendait comme visant à préserver les précieuses ressources en diminution de l'océan. Pour nombre de ces pays, la voie de l'économie verte supposait de parvenir à une croissance verte, qui garantirait la protection d'une riche biodiversité importante pour le monde entier. L'Initiative du Triangle de corail sur les récifs coralliens, la pêche et la sécurité alimentaire était un instrument utile pour aider les pays insulaires du Pacifique à s'engager sur la voie du développement durable.

358. La Commission a reconnu l'importance des transports maritimes interinsulaires pour les économies des pays insulaires en développement du Pacifique. À ce propos, elle a pris note des efforts engagés par un État membre pour développer les installations portuaires nationales et internationales, avec l'aide du Japon, de la BASD et d'autres bailleurs de fonds. Une délégation a prié le secrétariat d'aider davantage les pays insulaires en développement dans le domaine des transports maritimes interinsulaires.

359. La Commission a relevé la situation particulière des petits États insulaires en développement. Plusieurs délégations ont rappelé que des mesures concrètes devraient être prises à la Conférence Rio +20 pour soutenir ces pays dans leurs efforts pour lutter contre les effets des changements climatiques. Une délégation a appelé les pays développés à honorer leurs nombreuses promesses d'action face aux conséquences des changements climatiques et de la hausse du niveau de la mer, et d'appuyer les objectifs du développement durable afin d'obtenir des résultats significatifs à la Conférence Rio +20 et au-delà.

360. La Commission a recommandé de faciliter l'accès aux marchés en exemptant de droits et de contingents les produits des pays les moins avancés. S'agissant du commerce, elle était d'avis que les investissements directs étrangers en faveur de ces pays pouvaient être un moyen de remédier à leur manque de compétences.

361. Une délégation a informé la Commission des initiatives entreprises par son pays pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés. La Commission a constaté cependant que la récurrence des crises économiques et financières mondiales compromettait gravement les efforts de ce pays et continuait de menacer les acquis du développement. Une autre délégation a fait savoir que son pays était

préoccupé par le fait que l'Organisation des Nations Unies l'avait jugé apte à quitter la catégorie des pays les moins avancés sur la base de l'Indice de vulnérabilité économique, alors que ce critère, selon lui, ne devrait pas lui être automatiquement appliqué compte tenu de sa très grande vulnérabilité aux chocs extérieurs.

362. La Commission a reconnu que les pays de la région se trouvaient à des stades différents de progrès économique et institutionnel et de développement humain et social. Elle a fait observer à ce propos que le processus d'intégration régional devrait non seulement permettre à chacun des pays membres d'avoir une croissance plus rapide, mais aussi de réduire les disparités qui existaient entre eux. Elle était d'avis que les pays économiquement développés et les organismes multilatéraux de financement devraient jouer un rôle de soutien plus important en fournissant une assistance qui permette aux pays à bas revenu, en particulier les pays fragiles et vulnérables, à surmonter leur situation socioéconomique défavorable.

363. La Commission a félicité le secrétariat pour la grande qualité de ses travaux analytiques sur les défis posés à la région, qui avaient donné lieu à la publication de documents très complets, l'étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique⁷ et l'étude thématique de 2012 intitulée « *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century* »⁴¹.

Point 8 de l'ordre du jour

Thème de la soixante-huitième session: « Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique »

364. La Commission a tenu une table ronde ministérielle, animée par la Secrétaire exécutive, sur le thème de la session. Y ont participé:

Intervenants:

- M. Abul Maal Abdul Muhith, Ministre des finances du Bangladesh
- M. Cham Prasidh, Ministre d'État, Ministre du commerce du Cambodge, et Président du Conseil de la Communauté économique de l'ASEAN
- M. Tom Murdoch, Ministre des finances et du développement économique de Kiribati
- M. Gennady M. Gatilov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie

Invités spéciaux:

- M. Bindu N. Lohani, Vice-Président pour la gestion du savoir et le développement durable, Banque asiatique de développement
- M. Tuiloma Neroni Slade, Secrétaire général du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

365. Les représentants des membres suivants de la Commission ont fait des déclarations et ont fait part de leur expérience concernant l'intégration économique régionale: Inde, Iran (République islamique d'), Pakistan et République démocratique populaire lao.

366. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire exécutive a relevé que l'intégration économique régionale pouvait aider à rendre plus inclusif et durable le processus du développement en Asie et dans le Pacifique. Si les écarts de développement en matière d'infrastructures matérielles pouvaient être comblés et les pratiques optimales adoptées pour faciliter le commerce et les transports, permettant alors à tous les pays de la région d'être connectés sans discontinuité, les économies de la région qui accusaient du retard pourraient avoir accès aux marchés les plus vastes et les plus dynamiques de la planète, et contribuer ainsi à un mode de

développement économique régional plus équilibré. De plus, la coopération régionale pouvait aider les pays de l'Asie et du Pacifique à faire face à leurs vulnérabilités et risques communs tels que l'insécurité alimentaire et énergétique, les catastrophes, la surexploitation des ressources naturelles et la durabilité, l'exclusion sociale et l'augmentation des inégalités.

367. M. Abul Maal Abdul Muhith s'est félicité du thème retenu pour la session de 2012, qui faisait l'objet de la publication *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century*⁴¹, et a précisé les cinq domaines clefs de l'intégration économique régionale: a) commerce, investissement et emploi; b) finances; c) développement infrastructurel aux fins d'une plus grande connectivité; d) coopération macroéconomique et gestion de la crise; et e) biens publics régionaux. Il a souligné l'importance de la coopération dans les domaines de la facilitation du commerce et de l'investissement dans le but d'accroître le volume des échanges, et la nécessité de faciliter la circulation des travailleurs migrants. Il était d'avis que la BASD et les partenariats public-privé devaient jouer un rôle plus grand dans le financement des infrastructures et il a souligné l'importance de la coopération régionale dans le secteur énergétique. Il a en outre préconisé une large expansion des connexions Internet à travers la région. Il a encore fait valoir que la région Asie-Pacifique disposait d'une épargne considérable, que l'on pourrait mobiliser pour financer ses immenses besoins de développement. S'agissant des problèmes macroéconomiques communs tels que l'inflation, les apports de capitaux irréguliers et l'accroissement des déficits budgétaires, il importait de mettre sur pied des systèmes régionaux de surveillance et d'alerte, ainsi que des accords de crédit réciproque. Au vu de l'expérience récente de la zone euro, des mécanismes de coordination des politiques macroéconomiques étaient essentiels pour l'intégration régionale. Quant aux biens publics régionaux, il y avait lieu de renforcer la coopération pour traiter des questions se posant dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, du tourisme, de la santé, des maladies transmissibles, de la sécurité et de l'éducation au moyen d'un partenariat inclusif et durable entre tous les pays de l'Asie et du Pacifique. Le Gouvernement bangladais avait activement entrepris de développer les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et le Premier Ministre s'était fixé comme objectif politique de faire du Bangladesh un pays de transit pour la région.

368. M. Cham Prasidh a fait part de ses vues concernant la voie choisie par l'ASEAN pour devenir une communauté économique intégrée d'ici 2015. Il a souligné qu'il importait d'élargir et d'approfondir l'intégration entre les membres de l'ASEAN dans le but de résorber les écarts de développement et de renforcer la capacité de résilience face aux bouleversements défavorables, pour lesquels trois mécanismes institutionnels avaient été mis en place. La Communauté économique de l'ASEAN visait à établir un marché et une base de production uniques grâce à la libre circulation des biens, des services, des investissements et de la main-d'œuvre qualifiée, ainsi qu'en rendant les flux de capitaux moins restrictifs. Le Cadre de l'ASEAN pour un développement économique équitable⁴⁵, qu'avaient approuvé les dirigeants réunis à Bali (Indonésie) à l'occasion du dix-neuvième Sommet de l'ASEAN, en novembre 2011, était un instrument crucial pour assurer une croissance équitable et inclusive. Il était étayé, entre autres, par le Plan directeur pour la connectivité de l'ASEAN⁴³ et le Schéma directeur de l'ASEAN pour le développement des petites et moyennes entreprises⁴⁶. Le Cadre de l'ASEAN pour un partenariat économique régional global avait pour objectifs d'harmoniser les arrangements entre les États membres de l'ASEAN, d'élargir le dialogue avec les partenaires du développement et de veiller à ce que les entreprises du secteur privé tirent parti de la communauté économique intégrée. M. Prasidh a fait observer que le Cadre pour un partenariat économique régional global déboucherait ultérieurement sur la formation de l'un des plus grands blocs régionaux du monde, qui comprendrait plus de la moitié de la population mondiale.

⁴⁵ Consultable à l'adresse suivante: www.asean.org/26745.htm.

⁴⁶ Consultable à l'adresse suivante: www.aseansec.org/pdf/sme_blueprint.pdf.

369. M. Tom Murdoch a déclaré que le coût des transports maritime et aérien était très élevé dans les pays insulaires du Pacifique en raison de leur population peu nombreuse, de leur isolement et du sous-développement de leurs infrastructures de transport. De plus, ces pays étaient tous exposés à un grand nombre de vulnérabilités s'agissant des catastrophes naturelles et des incidences potentiellement négatives du changement climatique. Dans ces conditions, ces pays n'offraient pas nécessairement des possibilités intéressantes pour les investisseurs étrangers. Par conséquent, l'intégration économique régionale représentait un degré de priorité élevé pour ces pays, car elle pouvait les aider à surmonter leur isolement par rapport aux débouchés et à augmenter leur capacité de résilience. Un défi particulier pour les pays insulaires du Pacifique était la création d'emplois productifs, pour laquelle il était nécessaire de disposer d'une réglementation propre à régir les migrations internationales qui vise en priorité les intérêts des travailleurs migrants tout en offrant des avantages tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine. Un autre domaine d'intérêt essentiel pour les pays insulaires du Pacifique était l'« économie bleue » et la gestion efficace des zones de pêche, en particulier du thon, en délivrant des licences en bonne et due forme et en accroissant les contrôles et la surveillance. Ces pays s'intéressaient aussi tout particulièrement aux possibilités de coopération dans les domaines du développement d'infrastructures à l'épreuve du climat et de la sécurité énergétique. Même si l'Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA)⁴⁷ et l'Accord du Forum des îles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques (PACER)⁴⁸. Plus étaient prometteurs pour les pays insulaires du Pacifique, M. Murdoch a fait valoir qu'un degré d'intégration plus élevé entre l'Asie et le Pacifique était hautement souhaitable.

370. M. Gennady M. Gatilov a déclaré que le Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui devait se tenir au niveau ministériel à Vladivostok (Fédération de Russie) en mai 2013, pourrait faciliter un dialogue multilatéral sur la sécurité énergétique, qui faisait défaut dans la région. Il a noté que la CESAP était bien placée pour prendre une initiative dans ce domaine compte tenu de son expérience positive dans des initiatives analogues. Il a rappelé la participation de la Fédération de Russie à un certain nombre d'initiatives d'intégration régionale, comme l'Union douanière avec le Bélarus et le Kazakhstan et la coopération continue du pays avec divers partenaires de l'Asie et du Pacifique dans des domaines tels que l'énergie, les transports et la technologie spatiale. L'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique progressait dans le cadre de divers accords et à des rythmes différents. De ce fait, M. Gatilov a fait valoir que la promotion du dialogue entre différents groupes, une approche privilégiant les initiatives partant de la base, était un objectif réalisable à court terme visant une intégration économique plus large dans la région, alors que la conclusion d'un accord à l'échelle de la région Asie-Pacifique pourrait être un objectif à long terme. Il a précisé que l'intégration économique régionale devait être fondée sur des principes économiques sains et des engagements politiques convenus.

371. M. Bindu N. Lohani a énuméré un certain nombre de domaines dans lesquels le secrétariat et la BAsD coopéraient, notamment les rapports sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, les études sur l'infrastructure régionale et la facilitation du commerce. On pouvait relever trois autres domaines d'intérêt commun, dans lesquels le renforcement de la coopération pourrait être mutuellement avantageux pour éviter le piège du revenu intermédiaire: la croissance inclusive, la croissance verte et la croissance à forte intensité de connaissances.

⁴⁷ Disponible à l'adresse suivante: www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PICTA.pdf.

⁴⁸ Disponible à l'adresse suivante: www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PACER.pdf.

372. M. Tuiloma Neroni Slade a indiqué que l'on pourrait affronter le problème fondamental des pays insulaires du Pacifique, à savoir l'isolement, en renforçant l'intégration économique avec le reste de l'Asie. Dans cette perspective, l'existence de vastes marchés en pleine croissance en Asie représentait une occasion exceptionnelle pour ces pays. Le défi était toutefois de trouver le moyen de tirer parti de ces circonstances favorables compte tenu des coûts de transport très élevés et de la petite taille de la population de ces pays, ainsi que de leurs faibles capacités et niveaux de connectivité. M. Slade a conclu en soulignant la nécessité d'établir des partenariats avec l'Asie, qui pourraient être bénéfiques dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, de la pêche et de l'exploitation minière.

373. La délégation iranienne a relevé que la crise financière internationale était causée par les lacunes au niveau des réglementations et un mode de consommation non viable dans certains pays développés. Il y avait lieu de ce fait d'instaurer un nouvel ordre économique international qui placerait la stabilité et le développement au sommet des priorités et réduirait la prédominance de la finance sur le secteur réel.

374. La délégation indienne a informé la Commission des progrès enregistrés dans la Zone de libre-échange sud-asiatique (SAFTA) et a indiqué que son pays avait pratiquement éliminé sa liste de produits sensibles provenant des pays les moins avancés membres de la SAARC.

375. La délégation lao a prié instamment la Commission d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement lorsqu'elle concevait des moyens de renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique.

376. La délégation pakistanaise a sollicité l'avis des débatteurs quant au délai raisonnable pour la mise en œuvre des recommandations sur le renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique énoncées par le secrétariat dans l'étude thématique⁴¹. M. Abul Maal Abdul Muhith a reconnu qu'un tel programme ne pouvait être mis en place immédiatement, mais il s'est déclaré confiant que d'ici 2025, l'Asie-Pacifique serait intégrée.

377. Pour conclure le débat, la Secrétaire exécutive a remercié les intervenants, les observateurs et les délégations pour leurs précieuses observations lors de la table ronde ministérielle. Elle a précisé que si les défis à relever pour renforcer l'intégration et la coopération économiques régionales en Asie et dans le Pacifique étaient énormes, elle pensait que la Commission avait franchi un premier pas fondamental en lançant un débat de politique générale sur cette question importante. Le secrétariat était prêt à continuer d'aider la Commission à poursuivre son action en faveur du développement inclusif et durable à travers la région.

378. La Commission a adopté la résolution 68/10 sur le renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique.

379. La Commission a également adopté la résolution 68/11 sur la connectivité pour la sécurité énergétique.

Point 9 de l'ordre du jour

Questions diverses

380. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la Commission

381. Le rapport de la Commission sur sa soixante-huitième session a été adopté à l'unanimité à la cinquième séance plénière, le 23 mai 2012.

Chapitre IV

Résolutions et autres décisions adoptées par la Commission à sa soixante-huitième session

Résolution 68/1

Réaffirmation de la situation spéciale des petits États insulaires en développement, notamment dans le Pacifique, et de leurs vulnérabilités uniques et particulières⁴⁹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant l'Action 21⁵⁰, qui a reconnu que les petits États insulaires en développement et les îles habitées par de petites collectivités constituaient un cas particulier du point de vue tant de l'environnement que du développement,

Rappelant également le Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁵¹, qui a reconnu que les petits États insulaires en développement constituaient un cas particulier tant du point de vue de l'environnement que du développement,

Rappelant en outre le document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁵², où il a été rappelé que, depuis 1992, la vulnérabilité des petits États insulaires en développement du Pacifique était devenue inquiétante alors que leur capacité à y faire face ne s'était pas améliorée, et que cela était dû en grande partie aux difficultés supplémentaires découlant du changement climatique, de la variabilité du climat et de l'élévation du niveau de la mer, qu'avaient aggravées les crises énergétiques, alimentaires et financières internationales,

Rappelant la résolution 65/2 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé les vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement et demandé l'adoption de mesures nouvelles et plus efficaces, ainsi que des mesures coordonnées, bien conçues et intégrées à tous les niveaux pour continuer à appliquer la Stratégie de Maurice,

Notant qu'en occupant environ un tiers de la surface de la terre, l'océan Pacifique a sur le développement durable une incidence globale considérable d'ordre environnemental, économique et social et en matière de développement,

Reconnaissant que les petits États insulaires en développement du Pacifique sont confrontés aux mêmes vulnérabilités que les autres petits États insulaires en développement et sont économiquement et écologiquement fragiles et vulnérables, alors que leur petite taille, leurs ressources limitées, leur éparpillement géographique et leur isolement par rapport aux marchés les placent dans une position désavantageuse sur le plan économique et les privent des économies d'échelle,

⁴⁹ Voir par. 26 à 38 ci-dessus

⁵⁰ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (Brésil), 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

⁵¹ Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (*Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002*) (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe).

⁵² Résolution 65/2 de l'Assemblée générale.

Notant la déclaration commune des dirigeants du Forum des îles du Pacifique et du Secrétaire général au quarante-deuxième Forum des îles du Pacifique, tenu à Auckland (Nouvelle-Zélande) les 7 et 8 septembre 2011⁵³,

Se félicitant de l'appui fourni par le secrétariat de la Commission, le Département de l'ONU des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Conseil des organisations régionales du Pacifique aux petits États insulaires en développement du Pacifique pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable,

1. *Réaffirme* la situation spéciale des petits États insulaires en développement du Pacifique et leurs vulnérabilités uniques et particulières eu égard au développement durable;

2. *Invite* les membres et membres associés, selon qu'il convient:

a) À reconnaître l'importance des océans et du développement durable de leurs ressources pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, notamment la nécessité d'assurer la préservation et la gestion durable de l'océan Pacifique et des environnements côtiers dans l'intérêt des petits États insulaires en développement et comme ressource mondiale;

b) À appuyer l'action engagée pour la gestion durable, la préservation et l'utilisation des ressources de l'océan;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive, en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions financières internationales, les autres organisations et les donateurs bilatéraux:

a) De continuer d'assurer le développement et le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement du Pacifique aux fins du développement durable et d'une meilleure résilience de ces États, notamment face aux problèmes engendrés par le changement climatique;

b) D'améliorer l'accès aux financements pour permettre aux petits États insulaires en développement du Pacifique de transformer leur économie dans l'optique du développement durable et de l'adaptation au changement climatique;

c) De promouvoir et de faciliter le transfert volontaire des technologies comme contribution au développement durable des petits États insulaires en développement du Pacifique;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-dixième session.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2012*

⁵³ Déclaration commune des dirigeants du Forum des îles du Pacifique et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Annexe 3 du communiqué du quarante-deuxième Forum des îles du Pacifique, Auckland (Nouvelle-Zélande), 7-8 septembre 2011 (Disponible à l'adresse suivante: www.forumsec.org/pages.cfm/newsroom/press-statements/2011/joint-statement-of-pacific-islands-forum-leaders-un-secretary-general.html).

Résolution 68/2

Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique⁵⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 63/227 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008 sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, dans laquelle l'Assemblée a, entre autres, décidé de convoquer, comme elle y avait été invitée au paragraphe 114 du Programme d'action⁵⁵, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à un niveau élevé, en 2011,

Rappelant également sa propre résolution 64/6 en date du 30 avril 2008 sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP, dans laquelle elle a, entre autres, prié la Secrétaire exécutive d'aider les pays de la région à réaliser ces Objectifs, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique,

Préoccupée de voir que les pays les moins avancés progressent lentement dans leurs efforts pour combler les écarts de développement,

Réaffirmant que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)⁵⁶, adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, a pour objectif primordial de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, de parvenir à une croissance durable et inclusive et d'améliorer la qualité de vie,

Soulignant la nécessité de s'assurer un soutien international continu et de mobiliser des ressources techniques et financières pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et permettre aux pays les moins avancés de changer de statut dans les délais prévus,

Constatant qu'il est nécessaire d'impliquer encore davantage la communauté internationale dans la réalisation des buts et objectifs retenus dans le Programme d'action d'Istanbul, notamment en mobilisant au niveau international des actions et des mesures d'appui supplémentaires en faveur des pays les moins avancés et en approfondissant les partenariats entre ces pays et leurs partenaires de développement,

Prenant note avec satisfaction de la tenue à Bangkok, du 14 au 16 décembre 2011, de la Réunion régionale Asie-Pacifique sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, dont les participants ont adopté une feuille de route régionale⁵⁷ prévoyant un ensemble d'activités pour le renforcement des capacités et recensant les principaux organismes et entités susceptibles de réaliser ces activités,

1. *Engage* les pays de la région et les organisations internationales et régionales à accélérer la mise en œuvre, selon que de besoin, des recommandations contenues dans le Programme d'action d'Istanbul⁵⁶ et dans la Feuille de route

⁵⁴ Voir par. 41 à 60 ci-dessus.

⁵⁵ A/CONF.191/13, chap. II.

⁵⁶ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 11.II.A.1), chap. II.

⁵⁷ Voir E/ESCAP/68/23.

régionale pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région de l'Asie et du Pacifique entre 2011 et 2020⁵⁷ en particulier;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à exécuter la Feuille de route régionale;

b) De continuer d'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement;

c) De lui soumettre, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2012*

Résolution 68/3

Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable⁵⁸

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Consciente de l'importance du commerce comme moteur de la croissance et du développement, ainsi que de la nécessité d'accroître la rentabilité et l'efficacité des échanges commerciaux internationaux de façon à maintenir la compétitivité de la région,

Constatant que le commerce électronique multiplie les possibilités d'échanges commerciaux, qu'il importe d'éviter les obstacles à son utilisation et à son développement, et qu'il est nécessaire d'encourager l'uniformité dans l'application des normes internationales et de rechercher l'interopérabilité des systèmes de commerce sans papier,

Constatant également les possibilités qu'offre le commerce sans papier pour rendre les transactions commerciales internationales plus efficaces et plus transparentes,

Notant qu'en raison des initiatives en faveur de la sécurité des échanges commerciaux et de la chaîne d'approvisionnement qui sont en cours d'exécution dans les principaux marchés d'exportation tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement internationale seront de plus en plus amenés à échanger des données et des documents par voie électronique,

Tenant compte du fait que de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique sont en train de se doter de guichets uniques électroniques ou d'autres systèmes analogues permettant d'accélérer le traitement des documents commerciaux,

Consciente que les avantages de ces systèmes et d'autres mécanismes analogues de commerce sans papier seraient encore plus profitables si les documents électroniques ainsi générés pouvaient être utilisés de part et d'autre des frontières,

Consciente également qu'en facilitant la reconnaissance et l'échange électronique des documents commerciaux de part et d'autre des frontières des pays sans littoral et de transit on contribuerait de manière significative à la mise en œuvre

⁵⁸ Voir par. 63 à 79 ci-dessus.

de la résolution 67/1 de la Commission intitulée « Déclaration d'Oulan-Bator: Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral » ainsi que du Programme d'action d'Almaty⁵⁹, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 58/201 en date du 23 décembre 2003,

Rappelant qu'à sa soixante-septième session la Commission s'est déclarée favorable à l'intention manifestée par le secrétariat de promouvoir et d'élaborer des projets novateurs utilisant efficacement les technologies de l'information et de la communication dans le domaine des transports, et de promouvoir aussi l'utilisation de ces technologies dans le domaine du commerce⁶⁰,

Soulignant la nécessité de faire en sorte que les données et documents commerciaux électroniques puissent être utilisés et reconnus de part et d'autre des frontières, et la nécessité pour tous les pays d'adopter le guichet unique et d'instaurer la reconnaissance mutuelle des documents, dans le cadre des mesures visant à faciliter les exportations des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral⁶¹,

Prenant note de la proposition du Comité du commerce et de l'investissement en faveur d'un accord régional sur l'échange électronique des données et documents commerciaux⁶²,

1. *Invite* les États membres à travailler à l'élaboration de dispositions régionales sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier;

2. *Encourage* tous les membres et membres associés:

a) À contribuer et à participer aux activités de partage des connaissances et de développement des capacités du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique, notamment le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce et les activités connexes bénéficiant de l'appui des organisations régionales et internationales actives dans le domaine de la facilitation du commerce;

b) À entreprendre ou à accélérer la mise en place de systèmes nationaux de commerce sans papier, notamment de guichets uniques nationaux tels que définis dans la recommandation n° 33⁶³ et la recommandation connexe n° 35⁶⁴ du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques;

c) À prendre en compte, et adopter dans toute la mesure du possible, les normes internationales existantes qui ont été formulées par les organismes des Nations Unies compétents, comme le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, et par d'autres organisations internationales comme l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation internationale de

⁵⁹ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

⁶⁰ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n°19 (E/2011/39-E/ESCAP/67/23)*, par. 158.

⁶¹ Voir E/ESCAP/68/6, par. 32.

⁶² Voir *ibid.*, par. 3.

⁶³ Publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.II.E.9.

⁶⁴ ECE/TRADE/401.

normalisation, lors de la mise en place de ces systèmes de manière à en faciliter l'interopérabilité;

d) À participer à la conception de nouvelles normes internationales afin d'assurer l'échange sans interruption et la reconnaissance de l'information et des documents commerciaux de part et d'autre des frontières entre toutes les parties concernées tant du secteur public que du secteur privé;

e) À partager les enseignements tirés et les résultats obtenus dans la réalisation des projets pilotes bilatéraux et sous-régionaux en cours sur la reconnaissance et l'échange des données et documents commerciaux électroniques avec les autres membres et membres associés, et à en lancer de nouveaux;

f) À envisager de conclure des accords bilatéraux et sous-régionaux sur la reconnaissance et l'échange des documents commerciaux de part et d'autre des frontières comme base pour le commerce transfrontière sans papier aux niveaux régional et mondial;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'appuyer et de faciliter le processus d'élaboration de dispositions régionales sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, notamment par la réalisation d'études, la conception d'options possibles et l'organisation de consultations auprès d'experts et entre les membres, et de présenter les résultats de ces initiatives à la troisième session du Comité du commerce et de l'investissement;

b) De veiller à ce que lesdites dispositions régionales tiennent compte des accords, mécanismes et initiatives existant aux niveaux régional et international, et qu'elles y soient conformes, qu'elles s'inspirent également des normes et conventions internationales existantes, et qu'elles soient élaborées en consultation avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes internationaux compétents;

c) De maintenir et de renforcer davantage l'appui du secrétariat aux activités de développement des capacités relatives à la facilitation des échanges et au commerce sans papier, notamment à la facilitation du transit, s'agissant en particulier des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, ainsi qu'à l'élaboration, en consultation avec les États membres, des dispositions régionales susmentionnées;

4. *Prie également* la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à sa soixante-dixième session sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2012*

Résolution 68/4

Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux⁶⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Se félicitant des résultats fructueux de la Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Bangkok du 12 au 16 mars 2012⁶⁶,

1. *Approuve* la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux⁶⁷, contenue dans l'annexe à la présente résolution;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action régional et du Cadre stratégique régional;

b) De procéder en 2016 à une évaluation de la mise en œuvre de la phase II du Programme d'action régional et de présenter un rapport avec des recommandations à la Conférence ministérielle sur les transports, à sa troisième session;

c) De rendre compte à la Commission, à ses soixante-et-onzième et soixante-treizième sessions, de la suite donnée à la présente résolution.

Annexe

Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique

Nous, Ministres des transports et représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, réunis à Bangkok du 12 au 16 mars 2012, à l'occasion de la Conférence ministérielle sur les transports,

Reconnaissant l'importance cruciale d'infrastructures et de services de transport efficaces, fiables et sûrs pour l'intégration régionale et le développement économique et social durable et inclusif des pays de la région de la CESAP,

Rappelant la résolution 63/9 de la Commission, en date du 23 mai 2007, relative à l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique⁶⁸ et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011), et la résolution 66/4 de la Commission, en date du 19 mai 2010, relative à l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie,

⁶⁵ Voir plus haut, par. 84 à 109.

⁶⁶ Voir E/ESCAP/68/9.

⁶⁷ Voir E/ESCAP/68/9, chap. I.

⁶⁸ E/ESCAP/63/13, chap. V.

Rappelant également le Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit⁶⁹, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁷⁰, et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)⁷¹,

Reconnaissant la nécessité de faire preuve d'engagement et de persistance à long terme pour traiter des questions cruciales dans le secteur des transports afin de faciliter une croissance économique durable, d'améliorer les conditions de vie de nos peuples et de renforcer encore la compétitivité des économies de la région,

Encouragés par la coopération régionale fructueuse qui a permis l'entrée en vigueur de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie⁷² et de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique⁷³, et des progrès dans la formulation d'un accord intergouvernemental sur les ports secs,

Reconnaissant que la croissance du commerce intrarégional peut être soutenue davantage si les couloirs de transport régionaux sont élargis et si les goulets d'étranglement sont éliminés,

Réaffirmant notre volonté de mettre en œuvre la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie,

1. *Adoptons* le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016)⁷⁴,
2. *Adoptons* le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux⁷⁵,
3. *Prions* le Secrétaire exécutif de continuer d'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique⁶⁸ et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), en particulier pour aider les membres et membres associés de la région à concrétiser la vision d'un système durable de transport et de logistique international intermodal intégré,
4. *Prions aussi* le Secrétaire exécutif:

⁶⁹ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

⁷⁰ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution I, annexe II.*

⁷¹ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF/219/7) (publication des Nations Unies, numéro de vente: 11.II.A.1), chap. II.*

⁷² Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, n° 41607.

⁷³ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2596, n° 46171.

⁷⁴ Appendice I.

⁷⁵ Appendice II.

- a) D'assurer une coordination efficace avec les autres institutions des Nations Unies et organismes multilatéraux, ainsi qu'avec les organisations sous-régionales;
- b) De collaborer efficacement avec les institutions internationales et régionales de financement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les investisseurs du secteur privé et les organisations internationales dans le but de mobiliser davantage d'appui financier et technique pour un développement et une opérationnalisation plus larges du Chemin de fer transasiatique et de la Route d'Asie;
- c) De convoquer en 2016 une conférence ministérielle sur les transports afin d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre de la phase II (2012-2016) du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, et d'envisager un programme de travail pour l'avenir.

Appendice I

Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016)

Aujourd'hui plus que jamais, la région est tributaire de son réseau de transport pour son développement. Qu'il s'agisse de transporter des produits manufacturés ou agricoles à destination des marchés internationaux, de livrer des denrées alimentaires aux communautés rurales et urbaines, d'amener les travailleurs à leur lieu de travail, les jeunes à l'école ou les malades à l'hôpital, les transports jouent un rôle essentiel. Si les modes de développement varient dans la région, les pays qui ont été en mesure d'améliorer la capacité et l'efficacité de leur système de transport sont aussi ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats. Pour l'avenir, des liaisons de transport améliorées à destination de marchés régionaux en rapide croissance auront pour effet de stimuler davantage encore le développement économique et social.

L'objectif principal de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique⁷⁶ et de son Programme d'action régional⁷⁷ est de favoriser la coopération et l'intégration économique régionales en matière de transport à l'appui d'un développement inclusif et durable. Le Programme d'action régional phase II (2012-2016) assurera la continuité et permettra de faire fond sur les progrès substantiels des cinq dernières années.

Dans chaque domaine de fond, le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience seront au cœur de la poursuite des activités tendant à créer un système durable de transport et de logistique international intermodal intégré, en tant que vision à long terme pour le développement des transports dans la région et moyen de faire face aux défis de la mondialisation.

Pour la mise en œuvre du Programme d'action régional phase II (2012-2016), le secrétariat de la CESAP continuera à travailler en étroite collaboration avec les principaux organismes du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, sous-régionales et non gouvernementales, et d'autres institutions participantes.

1. Définition des grandes orientations au niveau ministériel

Étant donné la rapidité des transformations que connaît la région, il est nécessaire de définir en temps utile au niveau ministériel de grandes orientations afin d'entretenir et d'accélérer le progrès sur la voie de la réalisation d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré dans la région. À sa première session, tenue à Bangkok du 14 au 18 décembre 2009, le Forum des

⁷⁶ E/ESCAP/63/13, chap. V.

⁷⁷ Résolution 63/9 de la Commission, annexe.

ministres asiatiques des transports a énoncé des directives et orientations⁷⁸ auxquelles la Commission a donné son aval dans sa résolution 66/4 du 19 mai 2010 concernant l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie.

Objectif immédiat: promouvoir la coopération régionale et l'initiative politique au niveau ministériel pour le progrès des transports en tant qu'élément clef du développement régional.

Produits:

1. Réunion du Forum des ministres asiatiques des transports au point médian de la période d'application du Programme d'action régional, phase II (2012-2016);
2. Examen et orientation des politiques de transport de la région au niveau ministériel.

Indicateurs de succès:

1. Participation de haut niveau à la réunion du Forum des ministres asiatiques des transports;
2. Décisions solidement documentées des ministres des transports permettant plus de coordination et de cohérence entre les pays sur les questions d'intérêt commun.

2. Développement des infrastructures de transport

Si les accords intergouvernementaux sur les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique constituent le socle de la connectivité régionale, la capacité et la qualité de ces infrastructures sont inégales dans la région et certains tronçons de ces réseaux sont encore à construire. Dans la plupart des pays, le transport intermodal est limité par le manque de capacité au niveau des ports secs.

Objectif immédiat: promouvoir la connectivité et la coopération régionales et interrégionales en continuant à aménager et à améliorer les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ainsi que les liaisons de transport Europe-Asie, et les ports secs.

Produits:

1. Réunions des groupes de travail sur la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique;
2. Accord intergouvernemental sur les ports secs;
3. Études, réunions et activités de renforcement des capacités sur le développement intégré des transports et l'amélioration et l'entretien (gestion des actifs) de la Route d'Asie, du Chemin de fer transasiatique, des ports secs d'importance internationale et des ports maritimes;
4. Études sur les corridors internationaux de transport intermodal desservant les échanges interrégionaux et intrarégionaux;
5. Mise à jour de l'information et des données mesurant les progrès réalisés dans l'aménagement et le fonctionnement de l'infrastructure de transport d'importance régionale;

⁷⁸ Voir E/ESCAP/66/11.

6. Activités relevant du projet conjoint CEE-CESAP sur le développement de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie.

Indicateurs de succès:

1. Adoption d'amendements à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique.
2. Négociation et signature, par les États membres, d'un accord intergouvernemental sur les ports secs;
3. Mesures prises par les États membres pour améliorer et développer les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et les ports secs reconnus internationalement, dans leur pays;
4. Mesures prises par les États membres pour donner suite aux recommandations d'études sur l'aménagement de corridors régionaux et interrégionaux de transport intermodal.

3. Facilitation des transports

En dépit des efforts faits pour éliminer les obstacles non physiques aux transports, les progrès ont été lents étant donné la complexité de la tâche. Cela est particulièrement évident s'agissant du transport terrestre international, qui continue à se heurter à de sérieuses difficultés dans l'ensemble de la région. Pour aider à résoudre ce problème, un certain nombre d'accords sous-régionaux sur le transport transfrontière/en transit ont été négociés et signés mais rares sont ceux qui sont pleinement ou efficacement appliqués. Dans beaucoup de pays de la région, le transport international par la route est limité par le nombre de permis de transport délivrés et n'est autorisé qu'à proximité des frontières ou sur un petit nombre d'itinéraires. Malgré certains progrès, les longues attentes restent fréquentes aux frontières. De même, dans le domaine des chemins de fer, la simplification et l'harmonisation des documents et des procédures et le développement des services entre les pays se heurtent toujours à de grandes difficultés. Toutes ces restrictions accroissent les coûts et entraînent d'importants retards dans les transports terrestres internationaux.

Objectif immédiat: promouvoir la circulation fluide et sans entrave des marchandises, des voyageurs et des véhicules par la route et par le rail dans l'ensemble de la région, notamment aux points de passage des frontières.

Produits:

1. Création d'un réseau régional d'experts juridiques et techniques sur la facilitation des transports, et élaboration d'un plan d'action pour l'application du Cadre stratégique régional pour la facilitation de transports routiers internationaux;
2. Ateliers/études sur la coopération régionale et sous-régionale dans le contexte du Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux;
3. Réalisation d'une étude pour identifier les problèmes entourant la coopération régionale pour la facilitation du transport ferroviaire international;
4. Assistance pour l'adoption et l'application des conventions et accords internationaux sur la facilitation des transports, notamment ceux qui ont été recommandés par la Commission dans sa résolution 48/11 en date du 23 avril 1992

(« Modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation »), et pour la formulation et l'application d'accords sous-régionaux sur la facilitation des transports internationaux routiers et ferroviaires;

5. Services consultatifs/ateliers sur la création ou le renforcement de mécanismes nationaux de coordination de la facilitation et sur l'organisation de contrôles communs aux frontières en vue de faciliter les transports internationaux routiers et ferroviaires;

6. Études/ateliers sur l'application des technologies de l'information et de la communication et d'autres nouvelles technologies ainsi que sur la méthode temps/coût-distance, en vue de faciliter les transports internationaux routiers et ferroviaires.

Indicateurs de succès:

1. Institution du Réseau régional d'experts juridiques et techniques sur la facilitation des transports.

2. Mesures prises par les États membres et les organisations et institutions régionales et sous-régionales en vue d'appliquer le cadre stratégique régional pour la facilitation du transport routier international;

3. Dispositions prises par les États membres pour adhérer aux conventions internationales sur la facilitation, en particulier celles qui ont été recommandées par la Commission dans sa résolution 48/11, et pour appliquer ces conventions, et mesures suggérées pour la signature, la ratification et la mise en œuvre des accords sous-régionaux;

4. Mesures prises par les États membres pour la mise en place ou le renforcement de mécanisme nationaux de coordination de la facilitation, et en vue de l'exécution de contrôles communs;

5. Mesures prises par les États membres pour appliquer les nouvelles technologies et la méthodologie temps/coût-distance en vue d'améliorer l'efficacité des transports internationaux.

4. Logistique des transports

Le secteur logistique en est encore à ses débuts dans beaucoup de pays de la région et se heurte donc à des difficultés du fait de son coût élevé et de l'insuffisance des résultats obtenus. Pour organiser un système logistique efficace, il faut traiter dans leur ensemble tous les problèmes que cela soulève. Il importe de créer un environnement propice, et notamment un cadre réglementaire et directif. La politique de logistique des transports constitue un très important élément de la politique logistique générale, et son élaboration peut offrir un point de départ pour la réalisation d'objectifs logistiques plus vastes. Les autres mesures permettant d'accroître le professionnalisme et la compétence des prestataires de services logistiques comportent l'établissement de normes minimales et de codes de conduite à l'échelon national, le partage de connaissances et de données d'expérience à l'échelon régional, et la création de programmes durables de formation et de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional.

Objectif immédiat: aider les pays à élaborer des politiques en matière de logistique des transports et à renforcer le professionnalisme et la compétence des prestataires de services logistiques.

Produits:

1. Directives pour l'élaboration de politiques en matière de logistique des transports;
2. Directives pour l'établissement de normes minimales et de codes de conduite à l'intention des prestataires de services logistiques;
3. Réunions régionales de transitaires, d'opérateurs de transport multimodal et de prestataires de services logistiques, ainsi que de leurs associations nationales;
4. Assistance technique et appui au secteur concerné et aux gouvernements pour un programme de formation durable.

Indicateurs de succès:

1. Mesures prises par les États membres pour intégrer les directives concernant la politique de logistique en matière de transport dans leurs politiques nationales de logistique.
2. Mesures prises par les États membres pour intégrer les directives à l'intention des prestataires de services logistiques dans la législation nationale et/ou dans la réglementation au niveau de cette branche d'activité;
3. Échanges de données d'expérience et de connaissances entre les transitaires, les opérateurs de transport multimodal et les prestataires de services logistiques;
4. Mise en place par les pays de programmes de formation durables portant sur le transport de fret, le transport multimodal et la logistique.

5. Financement et participation du secteur privé

Il existe dans le secteur des transports une demande massive d'investissements, tant pour l'infrastructure et les services que pour l'entretien. Cependant, la plupart des pays se heurtent à des contraintes budgétaires. Certains pays de la région sont parvenus à créer des mécanismes novateurs de financement et d'investissement, notamment des partenariats public-privé (PPP), et ont adopté d'autres méthodes productrices de revenus qui ont créé des possibilités nouvelles ou élargies de financement. Cependant, les possibilités de partenariat sont sévèrement limitées, notamment par l'absence de compétences et d'expérience dans les domaines de l'élaboration et de l'exécution de projets en partenariat, de la gestion des contrats et de la rationalisation des processus administratifs.

Objectif immédiat: promouvoir la coopération régionale entre les secteurs public et privé pour le financement et l'entretien de l'infrastructure.

Produits:

1. Études d'investissement portant des sections de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et sur des liaisons intermodales, y compris les ports secs, les ports fluviaux et les ports maritimes;
2. Forums d'investissement pour promouvoir les partenariats et le partage d'expérience concernant le financement de la Route d'Asie, du Chemin de fer transasiatique, des ports secs reconnus internationalement, des ports fluviaux et des ports maritimes;
3. Évaluation et promotion d'options et initiatives pour le financement de l'entretien des routes;

4. Appui à la coopération régionale et au réseautage entre les unités et programmes de PPP;
5. Assistance aux pays membres et aux institutions: partage des bonnes pratiques et organisation de programmes de renforcement des capacités en matière de PPP;
6. Assistance technique pour déterminer l'aptitude aux PPP.

Indicateurs de succès:

1. Mesures prises par les États membres pour développer l'investissement dans l'infrastructure de transport et de logistique, notamment par l'intermédiaire de PPP, conformément aux propositions et aux conseils du secrétariat.
2. Mesures prises par les États membres pour intégrer les recommandations concernant l'entretien du réseau de transport routier.
3. Échanges officiels d'informations et rapports de réunions.

6. Développement durable des transports

Le secteur des transports est le troisième consommateur d'énergie de la région. C'est également l'un des secteurs qui se développent le plus rapidement dans la région. L'on s'attend à ce que le coût de l'énergie continue à augmenter, ce qui accroîtra la pression sur tous les secteurs pour la recherche d'une plus grande efficacité, et l'on craint que le niveau d'émissions nocives ne s'aggrave encore à moins de mesures appropriées. Dans le secteur des transports, il est possible de réaliser des progrès substantiels grâce à des transferts modaux et à une meilleure organisation⁷⁹.

Objectif immédiat: renforcer la connaissance et la compréhension des diverses options en matière de transport de fret qui peuvent réduire la consommation d'énergie et les émissions.

Produits:

1. Propositions tendant à encourager, par des mécanismes appropriés, un transfert modal de la route vers le rail et le transport par eau, et l'utilisation de la Route d'Asie, du Chemin de fer transasiatique et des ports secs pour la distribution intermodale des marchandises et le transport des voyageurs;
2. Réunions régionales permettant le partage d'expérience sur l'adoption de systèmes logistiques de transport de fret faibles consommateurs d'énergie et plus respectueux de l'environnement;
3. Inclusion de questions relatives au transport durable dans la Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific, le Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific et dans des études régionales ad hoc sur les politiques de transport;
4. Renforcement des capacités à des fins de sensibilisation et pour la promotion d'un développement des transports écologiquement durable.

⁷⁹ La question des améliorations technologiques concernant la puissance motrice et les sources d'énergie sera traitée dans le cadre de programmes parallèles par la Division de l'environnement et du développement durable de la CESAP et par d'autres partenaires.

Indicateurs de succès:

1. Mesures prises par les États membres pour promouvoir des politiques de transfert modal conformes aux propositions et aux conseils du secrétariat.
2. Mesures prises par les États membres pour tenir compte des questions relatives au transport durable lorsqu'ils élaborent des politiques et projets de transport.

7. Sécurité routière

Les accidents de la route causent chaque jour et chaque minute des tragédies humaines. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, ils entraînent chaque année 700 000 décès, soit la moitié environ du total mondial. Le problème de la sécurité routière a reçu plus d'attention ces derniers temps avec la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique (novembre 2006)⁸⁰ et la résolution 64/255 de l'Assemblée générale (2 mars 2010). Malgré ces initiatives mondiales, dans de nombreux pays de la région, la sécurité routière ne reçoit toujours pas la priorité dans la planification et les politiques nationales.

Objectif immédiat: aider les pays de la région à respecter leurs engagements au titre de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020)⁸¹.

Produits:

1. Réunions et assistance technique pour aider les pays à constituer des capacités de gestion de la sécurité routière conformément au programme de la Décennie d'action pour la sécurité routière, y compris la collecte de données et le suivi des progrès;
2. Réunions destinées à susciter un engagement de haut niveau pour les interventions en matière de sécurité routière et à permettre l'échange des meilleures pratiques en matière d'amélioration de la sécurité routière;
3. Services consultatifs et appui technique aux campagnes nationales de sécurité routière et aux activités de sensibilisation connexes;
4. Réseau en ligne sur la sécurité routière.

Indicateurs de succès:

1. Mesures prises par les pays pour appliquer des politiques et programmes de sécurité routière conformes aux objectifs de la Décennie d'action pour la sécurité routière.
2. Mesures prises par les États membres pour améliorer les systèmes de collecte de données et d'information sur la sécurité routière.
3. Échanges documentés des meilleures pratiques en matière de sécurité routière à l'occasion de réunions ou par l'intermédiaire d'un réseau en ligne sur la sécurité routière.

8. Les transports et les Objectifs du Millénaire pour le développement

Si les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne font pas directement référence aux transports, il est maintenant généralement admis que

⁸⁰ E/ESCAP/63/13, chap. IV.

⁸¹ Voir résolution 64/255 de l'Assemblée générale, par. 2.

l'infrastructure et les services de transport jouent un rôle essentiel dans la réalisation de ces Objectifs. De nombreux pays de la région souffrent d'importantes inégalités spatiales sur le plan du revenu, de la richesse et des opportunités, qui sont imputables à l'absence de routes rurales praticables par tous les temps, à la faible fréquence ou au manque de fiabilité des services de transport vers les zones ou îles périphériques, aux difficultés d'accès à l'arrière-pays et à l'insuffisance de la connectivité entre les zones rurales et urbaines. Le manque d'entretien de l'infrastructure, en particulier des routes, réduit sa valeur d'actif et accroît les coûts d'exploitation des véhicules, la durée des parcours et les risques en matière de sécurité pour les utilisateurs. Il existe d'énormes possibilités d'accroître la contribution des transports à la réalisation des OMD. Pour exploiter ce potentiel, les gouvernements doivent intégrer la réduction de la pauvreté et les objectifs des OMD dans leurs programmes et projets de transport dès le début de leur élaboration et de leur programmation.

Objectif immédiat: encourager la prise en considération des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la planification et l'exécution des interventions régionales en matière de transport.

Produits:

1. Études et ateliers sur l'intégration de considérations relatives aux OMD dans la planification et les politiques de transport selon qu'il convient, en particulier s'agissant du développement infrastructurel, de la logistique « de la ferme au marché », de la sécurité alimentaire et de la sécurité routière;
2. Échange de données d'expérience entre les pays membres sur le développement de l'infrastructure et des services de transport donnant accès aux communautés rurales et permettant de les relier aux grands axes routiers nationaux et régionaux;
3. Travaux préparatoires à l'examen décennal, en 2013, de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty.

Indicateurs de succès:

1. Mesures prises par les États membres pour intégrer les Objectifs du Millénaire pour le développement aux programmes et politiques de transport, s'agissant en particulier des domaines pertinents du Programme d'action régional.
2. Adoption des recommandations contenues dans le document de travail régional soumis à la réunion mondiale chargée de procéder à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty.

9. Transports maritimes interinsulaires

L'organisation de services de navigation efficaces, sûrs et d'un coût abordable pour assurer des liaisons avec les pays insulaires et archipélagiques en développement et entre eux se heurte à un certain nombre d'obstacles et de problèmes particuliers. Elle fait notamment intervenir des décisions sur la dimension des navires, la rapidité des services, la capacité des ports, la sécurité et le confort, qui doivent tenir compte simultanément du faible volume et de l'irrégularité du trafic, de l'importance des distances, de flux de marchandises peu équilibrés et de produits d'exportation à faible valeur unitaire. Les difficultés rencontrées aboutissent parfois à des services peu profitables ou, au contraire, à l'octroi d'une préférence à des services particulièrement lucratifs ou profitables au détriment des autres. Ainsi s'instaure un cercle vicieux dans lequel la régularité, la fiabilité et le prix des services vont se détériorant. Les problèmes peuvent se situer à trois niveaux: national, sous-régional et international.

Objectif immédiat: aider à définir les moyens d'améliorer la régularité, la fiabilité et le coût des services de transport maritime dans les pays archipélagiques et les pays insulaires en développement.

Produits:

1. Études, activités de renforcement des capacités et recommandations à l'intention des pays archipélagiques et des pays insulaires en développement concernant les stratégies efficaces pour assurer des services de transport maritime interinsulaires sûrs, fiables et abordables;
2. Services consultatifs et assistance technique aux pays membres qui en font la demande pour la mise en œuvre de mesures d'appui aux transports maritimes interinsulaires.

Indicateurs de succès:

1. Mesures prises par les États membres pour intégrer des recommandations sur les transports interinsulaires conformes aux propositions et conseils du secrétariat.

10. Interconnexion des réseaux sous-régionaux de transport

Dans la région de l'Asie et Pacifique, des organisations et programmes intergouvernementaux se sont employés à promouvoir la connectivité physique et institutionnelle au sein de leurs propres sous-régions. Les accords et initiatives auxquels cela a donné lieu ont eu pour effet d'introduire des différences dans les régimes juridiques et opérationnels applicables aux mouvements des marchandises, des véhicules et des voyageurs entre les sous-régions. Ces différences peuvent constituer des obstacles physiques et autres à des transports fluides et efficaces entre les sous-régions.

Objectif immédiat: identifier les obstacles physiques et non physiques à la connectivité entre les sous-régions et constituer une instance pour le renforcement de la collaboration entre les organismes sous-régionaux chargés du développement des transports.

Produits:

1. Projets de documents indiquant les problèmes qu'il peut être nécessaire de traiter pour améliorer la connectivité physique et institutionnelle entre les sous-régions;
2. Réunions des pays membres de la CESAP et des organisations et programmes sous-régionaux (en séquence avec les réunions des organes délibérants pertinents), chargées d'examiner les mesures à prendre en collaboration pour appuyer la connectivité entre les sous-régions;
3. Assistance technique et appui pour la mise en œuvre d'initiatives de connectivité entre les sous-régions en faveur du développement des transports.

Indicateurs de succès:

1. Mesures prises par les États membres pour améliorer la connectivité régionale conformément aux propositions et conseils du secrétariat.
2. Inscription de propositions et questions présentées par le secrétariat à l'ordre du jour de réunions des pays membres et d'organisations/programmes sous-régionaux.

Appendice II

Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux

Le cadre stratégique régional a pour objectif d'aider les pays membres de la CESAP et leurs partenaires de développement à rendre plus efficaces les projets et programmes de facilitation des transports et à accélérer le développement des transports routiers internationaux grâce à des objectifs à long terme.

Le cadre stratégique donne aux pays membres et à leurs partenaires de développement des orientations générales pour l'élaboration de politiques, accords, programmes, projets et autres mesures connexes en faveur de la facilitation des transports. Il les aide aussi à privilégier des approches communes pour résoudre les problèmes de facilitation des transports et réduire ainsi la complexité du système actuel.

Le cadre stratégique permet en outre de mieux coordonner les initiatives nationales, bilatérales, sous-régionales et régionales et d'accélérer ainsi la facilitation des transports.

Vu le caractère incontournable de certaines des barrières intangibles qui entravent les transports routiers internationaux, il est proposé de s'intéresser en priorité aux éléments de base de ces transports et aux principales mesures qui peuvent être prises pour faciliter ces derniers⁸².

I. Éléments de base du transport routier international

A. Autorisations de transport routier et droits de trafic

1. Description du problème

Dans toute l'Asie, le trafic routier international est le plus souvent limité aux zones frontalières et à un nombre réduit de routes. La plupart des autorisations de transport ne sont délivrées que pour un voyage unique fait par un véhicule donné selon un itinéraire spécifique. Une autre contrainte imposée aux transports routiers internationaux est la limitation des opérations de transit, ce qui signifie que les marchandises transportées par route doivent souvent être transbordées en zone frontalière ou à des points de chargement sur un trajet déterminé, avec pour corollaire une augmentation inutile des coûts et des délais du transport.

2. Objectif

Encourager la délivrance aux transporteurs, pour chaque véhicule conforme de leur flotte, d'autorisations de transport pour entrées multiples. Ces autorisations seraient valables pour une durée d'un an, pour des activités de transport entre pays ou en transit, et pour des réseaux routiers ou des itinéraires multiples. Favoriser également les autorisations de transport multilatérales parallèlement aux autorisations bilatérales.

3. Marche à suivre

Lorsque des pays élaborent ou renouvellent un accord bilatéral ou multilatéral sur les transports routiers internationaux, ou à l'occasion de consultations sur l'application de ce type d'accord, ils peuvent envisager d'introduire un système d'autorisations de transport valables un an pour des entrées multiples

⁸² Si un pays a déjà mis en place des dispositifs simplifiés dans certains des domaines énumérés, il peut centrer ses efforts sur d'autres domaines recommandés.

et/ou des réseaux routiers ou des itinéraires multiples, qui soient délivrées aux transporteurs plutôt qu'aux véhicules individuellement.

B. Visas des chauffeurs professionnels et autres membres d'équipage des véhicules routiers

1. Description du problème

Contrairement aux membres des équipages marins ou aériens, les chauffeurs routiers professionnels n'ont pas accès à une procédure simplifiée au niveau mondial pour l'obtention des visas ou des autorisations d'entrée temporaire nécessaires aux activités de transport international. La délivrance des visas aux chauffeurs routiers professionnels est le plus souvent régie par des accords bilatéraux. Ces dernières années, certains pays ont tenté de régler ce problème au moyen d'accords sous-régionaux, et des organisations internationales se sont également efforcées de faciliter les procédures. Cependant, dans de nombreux pays, les chauffeurs routiers professionnels ne constituent toujours pas une catégorie spécifique en matière de visas et, dans presque tous les pays de la région, ils sont assimilés aux visiteurs ou aux travailleurs étrangers.

Les chauffeurs routiers professionnels doivent suivre des procédures complexes et difficiles pour avoir un visa, lequel leur est généralement accordé pour une entrée unique à chaque fois. Dans certains pays, ils doivent se rendre aux ambassades ou consulats des grandes villes pour faire la demande en personne, et attendre une semaine, voire plus, avant d'obtenir le visa ou apprendre qu'il leur a été refusé.

Ces difficultés continuent de causer des retards dans la livraison des marchandises, et obligent parfois les transporteurs à procéder à un changement de véhicule, ou au moins de chauffeur, au passage des frontières.

2. Objectif

Les pays de la région devraient au minimum introduire un système de visas valables un an et pour des entrées multiples à l'intention des chauffeurs professionnels et des équipages des véhicules routiers. Ils peuvent aussi se mettre d'accord pour uniformiser les documents et les procédures de base.

3. Marche à suivre

Pour atteindre cet objectif, les autorités nationales responsables des transports routiers internationaux peuvent intervenir auprès des ambassades ou consulats pour faciliter la délivrance des visas. Elles peuvent par exemple établir, selon qu'il convient, des listes de chauffeurs routiers professionnels et les communiquer à leurs homologues dans les autres pays pour transmission aux ministères des affaires étrangères, aux ambassades ou aux consulats. Elles peuvent aussi produire des lettres de certification à joindre aux assurances données par les transporteurs pour appuyer les demandes de visa des chauffeurs routiers.

Les autorités responsables des transports doivent consulter leur ministère des affaires étrangères quand elles négocient des accords sous-régionaux de facilitation des transports qui contiennent des dispositions sur la délivrance de visas. Si nécessaire, elles devraient demander aux autorités compétentes de négocier des modalités bilatérales ou sous-régionales pour la délivrance de visas aux chauffeurs routiers professionnels.

C. Importation temporaire de véhicules routiers

1. Description du problème

Le plus souvent, pour être autorisés à entrer dans un pays, les véhicules doivent fournir une forme quelconque de garantie (comme un cautionnement ou une caution en espèces, par l'intermédiaire d'agents locaux) ou s'acquitter d'une taxe unique à chaque entrée, au titre de formalités douanières. Seuls quelques pays de la région n'imposent pas ce genre d'obligation.

Il existe quelques conventions internationales relatives à l'entrée temporaire de véhicules, mais la plupart des pays de la région n'y sont pas parties.

Le recours à des accords harmonisés et un système de garantie unifié au niveau sous-régional ne seraient pas la solution idéale pour les transporteurs, mais permettraient d'éviter les cautionnements ou cautions en espèces ou autre paiement exigé à chaque passage de frontière aux véhicules qui traversent plusieurs pays. Toutefois, les frais liés aux documents et garanties émis dans le cadre d'un tel système peuvent constituer un obstacle. S'ils sont plus élevés que la taxe unique payable à la frontière, le système ne présente plus d'intérêt.

2. Objectif

La région devrait appliquer comme norme minimale les dispositions des conventions internationales sur l'importation temporaire de véhicules.

3. Marche à suivre

Les pays qui n'ont pas encore adhéré aux conventions internationales sur l'importation temporaire de véhicules devraient prendre des mesures pour promouvoir progressivement ces conventions⁸³. Celles-ci prévoient toutes les mêmes obligations en matière d'importation temporaire de véhicules. Quant aux pays qui y sont déjà parties, ils peuvent prendre des mesures pour garantir la pleine application de ces instruments dans la pratique.

D. Assurance des véhicules

1. Description du problème

Il est courant, dans toute la région, d'exiger la souscription d'une assurance à chaque passage de frontière, ce qui entraîne des retards et oblige les chauffeurs routiers à demander à chaque fois un reçu individuel de leur paiement en espèces. Bien que des systèmes d'assurance sous-régionaux soient prévus depuis des années, il reste encore beaucoup à faire pour qu'ils soient opérationnels.

2. Objectif

La région devrait adopter l'assurance aux tiers comme norme minimale pour les véhicules intervenant dans les opérations de transport routier international, en utilisant soit le système de la « carte verte »⁸⁴, soit un système sous-régional parallèle.

⁸³ La Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers commerciaux des Nations Unies ou la Convention relative à l'admission temporaire (Convention d'Istanbul) de l'Organisation mondiale des douanes.

⁸⁴ Voir, par exemple, le document ECE/TRANS/SC.1/2009/6.

3. Marche à suivre

Il est souhaitable que les pays adhèrent au système de la « carte verte ». Ceux des sous-régions assurant des liaisons de transport routier avec l'Europe peuvent adopter la carte verte pour faciliter l'accès à cette région. Ceux des autres sous-régions peuvent mettre au point un système d'assurance aux tiers pour véhicules à moteur qui soit compatible avec celui de la carte verte, en ayant comme objectif à long terme d'adhérer à celui-ci. Les pays qui ne participent à aucun système d'assurance sous-régional peuvent envisager des dispositifs bilatéraux ou trilatéraux inspirés du système de la carte verte.

E. Poids et dimensions des véhicules

1. Description du problème

Dans nombre de pays de la région, les routes et les ponts sont gravement endommagés par le passage de véhicules trop lourds, et ce problème peut être aggravé par le passage supplémentaire de véhicules étrangers en surcharge. Les surcharges s'expliquent en partie par le fait que les normes techniques relatives aux poids et dimensions autorisés diffèrent d'un pays à l'autre, et en partie par le fait que certains transporteurs cherchent à accroître leurs bénéfices en transportant des charges plus volumineuses afin de réduire le nombre de voyages.

En même temps, les contrôles et les pesées répétés aux frontières et aux postes de pesée routière tout au long du trajet nuisent à l'efficacité des transports. Les transporteurs ont demandé que les procédures soient simplifiées, et qu'il y ait moins de contrôles et de pesées pendant la traversée d'un pays.

Aucune norme internationale ou régionale ne régleme le poids et les dimensions des véhicules autorisés à circuler sur les routes. Des pays ont tenté d'harmoniser ou d'unifier leurs normes au niveau sous-régional. Les accords bilatéraux sur les transports routiers internationaux prévoient habituellement que le transporteur doit respecter les normes nationales des pays traversés, qui sont le plus souvent d'autres pays que celui où lui-même a son siège.

2. Objectif

Si l'on veut développer dans la région des transports routiers internationaux efficaces et durables, il serait utile d'unifier les poids et dimensions autorisés des véhicules aux niveaux bilatéral, trilatéral, quadrilatéral et sous-régional, notamment la charge autorisée par essieu.

3. Marche à suivre

Une approche pratique pourrait consister à unifier ces normes dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux (y compris trilatéraux, quadrilatéraux et sous-régionaux).

Les pays peuvent également envisager de négocier un système de contrôle des véhicules surchargés, aux niveaux bilatéral et multilatéral. Ce système pourrait prévoir des mesures telles qu'amendes, avertissements et suspension des autorisations de transport.

F. Certificats d'immatriculation et de contrôle technique des véhicules

1. Description du problème

À l'heure actuelle, c'est en vertu d'accords bilatéraux ou multilatéraux que les pays membres de la CESAP reconnaissent mutuellement leurs certificats

d'immatriculation et de contrôle technique. Les cartes et plaques d'immatriculation écrites en caractères nationaux restent cependant courantes, ce qui pose des difficultés aux autorités chargées de procéder aux vérifications requises pour l'entrée des véhicules. Il s'agit également d'une source de problèmes pour la police et cela causera des difficultés supplémentaires lorsque le dédouanement électronique sera mis en service.

Pour permettre la reconnaissance mutuelle des certificats d'immatriculation des véhicules, il faut normaliser le signe distinctif de l'État d'immatriculation, les informations détaillées concernant les prescriptions techniques et les contrôles périodiques du véhicule, ainsi que les numéros des plaques d'immatriculation ou des marques d'identification. Les numéros des plaques d'immatriculation ou des marques d'identification doivent être composés soit de chiffres arabes soit de chiffres arabes et de lettres en caractères latins majuscules, conformément aux dispositions de la Convention de 1968 sur la circulation routière.

2. Objectif

Il faut encourager l'adoption des normes sur les certificats d'immatriculation, les numéros des plaques d'immatriculation ou des marques d'identification et les signes distinctifs des pays, telles que définies par la Convention de 1968 sur la circulation routière.

3. Marche à suivre

Les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent faire le nécessaire pour devenir parties à la Convention de 1968 sur la circulation routière.

Les pays pour lesquels il est difficile d'adhérer à la Convention à court terme peuvent envisager d'appliquer les normes de cet instrument tout en utilisant un autre mécanisme compatible avec celui-ci, en évitant d'avoir recours à des normes différentes dans les accords bilatéraux ou multilatéraux qu'ils pourraient conclure.

II. Mesures clés pour faciliter les transports routiers internationaux

Les pays de la région ont acquis une expérience précieuse en ce qui concerne l'élaboration et la mise en application d'accords sur les transports, aux niveaux national, sous-régional et régional, et connaissent bien les différentes approches, plus ou moins efficaces, qui peuvent être adoptées à cet égard. Un certain nombre de mesures clés sont proposées ci-après pour guider les initiatives collectives, la collaboration et le partage d'expérience entre les pays membres de la CESAP.

A. Instaurer un régime juridique efficace

Les conventions internationales et les accords sous-régionaux et bilatéraux ont un rôle essentiel à jouer.

1. Création d'un réseau régional d'experts juridiques sur la facilitation des transports

C'est aux experts juridiques aux niveaux national, régional et international qu'il revient de faire connaître et appliquer les conventions internationales sur la facilitation des transports, de formuler et mettre en œuvre des accords sous-régionaux, de conclure des accords bilatéraux et d'harmoniser les documents et les procédures. Un réseau régional de négociateurs et d'experts juridiques issus des administrations, des associations de transports et des milieux universitaires, et représentant un pays ou une sous-région, pourrait jouer un rôle essentiel en encourageant l'harmonisation des différents instruments juridiques relatifs à la

facilitation des transports, en coordonnant leur application, et en fournissant des conseils dans ce domaine.

Ce réseau permettrait aux pays membres et aux organisations ou institutions sous-régionales de:

- Échanger des informations;
- Coordonner leurs activités;
- Repérer les éventuels conflits juridiques entre différents accords sous-régionaux et en évaluer les implications;
- Proposer des solutions aux conflits juridiques qui se posent lorsqu'un pays est partie à un ou plusieurs accords;
- Proposer des moyens de relier des pays de différentes sous-régions soumis à différents accords sous-régionaux; et
- Partager l'expérience.

Le réseau d'experts pourrait également promouvoir les conventions internationales sur la facilitation des transports et encourager la formulation et la mise en œuvre d'accords sous-régionaux, et aider à élaborer des accords bilatéraux sur les transports routiers internationaux ou à améliorer ceux qui existent déjà. Il constituerait une référence professionnelle commune pour les questions juridiques liées à la facilitation des transports routiers dans la région, et apporterait une aide juridique pour la formulation et l'application des accords.

L'échange d'informations entre les membres du réseau se ferait au moyen de communications électroniques, de séminaires, de formations, de réunions d'experts, d'études en groupe ou individuelles. Le secrétariat de la CESAP pourrait fournir des services de secrétariat et un appui financier pendant quelques années. À long terme, le réseau fonctionnerait de façon indépendante avec le soutien du secrétariat et pourrait réaliser des études à la demande d'organismes publics, de la CESAP et d'autres organisations ou institutions.

2. Adhésion à une série de conventions internationales sur la facilitation des transports

Dans sa résolution 48/11, la Commission a proposé aux pays de la région d'adopter un ensemble commun et harmonisé de normes pour la facilitation des transports terrestres internationaux, en devenant partie à une première série de conventions⁸⁵.

En 2006, à la demande de la Commission, le secrétariat a entrepris une étude à l'issue de laquelle il a conclu que trois nouveaux instruments internationaux pourraient compléter ceux recommandés dans la résolution 48/11:

- a) Le Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, 1978;
- b) La Convention de Kyoto révisée sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières, 1999;

⁸⁵ Convention des Nations Unies sur la circulation routière et Convention des Nations Unies sur la signalisation routière (1968), Convention douanière des Nations Unies relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) (1975), Convention douanière des Nations Unies sur l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1956), Convention douanière relative aux conteneurs (1972), Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (1982), et Convention des Nations Unies relative au contrat de transport international de marchandises par route (Convention CMR) (1956).

c) La Convention relative à l'admission temporaire (Convention d'Istanbul), 1990.

Ensemble, ces 10 instruments internationaux peuvent fournir un cadre cohérent pour simplifier et harmoniser les mesures régionales de facilitation des transports conformément aux normes internationales.

Les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent envisager d'adhérer à ces conventions fondamentales, telles qu'elles ont été modifiées, ou, si cette démarche s'avère trop longue en raison de procédures internes, d'introduire dans leur législation les normes définies dans ces conventions, à titre de mesure transitoire.

Cependant, adhérer aux conventions internationales ne suffit pas, il est tout aussi important d'assurer leur application effective. Les pays doivent examiner les obligations découlant des conventions internationales à la lumière de leurs lois et pratiques en vigueur, et ajuster si besoin leur législation, leurs documents et leurs procédures relatives aux transports routiers internationaux.

3. Accords sous-régionaux

L'objet principal des accords sous-régionaux de facilitation des transports routiers internationaux est de favoriser le développement du trafic sous-régional, d'harmoniser et de simplifier les formalités et les procédures, et d'établir des normes communes qui soient conformes aux conventions internationales. Pour la plupart des pays de la région, l'application effective des accords sous-régionaux est devenue une tâche capitale mais difficile.

La mise en œuvre d'un accord sous-régional fait intervenir nombre de ministères et autres autorités. Elle suppose aussi de modifier la législation nationale, les formalités et les procédures existantes, et les fonctions de certains organismes ou entités. Un soutien politique solide est nécessaire de la part des pays, de même qu'un appui financier et technique de la part des organisations et institutions internationales. Il faut renforcer la sensibilisation au niveau régional afin d'appeler l'attention des gouvernements et de la communauté internationale sur cette question importante.

4. Accords bilatéraux

Compte tenu des difficultés que rencontrent nombre de pays pour gérer et mettre en œuvre les accords bilatéraux relatifs aux transports routiers internationaux, la région peut choisir comme stratégie d'appliquer les conventions internationales et les accords régionaux chaque fois que possible, et d'avoir recours aux accords bilatéraux uniquement pour les questions qui ne sont pas couvertes par ces instruments. Il serait utile d'élaborer des directives et un modèle de structure normalisée pour les accords bilatéraux relatifs aux transports routiers internationaux, afin d'aider les pays à formuler puis appliquer ces accords bilatéraux, et favoriser ainsi une plus grande harmonisation.

B. Étendre l'utilisation des nouvelles technologies

Les nouvelles technologies, notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC), peuvent être très utiles pour renforcer la facilitation des transports routiers. Il faut encourager davantage leur application aux transports routiers internationaux et mettre en place des postes-frontières modernes, équipés de systèmes de déclaration électronique. L'utilisation des nouvelles technologies pour faciliter les contrôles au passage des frontières est encore relativement nouvelle dans la région. Pour que ces technologies puissent être utilisées sans réserve, il faut d'abord modifier les législations et simplifier les formalités et les procédures existantes. Les pays doivent être encouragés à partager leur expérience sur l'utilisation, dans le cadre des procédures d'autorisation et de contrôle des transports

routiers internationaux, d'applications innovantes et intégrées associées aux nouvelles technologies, afin de favoriser l'harmonisation au niveau régional.

C. Développer la formation professionnelle dans le secteur des transports routiers internationaux

Les activités menées au titre du Cadre stratégique régional doivent inclure des initiatives de renforcement de la formation professionnelle de toutes les parties prenantes du secteur des transports routiers internationaux, notamment les décideurs, les administrateurs et les chauffeurs routiers, de façon à leur donner les compétences nécessaires à l'exécution des tâches qui leur correspondent dans le cadre des opérations de transport international. À moyen et long terme, il est souhaitable que des organismes nationaux soient mis en place pour assurer la formation de ces différents intervenants. Toutefois, en Asie du Sud et du Sud-Est, il serait plus utile et plus efficace, à court terme, d'établir des organismes sous-régionaux chargés de dispenser des formations axées sur les opérations de transport au niveau sous-régional; cela permettrait aux pays de pallier en partie leur manque de capacités et de moyens financiers. En Asie centrale et occidentale, où les liens avec l'Europe sont plus étroits, une formation sur les transports interrégionaux peut être dispensée en parallèle de celle sur les opérations sous-régionales.

Le secrétariat de la CESAP pourrait apporter son concours en définissant les principaux sujets à inclure dans les programmes de formation, de façon à favoriser l'adoption de normes communes en matière de formation professionnelle.

D. Créer ou renforcer des mécanismes nationaux de coordination

Une approche globale et intégrée, qui fasse appel à la fois aux ministères et organismes publics concernés et au secteur privé, est nécessaire pour relever efficacement les défis que pose la facilitation des transports. Une telle collaboration est essentielle pour l'élaboration des diverses mesures de facilitation et pour leur exécution. Certains pays de la région couverte par la CESAP se sont dotés de mécanismes de coordination qui assument l'ensemble des tâches requises. Ces mécanismes devraient être renforcés de façon à être pleinement opérationnels. En outre, des dispositifs devraient être mis en place pour encourager le partage d'expériences.

E. Encourager le contrôle conjoint aux frontières

Il faut encourager le contrôle conjoint au passage des frontières, en conformité avec les normes internationales, notamment les guichets et inspections uniques et les contrôles douaniers communs, avec des procédures de dédouanement prioritaire pour certaines catégories de marchandises (par exemple, les denrées périssables) sur une base bilatérale et réciproque, afin de réduire ainsi le nombre d'entités de contrôle. Il faut cependant tenir compte de la complexité du contrôle conjoint et des différences qui peuvent exister dans son exécution par les différents postes-frontières; c'est pourquoi il convient d'examiner de manière approfondie la situation de chaque poste et de concevoir pour chacun un modèle spécifique. À cet égard, le partage d'expérience peut être utile pour aider les pays à concevoir des solutions optimales, aussi bien pour l'infrastructure que pour les modalités de fonctionnement.

F. Promouvoir les zones économiques frontalières, les ports secs et les centres de logistique

Le développement récent de zones franches économiques, communes ou non, aux abords des frontières, ainsi que de ports secs et de centres logistiques, a permis aux autorités et aux transporteurs routiers de résoudre nombre des difficultés qui se posent à eux. Il convient d'exploiter les avantages que cela peut signifier pour la logistique et la facilitation des transports routiers internationaux.

G. Étendre l'utilisation des outils de facilitation

Les outils de facilitation comme la méthode temps/coût-distance peuvent être utiles pour identifier les obstacles au transport international ainsi que les solutions possibles. Il faut étendre et encourager leur utilisation, avec l'appui des ministères des transports, des autres autorités concernées et des transporteurs. Ces outils peuvent servir également pour peaufiner les projets et en évaluer les résultats.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2012*

Résolution 68/5

Les Années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)⁸⁶

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Reconnaissant l'importance de la coopération régionale dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des risques de catastrophe ainsi qu'en matière d'environnement et de développement,

Convaincue que les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique contribuent de manière importante au traitement des questions concernant la réduction et la gestion des risques de catastrophe ainsi que l'environnement et le développement,

Consciente des efforts engagés pour renforcer la coopération régionale dans le domaine des applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique, comme la création en 1993 du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, qui a lancé des initiatives comme le projet Sentinel-Asia, le programme Applications spatiales pour l'environnement et la Revue régionale d'aptitude à l'exécution de missions climatiques clefs, et la création de l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique,

Prenant note de la contribution du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), dont le bureau de Beijing fournit aux pays de l'Asie et du Pacifique toutes sortes de données spatiales et de services spatiaux utiles à la gestion des catastrophes, à l'appui du cycle complet de la gestion des catastrophes,

Prenant note également de la contribution apportée par Sentinel-Asia à la gestion des catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique, par exemple en rapprochant les agences spatiales et les organismes de gestion des catastrophes, et notant avec satisfaction que la phase finale de cette initiative débutera en 2013 en vue d'établir un système complet d'appui à la gestion des catastrophes,

Approuvant les activités de développement et de renforcement des capacités proposées par le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique pour aider les membres à accroître leurs connaissances sur les technologies spatiales et le Système d'information géographique,

Prenant note de la contribution du Programme régional pour les applications des technologies spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique, importante initiative par laquelle la CESAP favorise la

⁸⁶ Voir plus haut, par. 154 à 174 et 110 à 137.

coopération régionale dans le domaine des applications des technologies spatiales, en particulier au moyen d'un réseau d'enseignement et de formation,

Consciente de la nécessité de redoubler d'efforts aux niveaux national et régional en vue d'utiliser de manière concrète et opérationnelle les technologies spatiales et le Système d'information géographique aux fins de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, ainsi que de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, et de traiter les questions relatives à l'environnement et au développement dans les secteurs d'intérêt collectif, comme la gestion des ressources en eau, la sécurité alimentaire, la santé publique, la surveillance des forêts et la biodiversité,

1. *Proclame* la période allant de 2012 à 2017 comme constituant les Années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable, à compter du 4 octobre 2012, premier jour de la Semaine mondiale de l'espace;

2. *Décide* que l'objectif des Années d'action en Asie-Pacifique sera de redoubler d'efforts aux niveaux national et régional pour élargir et approfondir la contribution des technologies spatiales et du Système d'information géographique au traitement des questions concernant la réduction et la gestion des risques de catastrophe ainsi que l'environnement et le développement, par la multiplication d'activités pertinentes aux niveaux national, sous-régional et régional;

3. *Se félicite* de la proposition de tenir une Réunion intergouvernementale préparatoire à un Plan d'action pour les Années d'action en Asie-Pacifique, qui serait accueillie par un État membre à la fin de 2012;

4. *Encourage* tous ses membres et membres associés à participer activement à la Réunion intergouvernementale et à son processus préparatoire;

5. *Invite* les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales et autres parties prenantes, à participer et à contribuer à la Réunion intergouvernementale et à son processus préparatoire;

6. *Invite* les États membres à utiliser les programmes proposés par le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique pour renforcer leurs capacités en ce qui concerne les technologies spatiales et le Système d'information géographique;

7. *Demande* qu'un appui continu soit apporté aux activités entreprises dans le cadre du Programme régional pour les applications des technologies spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique en vue de promouvoir ces applications;

8. *Engage* les États membres à mener des activités en rapport avec les Années d'action en Asie-Pacifique, et notamment à:

a) accueillir des ateliers en coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ou intergouvernementales et entités régionales et sous-régionales telles que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique et la Banque asiatique de développement;

b) promouvoir des initiatives telles que Sentinel Asia, le programme Applications spatiales pour l'environnement, la Revue régionale d'aptitude à l'exécution de missions climatiques clefs et les expériences menées en Asie-Océanie

avec le système mondial de navigation par satellite, qui comprend le Système satellitaire Quasi-Zénith;

9. *Invite* l'ensemble des organismes et des institutions spécialisées concernés du système des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales et les autres parties prenantes à prendre des mesures pour appuyer la mise en œuvre des Années d'action en Asie-Pacifique;

10. *Prie* la Secrétaire exécutive de faciliter l'organisation d'activités en rapport avec les Années d'action en Asie-Pacifique, conjointement avec d'autres initiatives régionales;

11. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission, à sa soixante-douzième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution, et, à sa soixante-quatorzième session, sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des Années d'action en Asie-Pacifique.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2012*

**Résolution 68/6
Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014⁸⁷**

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/234 adoptée le 22 décembre 2010, a décidé de convoquer, au cours de sa soixante-neuvième session, une session extraordinaire qui permettra d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁸⁸ et de renouveler le soutien politique en faveur des mesures nécessaires à la pleine réalisation des buts et objectifs du Programme d'action,

Rappelant aussi que l'Assemblée générale, dans la même résolution, a demandé au Fonds des Nations Unies pour la population d'entreprendre un examen opérationnel de la mise en œuvre du Programme d'action et a invité l'ensemble des organisations et des organismes compétents du système des Nations Unies à contribuer comme il convient à la session extraordinaire et à ses préparatifs,

Rappelant en outre que l'Assemblée générale, dans la même résolution, a aussi encouragé les Gouvernements à entreprendre l'examen des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action à tous les niveaux, particulièrement au niveau national et à celui de la coopération internationale,

Rappelant sa résolution 66/12 adoptée le 19 mai 2010, sur la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, dans laquelle elle a prié la Secrétaire exécutive d'organiser à Bangkok, en 2012, la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et les autres organismes compétents du système des Nations Unies,

⁸⁷ Voir par. 175 à 203 ci-dessus.

⁸⁸ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.95.XII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

Prenant note des activités préparatoires régionales qu'il est prévu que le secrétariat entreprenne en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, afin d'aider les membres et membres associés à préparer la session extraordinaire⁸⁹,

Consciente du lien important entre la Conférence internationale sur la population et le développement et la Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique et de la nécessité de coordonner la convocation de la prochaine sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique avec le processus mondial menant à la session extraordinaire, afin de créer des synergies et de produire un impact,

1. *Décide* de reporter à 2013 la convocation de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, afin que la Conférence puisse servir de réunion intergouvernementale régionale préparatoire à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014;

2. *Décide aussi* que les problèmes majeurs en matière de population et de développement, comme a) la santé sexuelle et la santé de la reproduction, y compris la santé maternelle, la planification familiale et la prévention et le traitement du VIH et des autres maladies sexuellement transmissibles, b) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, c) le vieillissement démographique, d) les migrations internationales, e) l'urbanisation, f) l'éducation et g) la coopération régionale et internationale en matière de population et développement, seront examinés, au cours des travaux de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, au titre du processus consistant à évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁸⁸ et à recommander des mesures à prendre à tous les niveaux pour atteindre pleinement ses buts et objectifs, en accordant une attention particulière à l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et à l'accès pour tous à l'information et aux services de santé sexuelle et de santé de la reproduction, spécialement pour les jeunes et les groupes vulnérables;

3. *Décide en outre* que les résultats de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique serviront de contribution régionale à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014;

4. *Relève* qu'il est nécessaire que tous les membres et membres associés renouvellent leur engagement de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁸⁸;

5. *Relève aussi* que les ressources financières devraient être utilisées effectivement par les pays destinataires pour atteindre les objectifs nationaux en matière de population et de développement afin d'aider les donateurs à obtenir l'engagement de fournir de nouvelles ressources pour les programmes;

6. *Relève en outre* que des courants de ressources supplémentaires sont nécessaires, provenant de la communauté internationale, y compris les pays donateurs, pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

7. *Souligne* que le renforcement des capacités nationales en matière de population et de développement et le transfert de la technologie et des savoir-faire appropriés aux pays en développement doivent être les objectifs primordiaux et les activités centrales de la coopération internationale au niveau des programmes. Il convient de rappeler que la communauté internationale a été invitée à envisager des

⁸⁹ Voir E/ESCAP/68/2, par. 113.

mesures comme le transfert de technologie aux pays en développement pour produire et distribuer des articles de haute qualité destinés aux services de santé de la reproduction, afin de renforcer l'autonomie de ces pays;

8. *Encourage* tous les membres et membres associés à entreprendre un examen national des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action et des difficultés rencontrées à cet égard;

9. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De rédiger, à partir des examens nationaux, une synthèse régionale des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action et des difficultés rencontrées à cet égard, et de la soumettre à l'examen de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;

b) De faire rapport à la Commission à sa soixante-et-onzième session sur l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2012*

Résolution 68/7 Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)⁹⁰

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées⁹¹, les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés⁹² et la Convention sur les droits des personnes handicapées⁹³,

Rappelant aussi les résolutions antérieures de l'Assemblée générale sur les objectifs internationalement convenus, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, dans lesquelles l'Assemblée générale a reconnu la responsabilité collective des Gouvernements d'observer les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité à l'échelle mondiale, et mis en relief le devoir, pour les États membres, de parvenir à davantage de justice et d'égalité pour tous, en particulier pour les personnes handicapées,

Rappelant ses résolutions 48/3 adoptée le 23 avril 1992 et 58/4 adoptée le 22 mai 2002, par lesquelles elle a proclamé la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés de 1993 à 2002 et sa prorogation de 2003 à 2012, ainsi que la création du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées,

Exprimant ses remerciements aux membres et membres associés ainsi qu'aux autres parties prenantes de la région d'Asie et du Pacifique, y compris les personnes handicapées, pour leur engagement en faveur de la promotion des droits des personnes handicapées, notamment sous forme de contributions financières au fonds susmentionné et à d'autres fonds,

Reconnaissant l'effet positif des précédentes décennies régionales pour renforcer l'action régionale au sujet des droits des personnes handicapées, tout en notant que beaucoup de problèmes restent à régler,

⁹⁰ Voir par. 175 à 203 ci-dessus.

⁹¹ A/ 37/351/Add.1 et Corr.1, annexe, sect. VIII, recommandation I (IV).

⁹² Résolution 48/96 de l'Assemblée générale, annexe.

⁹³ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

Soulignant l'importance d'une démarche participative, globale et multisectorielle pour appliquer concrètement la Convention sur les droits des personnes handicapées, avec notamment la participation active et réelle des personnes handicapées,

Consciente qu'une grande amélioration s'est produite dans l'environnement politique, social et économique, qu'il en résulte un renforcement des droits des personnes handicapées et que les progrès technologiques, notamment les technologies de l'information et de la communication, jouent un rôle déterminant pour ce qui est de promouvoir, protéger et garantir les droits des personnes handicapées,

Prenant note de la recommandation du Comité du développement social à sa deuxième session, tendant à ce que la Commission proclame une nouvelle décennie, de 2013 à 2022, pour promouvoir les droits des personnes handicapées⁹⁴ en vue de s'attaquer aux problèmes restant à régler et aux problèmes émergents,

Réaffirmant l'importance de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), qui sera accueillie par le Gouvernement de la République de Corée à Incheon du 29 octobre au 2 novembre 2012 pour marquer le terme de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), et qui est censée adopter un cadre d'action stratégique pour une nouvelle décennie (2013-2022),

Notant l'importance des mécanismes, y compris le financement national et la coopération internationale, pour appuyer la mise en œuvre pleine et effective d'une nouvelle décennie de 2013 à 2022,

Exprimant ses remerciements pour la proposition concernant l'établissement par la République de Corée d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, qui s'appellera le Fonds pour des droits véritables, qui sera créé par la République de Corée et situé dans ce pays et qui reposera sur un partenariat public-privé, pour aider à la réussite de la mise en œuvre réussie d'une nouvelle décennie de 2013 à 2022,

1. *Proclame* la période allant de 2013 à 2022 Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, en vue de s'attaquer aux problèmes restant à régler et aux problèmes émergents, de promouvoir, de protéger et de garantir les droits des personnes handicapées, d'augmenter le nombre des ratifications et de renforcer l'application de la Convention sur les droits des personnes handicapées⁹³, de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de l'ONU pour le développement après 2015;

2. *Invite* instamment tous les membres et membres associés à participer activement à la Réunion intergouvernementale de haut niveau et à examiner et adopter un cadre stratégique pour guider la mise en œuvre de la Décennie et qui soit fondé sur les principes généraux et les obligations prévus dans la Convention sur les droits des personnes handicapées;

3. *Invite* tous les membres et membres associés de la Commission, les organismes internationaux d'aide au développement et le secteur privé à assurer la mise en œuvre réussie de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022);

4. *Prie* la Secrétaire exécutive de fournir un appui aux membres et membres associés, à leur demande, notamment par le renforcement des capacités et

⁹⁴ E/ESCAP/67/11, par. 1.

l'assistance technique, pour établir et appliquer des programmes nationaux et pour la coopération internationale durant la Décennie à venir;

5. *Prie aussi* la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à sa soixante-neuvième session et ensuite tous les trois ans jusqu'à la fin de la décennie, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2012*

Résolution 68/8

Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional⁹⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2007, dans laquelle l'Assemblée encourageait notamment le système des Nations Unies pour le développement à renforcer sa collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et les banques régionales, selon qu'il convient, et conformément à leurs mandats respectifs, et priait les commissions régionales de développer davantage leurs capacités d'analyse à l'appui des initiatives de développement des pays et à la demande des pays de programme, ainsi que de favoriser l'adoption de mesures renforçant la coopération interinstitutions aux niveaux régional et sous-régional,

Rappelant également la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, en date du 31 juillet 1998, sur les mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, et les domaines connexes, dans laquelle le Conseil économique et social réaffirmait le rôle des commissions régionales comme avant-postes régionaux de l'Organisation des Nations Unies et appelait à une étroite coopération entre les commissions et les autres organes régionaux concernés afin de renforcer les synergies et la complémentarité entre leurs programmes de travail respectifs,

Rappelant en outre sa résolution 60/1 du 28 avril 2004 contenant la Déclaration de Shanghai, dans laquelle les membres et membres associés ont souligné le rôle unique de la Commission en tant qu'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et son mandat qui fait d'elle le principal centre de développement économique et social général dans le système des Nations Unies pour la région, et ont renouvelé leur engagement à renforcer la coopération sous-régionale et régionale en vue de promouvoir le développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Reconnaissant que la dimension régionale du développement est d'une importance critique pour une réponse efficace et coordonnée face à un nombre toujours croissant de problèmes régionaux et mondiaux, et que les réponses apportées au niveau régional sont de plus en plus importantes comme protection contre les chocs et crises mondiaux,

Soulignant l'importance des régions et sous-régions comme élément de base indispensable d'une gouvernance mondiale efficace, car elles sont le lien essentiel entre le niveau mondial et le niveau national, notamment dans le contexte de l'actuel débat sur une approche intégrée du développement durable et de l'agenda pour le développement au-delà de 2015,

⁹⁵ Voir par. 241 à 245 ci-dessus.

Insistant sur le rôle important joué par les commissions régionales en tant que composante du paysage institutionnel de chaque région se manifestant à travers l'établissement de normes, et leurs fonctions de diffusion et d'analyse, ainsi que des activités opérationnelles se complétant et se renforçant mutuellement, et en tant que forums importants, où se définit le point de vue régional et sous-régional sur les questions d'intérêt mondial et s'établit le consensus au sein de chaque région,

Reconnaissant l'importance des mécanismes de coordination régionaux pour la promotion d'une plus grande coopération régionale entre les institutions du système des Nations Unies et pour l'action commune visant le renforcement de la cohérence politique, ainsi que de l'efficacité et de l'efficience des programmes,

Prenant note de l'étude indépendante intitulée *La Dimension régionale du développement et le système des Nations Unies*⁹⁶, parrainée par les commissions régionales,

1. *Félicite* la Secrétaire exécutive et les secrétaires exécutifs des autres commissions régionales d'avoir parrainé l'étude indépendante intitulée *La Dimension régionale du développement et le système des Nations Unies*, et la prie de diffuser les conclusions et recommandations de l'étude auprès des membres et membres associés de la Commission;

2. *Invite* les institutions des Nations Unies, selon qu'il convient, à joindre leurs efforts pour appuyer la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude indépendante sur le régionalisme comme pilier du multilatéralisme et sur la nécessité d'une stratégie régionale de développement cohérente, telles qu'annexées à la présente résolution;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'œuvrer, à travers le mécanisme régional de coordination Asie-Pacifique et en consultation avec les États membres et les autres organisations compétentes actives en Asie et dans le Pacifique aux niveaux régional et sous-régional, pour la mise en œuvre des recommandations de manière que l'engagement du système des Nations Unies auprès de ces organisations soit cohérent et stratégiquement coordonné, et vienne appuyer les efforts d'intégration régionale;

b) De faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission, à sa soixante-neuvième session;

Cinquième séance plénière
23 mai 2012

Annexe

Recommandation 1. Le régionalisme comme pilier du multilatéralisme

Il est nécessaire que le système des Nations Unies reconnaisse l'importance du régionalisme et son énorme potentiel en tant que pilier du multilatéralisme. Une gouvernance régionale de plus en plus affirmée se fait jour et influe grandement sur la gouvernance mondiale. L'importance croissante de la dimension régionale du développement et son rôle crucial en tant que lien vital et efficient entre le niveau

⁹⁶ Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (New York, novembre 2011), disponible à l'adresse suivante: <https://www.un.org/regionalcommissions/PrintRegionalDimensionStudy.pdf>.

mondial et le niveau national doivent être reconnus et pris en compte dans l'ensemble des processus de développement mondiaux.

Recommandation 2.

Nécessité d'une stratégie régionale de développement cohérente.

Un grand nombre d'organisations à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, particulièrement les commissions régionales, travaillent à l'échelle des régions. La valeur et l'impact du partenariat du système des Nations Unies avec les organisations régionales seront d'autant plus grands que les efforts seront cohérents et stratégiquement coordonnés et qu'ils s'inscriront dans un cadre plus général de collaboration avec les organisations partenaires. Les organisations du système des Nations Unies travaillant ensemble dans chaque région doivent coordonner leurs interventions dans le cadre d'une stratégie collective, globale et concertée de dialogue avec les organisations et les parties prenantes partenaires, sans perdre de vue les spécificités et les priorités de chaque région. Grâce à leur pouvoir mobilisateur et à leur statut de plate-forme intergouvernementale de l'ONU, couvrant une région entière, les commissions régionales, antennes de l'Organisation au niveau des régions, ont un rôle central à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre de telles stratégies.

Résolution 68/9

Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission⁹⁷

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 67/15 relative à l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission, dans laquelle elle a décidé de chercher des moyens de renforcer le rôle du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, et a confié au Comité lui-même cette tâche ainsi que celle d'entreprendre un examen de son propre mandat,

Ayant examiné le rapport du Comité consultatif⁹⁸,

1. *Prend note* du rapport du Comité consultatif⁹⁸;
2. *Adopte* le mandat du Comité consultatif tel qu'il figure en annexe à la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2012*

Annexe

Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission remplit les fonctions suivantes:

- a) Renforcer la coopération et la consultation étroites entre les États membres et le secrétariat, notamment en dispensant des conseils et des orientations à prendre en compte par le Secrétaire exécutif dans la réalisation des activités respectives;

⁹⁷ Voir par. 278 à 286 ci-dessus.

⁹⁸ E/ESCAP/68/19.

- b) Jouer le rôle de forum délibérant pour les échanges de vues sur les questions de fond et donner des orientations pour la formulation du programme de la CESAP et en rapport avec les changements économiques et sociaux ayant une incidence sur la région Asie-Pacifique;
- c) Conseiller et orienter le Secrétaire exécutif dans l'élaboration de propositions pour le cadre stratégique, le programme de travail et les thèmes des sessions de la Commission conformément aux directives données par la Commission;
- d) Recevoir régulièrement des informations sur le fonctionnement administratif et financier de la Commission;
- e) Conseiller et orienter le Secrétaire exécutif dans le suivi et l'évaluation de l'exécution du programme de travail de la CESAP et de l'affectation des ressources;
- f) Examiner le projet de calendrier des réunions avant sa présentation à la Commission, à sa session annuelle;
- g) Conseiller et orienter le Secrétaire exécutif sur le projet d'ordre du jour des sessions de la Commission et des comités subsidiaires, en veillant comme il se doit à ce que l'ordre du jour soit axé sur les résultats et bien cadré, conformément aux priorités des États membres en matière de développement, telles que définies par ceux-ci, et au chapitre II du règlement intérieur de la Commission;
- h) Conseiller et orienter le Secrétaire exécutif quant aux problèmes économiques et sociaux émergents et autres questions pertinentes à faire figurer à l'ordre du jour provisoire des sessions de la Commission et pour la formulation de l'ordre du jour provisoire annoté desdites sessions;
- i) Être informé de la collaboration de la CESAP et des arrangements connexes avec d'autres organisations internationales et régionales, concernant en particulier les programmes de coopération et les initiatives conjointes à long terme, notamment ceux qui doivent être proposés par le Secrétaire exécutif et exécutés sous les auspices du Mécanisme de coordination régionale;
- j) Accomplir toutes autres tâches que lui confie la Commission.

Résolution 68/10

Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique⁹⁹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Réaffirmant le rôle unique qu'elle joue comme organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et son mandat global en tant que principal centre général de développement économique et social au sein du système des Nations Unies pour la région de l'Asie et du Pacifique,

Rappelant la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, qui s'est tenue à Manille en 1963 sous les auspices de la Commission et a donné lieu à la création de la Banque asiatique de développement,

Rappelant aussi les autres contributions importantes de la Commission à l'intégration et à la coopération économiques régionales dont témoignent l'établissement de la Commission du Mékong, l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique, la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, le Comité CESAP-

⁹⁹ Voir par. 364 à 378 ci-dessus.

OMM des typhons, le Groupe d'experts OMM-CESAP des cyclones tropicaux et du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est,

Rappelant en outre ses résolutions 63/7 sur les migrations internationales et le développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 65/1 sur l'application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière, 66/4 sur l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie, 66/5 sur l'application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, et 67/2 sur la promotion de la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique,

Rappelant le thème de la soixante-huitième session: « Renforcer l'intégration économique régionale dans la région Asie-Pacifique »¹⁰⁰,

Prenant note de l'étude sur le thème de la soixante-huitième session, intitulée « Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique »¹⁰¹,

Consciente que la rapidité de la croissance économique en Asie et dans le Pacifique ouvre de vastes perspectives pour le commerce, l'investissement et l'emploi et pourrait permettre des progrès importants dans la réduction de la pauvreté et le comblement des écarts de développement dans l'ensemble des pays de la région,

Soulignant le besoin d'une coopération régionale plus étroite, qui pourrait rendre la région plus résistante aux crises futures et consolider la capacité des pays de la région d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement,

Soulignant aussi qu'à la suite de la crise financière mondiale, l'intégration économique régionale pourrait jouer un rôle décisif pour ce qui est de propulser la région Asie-Pacifique vers un avenir inclusif, durable et résilient,

Soulignant en outre la nécessité de renforcer sensiblement le degré de connectivité dans la région, y compris par l'investissement dans les infrastructures matérielles de transport, d'énergie et de technologie de l'information et de la communication, et par des améliorations dans la facilitation du commerce et des transports,

Soulignant que la coopération entre les pays de la région est indispensable pour faire face aux risques et aux vulnérabilités communs, tels que ceux liés à l'insécurité alimentaire et énergétique, aux catastrophes et aux pressions sur les ressources naturelles,

Notant que les cadres institutionnels actuels de l'intégration économique diffèrent par leur composition et leur champ d'activité,

1. *Invite* tous les membres et membres associés à renforcer le rôle de la Commission dans le développement de l'intégration et de la coopération économiques régionales, y compris dans l'ensemble des sous-régions de l'Asie et du Pacifique;

2. *Décide* de convoquer la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale en 2013, marquant le cinquantième anniversaire de la première Conférence ministérielle sur la coopération économique

¹⁰⁰ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 19* (E/2011/39-E/ESCAP/67/23), par. 298.

¹⁰¹ *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century*, ST/ESCAP/2629.

en Asie, pour examiner l'étude sur le thème¹⁰¹ de la soixante-huitième session de la Commission;

3. *Invite* tous les membres et membres associés à continuer de promouvoir la coopération et l'intégration économiques régionales et à élaborer des politiques cohérentes pour accroître l'efficacité des mécanismes de coopération existants;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) de renforcer le rôle et la capacité du secrétariat dans le domaine de l'intégration économique régionale de la région Asie-Pacifique;

b) d'aider à l'organisation de la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale en 2013;

c) de faire rapport à la Commission à sa soixante-dixième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2012*

Résolution 68/11 La connectivité pour la sécurité énergétique¹⁰²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 67/2 intitulée « Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique »,

Prenant note de l'initiative « L'énergie durable pour tous » du Secrétaire général,

Rappelant la résolution 65/151 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a décidé que 2012 serait proclamée Année internationale de l'énergie durable pour tous,

Reconnaissant la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques en analysant les moyens de répondre à cette nécessité en vue d'adopter et de développer un système de production et de consommation de l'énergie plus stable et efficace qui contribue au développement durable et au renforcement de la sécurité énergétique,

Prenant note de l'étude thématique de la soixante-huitième session de la Commission^{103,104},

Se félicitant des efforts déployés par les Gouvernements pour promouvoir la coopération régionale et sous-régionale en matière d'interconnexion des systèmes d'acheminement de l'énergie,

1. *Prie* la Secrétaire exécutive de recenser, en consultation avec les États membres, les options qui s'offrent à eux dans le domaine de la connectivité énergétique régionale, notamment l'élaboration d'un cadre intergouvernemental pour

¹⁰² Voir par. 364 à 379 ci-dessus.

¹⁰³ *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century* (« Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique ») (ST/ESCAP/2629).

¹⁰⁴ Voir également E/ESCAP/68/22.

la mise en place d'un réseau électrique régional intégré, qui pourrait s'appeler « Route asiatique de l'énergie », et d'analyser les avantages socioéconomiques et environnementaux des différentes options ainsi que les difficultés et les perspectives inhérentes à leur mise en œuvre, et de faire rapport à leur sujet au Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui se tiendra en Fédération de Russie en mai 2013;

2. *Prie également* la Secrétaire exécutive de lui rendre compte, à sa soixante-dixième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2012*

Annexe I**État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission**

1. Les demandes énoncées dans les résolutions énumérées ci-après n'auront pas d'incidences sur le budget-programme approuvé pour la période biennale 2012-2013^a:

N° de la résolution	Titre de la résolution
68/1	Réaffirmation de la situation spéciale des petits États insulaires en développement, notamment dans le Pacifique, et de leurs vulnérabilités uniques et particulières
68/2	Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique
68/3	Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable
68/4	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux
68/5	Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)
68/6	Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
68/7	Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022
68/8	Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional
68/9	Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
68/10	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
68/11	La connectivité pour la sécurité énergétique

2. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées, si besoin est, pour mettre en œuvre les activités prévues dans les résolutions susmentionnées.

3. En ce qui concerne la résolution 68/5, il faudrait ajouter un produit supplémentaire au programme de travail approuvé pour la période biennale 2012-2013, à savoir faciliter le processus préparatoire et l'organisation de la réunion intergouvernementale liée aux années d'action en Asie-Pacifique. L'application de la

^a Voir la résolution 66/248 A-C de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2011.

présente résolution n'aura aucune incidence sur le budget ordinaire de l'ONU. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées pour mettre en œuvre les activités prévues.

4. En ce qui concerne la résolution 68/10, il faudrait ajouter un produit supplémentaire au programme de travail approuvé pour la période biennale 2012-2013, à savoir appuyer la convocation de la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale en 2013, qui se tiendra immédiatement après la troisième session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif. L'application de la présente résolution n'aura aucune incidence sur le budget ordinaire de l'ONU. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées pour mettre en œuvre les activités prévues.

Annexe II

Réunions d'organes subsidiaires tenues depuis la soixante-septième session de la Commission

Organe subsidiaire et membres du bureau	Session	Cote du rapport
Réunions des comités		
I. Comité de la réduction des risques de catastrophe	Deuxième session, Bangkok, 29 juin- 1 juillet 2011	E/ESCAP/68/11
Président:	M. Sangman Jeong (République de Corée)	
Premier Vice-Président:	S.E. M. Hassan Ghadami (République islamique d'Iran)	
Vice-Présidents:	M. Mohamed Thajudeen (Malaisie) M. Loti Yates (Îles Salomon)	
Rapporteur:	M. Masni Eriza (Indonésie)	
II. Comité du commerce et de l'investissement	Deuxième session, Bangkok, 27-29 juillet 2011	E/ESCAP/68/6
Président:	M. Mozibur Rahman (Bangladesh)	
Vice-Présidente:	M ^{me} Lucita Piamontes Reyes (Philippines)	
Rapporteur:	M. Alex Kerangpuna (Papouasie-Nouvelle-Guinée)	
III. Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif	Deuxième session, Bangkok, 7-9 décembre 2011	E/ESCAP/68/4
Président:	M. Urgamal Byambasuren (Mongolie)	
Vice-Présidents:	M. Sanjay Kumar Rakesh (Inde) M. Bobby Hamzar Rafinus (Indonésie)	
Rapporteur:	M. Oscar Malielegaoi (Samoa)	
IV. Comité de l'environnement et du développement	Deuxième session, Bangkok, 22-24 février 2012	E/ESCAP/68/10
Président:	M. Naoya Tsukamoto (Japon)	
Vice-Présidents:	M. Abbas Golriz (République islamique d'Iran) M ^{me} Altynay Dyussekova (Kazakhstan)	
Rapporteur:	M. Ahmad Kamal Wasis (Malaisie)	

Organe subsidiaire et membres du bureau	Session	Cote du rapport
Conseils d'administration		
I. Conseil d'administration du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP)	Septième session, Bali (Indonésie) 27 et 28 octobre 2011	E/ESCAP/68/8
Présidente: M ^{me} Sirilak Suwanrangi (Thaïlande)		
Vice-Président: M. Astu Unadi (Indonésie)		
II. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC)	Sixième session, Cheonan (République de Corée), 29 octobre 2011	E/ESCAP/68/12
Président: M. Shankar Aggarwal (Inde)		
Vice-Présidente: M ^{me} Rungthip Sripetchdee (Thaïlande)		
III. Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP)	Septième session, Chiba (Japon), 8 et 9 décembre 2011	E/ESCAP/68/14
Président: M. Trevor Sutton (Australie)		
Vice-Président: M. Takao Itou (Japon)		
IV. Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT)	Septième session, Bangkok, 9 décembre 2011	E/ESCAP/68/7
Président: M. Somchai Tiamboonprasert (Thaïlande)		
Vice-Président: M. Ashwani Gupta (Inde)		
V. Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD)	Huitième session, Yogyakarta (Indonésie), 21-22 mars 2012	E/ESCAP/68/5
Président: M. Hasil Sembiring, (Indonésie)		
Vice-Président/ Rapporteur: M. Rangsit Poosiripinyo (Thaïlande)		
Autres réunions intergouvernementales		
I. Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement	Bangkok, 6-8 février 2012	E/ESCAP/68/13
Président: S.E. M. Ratu Epeli Nailatikau (Fidji)		
Vice-Présidente: M ^{me} Nafsiah Mboi (Indonésie)		
Rapporteur: M. Sunil Samaraweera (Sri Lanka)		

Organe subsidiaire et membres du bureau	Session	Cote du rapport
II. Conférence ministérielle sur les transports	Deuxième session, Bangkok, 12-16 mars 2012	E/ESCAP/68/9
Président: S.E. M. Lyonpo Nandalal Rai (Bhoutan)		
Vice- Présidents: S.E. M. Tauch Chankosal (Cambodge) S.E. M. Weng Mengyong (Chine) S.E. M. Pak Jong-Song (République populaire démocratique de Corée) S.E. M. Timoci L. Natuva (Fidji) S.E. M. Bambang Susantono (Indonésie) S.E. M. Ali Nikzad (République islamique d’Iran) S.E. M. Kazuo Inaba (Japon) S.E. M. Sommad Pholsena (République démocratique populaire lao) S.E. Datuk Abdul Rahim Bakri (Malaisie) S.E. M. Ahmed Shamheed (Maldives) S.E. M. Tugs Purevdorj (Mongolie) S.E. M. Thant Shin (Myanmar) S.E. M. Francis Awesa (Papouasie-Nouvelle-Guinée) S.E. M. Joo Sung-Ho (République de Corée) S.E. M. Santha Kumara Ananda Welgama (Sri Lanka) S.E. M. Chadchart Sittipunt (Thaïlande) S.E. M. Nguyen Hong Truong (Viet Nam)		
Rapporteur: M. Hong Sinara (Cambodge)		

Annexe III

Publications et documents de la Commission

A. Publications parues depuis la soixante-septième session*

Direction exécutive et gestion

Annual Report 2010–2011: Working towards Shared Prosperity, Equity and Sustainable Development. ST/ESCAP/2603.

Asia-Pacific Publications Catalogue 2011. ST/ESCAP/2635.**

Asia-Pacific Regional MDG Report 2011/12: Accelerating Equitable Achievement of the MDGs, Closing Gaps in Health and Nutrition Outcomes. CESAP, BAsD, et PNUD, février 2012.

ESCAP Profile 2012: Balancing Development.

The Regional Dimension of Development and the UN System. CEA, CEE, CEPALC, CESA0 et CESAP, novembre 2011.

*What's Ahead @ ESCAP***

Sous-programme 1

Politiques macroéconomiques et développement inclusif

Asia-Pacific Development Journal

Vol. 18, n° 1, juin 2011. ST/ESCAP/2599. (E.11.II.F.7)

Vol. 18, n° 2, décembre 2011. ST/ESCAP/2611. (E.11.II.F.11)

CAPSA Strategic Plan 2011-2020. CRPAD-CESAP, 2011.

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2011: Year-end Update, Steering Asia-Pacific Development Through Global Turbulence. ST/ESCAP/2612.

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2012: Pursuing Shared Prosperity in an Era of Turbulence and High Commodity Prices, mai 2012. ST/ESCAP/2628. (E.12.II.F.9).

Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century. Étude thématique 2012. ST/ESCAP/2629.

MPDD Policy Briefs**

N° 8, mai 2011. *Asia-Pacific least developed countries in the next decade: strategy and policy agenda for building productive capacities.*

N° 9, mai 2011. *South-South cooperation in Asia-Pacific: emerging trends and potential.*

* Selon le cas, sont indiqués la cote du document de la CESAP et le numéro de vente des publications des Nations Unies (entre parenthèses).

** La publication est disponible en ligne.

Nº 10, juin 2011. *Towards a global currency for a global economy: proposals for the G20 summits.*

*MPDD Working Papers***

WP/11/16, avril 2011. *Financial crisis and regional economic cooperation in Asia-Pacific: towards an Asian economic community?*

WP/11/17, août 2011. *Productive capacities in Asia and the Pacific.*

WP/11/18, juin 2011. *High food and oil prices and their impact on the achievement of MDG 1 in Asia and the Pacific.*

WP/11/19, août 2011. *Impact of health expenditure on achieving the health-related MDGs.*

WP/12/01, janvier 2012. *High food prices in Asia-Pacific: policy initiatives in view of supply uncertainty and price volatility.*

Palawija News (CRPAD):

Vol. 28, n° 1, avril 2011.

Vol. 28, n° 2, août 2011.

Vol. 28, n° 3, décembre 2011.

**Sous-programme 2
Commerce et investissement**

*APTIAD Briefing Note:***

Nº 2, juin 2011. *How much trade is covered by the RTAs and why does it matter?*

Nº 3, mars 2012. *An update on the trade agreements of Asia-Pacific economies.*

*ARTNeT Newsletter:***

Vol. 7, n° 1, novembre 2010 – juin 2011

Vol. 7, n° 2, août – novembre 2011

*ARTNeT Policy Brief Series:***

Nº 31, octobre 2011. *Recent "green" policies – limited environmental benefits and distorted imports: What should trade policymakers do?*

Nº 32, novembre 2011. *What Role for Industrial Policy in the Asia-Pacific after the Crisis?*

Nº 33, février 2012. *It's not all about trade: preferential trading agreements induce economic reforms in developing countries.*

Nº 34, mai 2012. *Thailand's 2011 flooding: its impacts on direct exports and global supply chain disruptions.*

*ARTNeT Working Paper Series:***

Nº 96, mars 2011. *Utilization of trade agreements in Sri Lanka: perceptions of exporters vs. statistical measurements.*

- № 97, mars 2011. *Features of post-crisis protectionism in Asia and the Pacific.*
- № 98, avril 2011. *Rules of origin in GSP schemes and their impact on Nepal's exports: a case study of tea, carpets, pashmina and handicrafts products.*
- № 99, avril 2011. *Utility of regional trade agreements: experience from India's regionalism.*
- № 100, mai 2011. *Coping with food price hikes: strategies of the poor in Kandy, Sri Lanka.*
- № 101, mai 2011. *Rules of origin and development of regional production network in Asia: case studies of selected industries.*
- № 102, mai 2011. *Impacts of the global economic crisis on foreign trade in lower-income economies in the Greater Mekong Sub-region and policy responses: the case of Vietnam and its implications for Lao PDR and Cambodia.*
- № 103, juin 2011. *Analysis of export and import processes of selected products in Thailand.*
- № 104, juin 2011. *Implications of agri-food standards for Sri Lanka: case studies of tea and fisheries export industries.*
- № 105, septembre 2011. *The rich keep getting richer in India! Says who?*
- № 106, octobre 2011. *Does the data support the neo-mercantilist preoccupation with protecting manufacturing?*
- № 107, novembre 2011. *Impact of India-ASEAN Free Trade Agreement: a cross-country analysis using applied general equilibrium modelling.*
- № 108, décembre 2011. *Achieving a sustainable automotive sector in Asia and the Pacific: challenges and opportunities for the reduction of vehicle CO2 emissions.*
- № 109, décembre 2011. *Regional cooperation for improvement of trade procedures: the case of Japan.*
- № 110, janvier 2012. *Ethical distance and difference in bilateral trade.*
- № 111, février 2012. *Can India become an export platform for global operations of Japanese and American multinational corporations affiliates?*
- № 112, mars 2012. *Trade concentration and crisis spillover: case study of transmission of the subprime crisis to Thailand.*
- Asia-Pacific Tech Monitor (CAPTT):*
- Vol. 28, n° 2, mars - avril 2011. *Biotechnology innovation and commercialization.*
- Vol. 28, n° 3, mai - juin 2011. *South-South cooperation and market mechanisms for technology transfer.*
- Vol. 28, n° 4, juillet - août 2011. *Institutional networking for enhancing innovation.*
- Vol. 28, n° 5, septembre - octobre 2011. *Enhancing SME competitiveness through technology monitoring, acquisition and adoption.*

Vol. 28, n° 6, novembre - décembre 2011. *Environmentally sustainable low-carbon technologies opportunities for SMEs.*

Asia-Pacific Trade and Investment Agreements Database **

Asia-Pacific Trade and Investment Report 2011: Post-crisis Trade and Investment Opportunities, juillet 2011. ST/ESCAP/2596 (E.11.II.F.8).

Data Harmonization and Modelling Guide for Single Window Environment. UNNExT, CESAP et CEE, 2012. ST/ESCAP/2619.

Directory of trade and investment-related organizations of developing countries and areas in Asia and the Pacific. (Base de données) **

E-TISNET Trade and Investment News and Information Sources, 2011 (mensuel) **

E-TISNET Quarterly News: **

avril – juin, 2011.

juillet – septembre, 2011.

Fighting Irrelevance: The Role of Regional Trade Agreements in International Production Networks in Asia. juillet 2011. ST/ESCAP/2597 (E.11.II.F.3).

Guidelines on Establishing and Strengthening National Coordination Mechanisms for Trade and Transport Facilitation in the ESCAP Region. TID/TD, décembre 2011. **

Policy Guidebook for SME Development in Asia and the Pacific. 2011. ST/ESCAP/2621.

Service Sector Reforms: Asia-Pacific Perspectives. ADBI and ARTNeT, 2011.

Studies in Trade and Investment: **

N° 70, 2011. *Enabling environment for the successful integration of small and medium-sized enterprises in global value chains: country studies on Bangladesh, Nepal and Sri Lanka.* ST/ESCAP/2610.

N° 71, 2011. *Trade facilitation in Asia and the Pacific: an analysis of import and export processes.* ST/ESCAP/2615. (E.12.II.F.3).

N° 72, décembre 2011. *Promoting sustainable and responsible business in Asia and the Pacific: the role of government.*

N° 73, décembre 2011. *Climate-smart trade and investment in Asia and the Pacific: towards a triple-win outcome.* ST/ESCAP/2614.

N° 74, décembre 2011. *Facilitating agricultural trade in Asia and the Pacific.* ST/ESCAP/2616.

N° 75, décembre 2011. *India: a new player in Asian production networks?* ST/ESCAP/2624.

N° 76, 2011. *Trade beyond Doha: prospects for the Asia-Pacific least developed countries.* ST/ESCAP/2625.

Trade and Investment Division, Staff Working Papers:

Nº 03/11, 16 mai 2011. *How do people in Asia and the Pacific migrate legally for work? An overview of legal frameworks: GATS Mode 4, PTAs and Bilateral Labour Agreements.*

Nº 04/11, 8 septembre 2011. *Trade costs in the India-Mekong Subregion: identifying policy priorities for trade facilitation.*

Nº 05/11, décembre 2011 (mis à jour le 15 janvier 2012). *Trade costs in Asia and the Pacific: improved and sectoral estimates.*

Trade-led Growth: A Sound Strategy for Asia, décembre 2011. ST/ESCAP/2618 (E.11.II.F.4).

*UNAPCAEM Policy Brief: ***

Nº 1, janvier – avril 2012. *Urban Agriculture: Improving Food Security and Environmental Health of Cities.*

*UNNExT Brief: Towards a single window trading environment: (CESAP-CEE) ***

Nº 6, avril 2011. *Japan's development of a single window – case of NACCS.*

Nº 7, septembre 2011. *Achieving effective stakeholder coordination.*

VATIS Update: Biotechnology (CAPTT):

Vol. 1, n° 108, mars - avril 2011

Vol. 1, n° 109, mai - juin 2011

Vol. 1, n° 110, juillet - août 2011

Vol. 1, n° 111, septembre - octobre 2011

Vol. 1, n° 112, novembre - décembre 2011

VATIS Update: Food Processing (CAPTT):

Vol. 3, n° 107, mai - juin 2011

Vol. 3, n° 108, juillet - août 2011

Vol. 3, n° 109, septembre - octobre 2011

Vol. 3, n° 110, novembre - décembre 2011

VATIS Update: Non-conventional Energy (CAPTT):

Vol. 2, n° 107, mars - avril 2011

Vol. 2, n° 108, mai - juin 2011

Vol. 2, n° 109, juillet - août 2011

Vol. 2, n° 110, septembre - octobre 2011

Vol. 2, n° 111, novembre - décembre 2011

VATIS Update: Ozone Layer Protection (CAPTT):

Vol. 4, n° 105, mars - avril 2011

Vol. 4, n° 106, mai - juin 2011

Vol. 4, n° 107, juillet - août 2011

Vol. 4, n° 108, septembre - octobre 2011

Vol. 4, n° 109, novembre - décembre 2011

VATIS Update: Waste Management (CAPTT):

Vol. 5, n° 102, janvier - février 2011

Vol. 5, n° 103, mars - avril 2011

Vol. 5, n° 104, mai - juin 2011

Vol. 5, n° 105, juillet - août 2011

Vol. 5, n° 106, septembre - octobre 2011

Vol. 5, n° 107, novembre - décembre 2011

Sous-programme 3
Transports

A Guidebook on Public-Private Partnership in Infrastructure, janvier 2011.

Guidelines for Minimum Standards and Codes of Professional Conduct for Freight Forwarders, Non-Vessel Operating Common Carriers and Multimodal Transport Operators, 2011.**

Guidelines on Establishing and Strengthening National Coordination Mechanisms for Trade and Transport Facilitation in the ESCAP Region, TID/TD, décembre 2011.**

Monograph Series on Facilitation of International Road Transport in Asia and the Pacific. ST/ESCAP/2607.

Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific 2011. ST/ESCAP/2623.

Secure Cross Border Transport Model, mai 2012.

Statistical Abstract of transport in Asia and the Pacific, 2011.**

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific:**

N° 80, 2011. *Sustainable urban freight transport*. ST/ESCAP/SER.E/80.

N° 81, 2011. *Planning for accessibility and rural roads*. ST/ESCAP/SER.E/81.

Sous-programme 4
Environnement et développement

Cities of Opportunity: Partnerships for an Inclusive and Sustainable Future.
Rapport du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, Bangkok,
20-25 juin 2011. ST/ESCAP/2608 (E.11.II.F.12).

*Environment and Development News:***

Vol. 11, n° 1, janvier-mai 2011

Vol. 11, n° 2 et 3, été/automne 2011

Green Growth, Resources and Resilience: Environmental Sustainability in Asia and the Pacific. CESAP, BAsD et PNUE, 2012. ST/ESCAP/2600.

Guidelines for Strengthening Energy Efficiency Planning and Management in Asia and the Pacific. ST/ESCAP/2598.

Low Carbon Green Growth Roadmap for Asia and the Pacific: Turning Resource Constraints and the Climate Crisis into Economic Growth Opportunities, CESAP et Agence coréenne de coopération internationale, avril 2012. ST/ESCAP/2631.

Sous-programme 5
Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe

Directory of Information and Communication Technology for Development Training Institutions in the Asia-Pacific, CAPFTIC, 2011.

Everyday ICT terms for Policymakers and Government Officers, CAPFTIC, 2011.

ICTD Briefing Note Series, octobre 2011. (CAPFTIC):

N° 1, *The Linkage between ICT Applications and Meaningful Development.*

N° 2, *ICT for Development Policy, Process and Governance.*

N° 3, *e-Government Applications.*

N° 4, *ICT Trends for Government Leaders.*

N° 5, *Internet Governance.*

N° 6, *Information Security and Privacy.*

N° 7, *ICT Project Management in Theory and Practice.*

N° 8, *Options for Funding ICT for Development.*

N° 9, *ICT for Disaster Risk Management.*

The Primer Series on ICTD for Youth:

Primer 1: An introduction to ICT for development: a learning resource on ICT for development for institutions of higher education, CAPFTIC, 2011.

Report on analysis of needs assessment survey for ICTD How-To-Do-Series, CAPFTIC, 2011.

Staff working paper: **

2011, *Who is vulnerable during tsunamis? Experiences from the Great East Japan Earthquake 2011 and the Indian Ocean Tsunami 2004.*

2012, *The digital economy as an accelerator of regional integration in Asia-Pacific.*

2012, *Vizualizing ICT indicators.*

Sous-programme 6 Développement social

2011 ESCAP population data sheet, 1 décembre 2011.

Asia-Pacific Population Journal

Vol. 26, n° 1, mars, 2011. ST/ESCAP/2602.

Vol. 26, n° 2, mai, 2011. ST/ESCAP/2620.

Vol. 26, n° 3, septembre, 2011. ST/ESCAP/2626.

Vol. 26, n° 4, décembre, 2011. ST/ESCAP/2627.

Investing in Youth Policy: The Case for Youth Policy Development in Asia-Pacific, Asia-Pacific Interagency Group on Youth, 2011. **

Sous-programme 7 Statistiques

Annual core indicators online database **

Results of the Testing of the ESCAP/WG Extended Question Set on Disability, décembre 2011 **

Statistical Newsletter: **

Second Quarter, 5 juillet 2011

Third Quarter, 7 octobre 2011

Fourth Quarter, décembre 2011

Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2011, octobre 2011. ST/ESCAP/2601 (E.11.II.1).

Sous-programme 8 Activités sous-régionales pour le développement

South and South-West Asian Development Monitor (Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest) **

N° 1, 16 février 2012.

N° 2, 15 mars 2012.

N° 3, 15 avril 2012.

Development challenges in South and South-West Asia: views from the subregion. Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, *Development Papers* n° 1201, avril 2012. **

SRO-ENEA Newsletter:

N° 2011/1, avril 2011.

N° 2011/2, août 2011.

N° 2011/3, décembre 2011.

B. Documents soumis à la Commission à sa soixante-huitième session

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/68/L.1	Ordre du jour provisoire	1
E/ESCAP/68/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	1
E/ESCAP/68/L.3 et Add. 1-22 et rectificatif	Projet de rapport	-
E/ESCAP/68/L.4	Réaffirmation de la situation particulière des petits États insulaires en développement, notamment dans le Pacifique et de leurs vulnérabilités uniques et propres	2
E/ESCAP/68/L.5	Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique	3 a)
E/ESCAP/68/L.6	Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable	3 b)
E/ESCAP/68/L.7	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux	3 c)
E/ESCAP/68/L.9	Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)	3 d), f)
E/ESCAP/68/L.10	Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	3 g)
E/ESCAP/68/L.11	Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022	3 g)
E/ESCAP/68/L.12	Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional	4
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/68/1	Résumé des préparatifs en cours dans le Pacifique en vue de Rio+20 et au-delà: La « situation particulière » des petits États insulaires en développement et son évolution	2 a)
E/ESCAP/68/2	Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique	3
E/ESCAP/68/3	Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission	3
E/ESCAP/68/4	Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa deuxième session	3 a)
E/ESCAP/68/5	Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa huitième session	3 a)
E/ESCAP/68/6	Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa deuxième session	3 b)

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/68/7	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa septième session	3 b)
E/ESCAP/68/8	Rapport du Conseil d'administration du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique sur sa septième session	3 b)
E/ESCAP/68/9	Rapport de la Conférence ministérielle sur les transports	3 c)
E/ESCAP/68/10	Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa deuxième session	3 d)
E/ESCAP/68/11	Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa deuxième session	3 f)
E/ESCAP/68/12	Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	3 f)
E/ESCAP/68/13	Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement	3 g)
E/ESCAP/68/14	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa septième session	3 h)
E/ESCAP/68/15	Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2010-2011	4 a)
E/ESCAP/68/16	Modifications apportées au programme pour la période biennale 2012-2013	4 b)
E/ESCAP/68/17 et Corr.1 (en anglais seulement)	Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2014-2015	4 c)
E/ESCAP/68/18	Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires	4 d)
E/ESCAP/68/19	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP)	5
E/ESCAP/68/20	Date, lieu et thème de la soixante-neuvième session de la Commission (2013)	6
E/ESCAP/68/21	Résumé de l'Étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique	7a) et 7b)
E/ESCAP/68/22	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique	8
E/ESCAP/68/23	Lettre en date du 14 mai 2012, adressée à la Secrétaire de la Commission par le Président du Comité national pour la CESAP du Cambodge	3 a)
Séries d'information		
E/ESCAP/68/INF/1	Information for participants	-
E/ESCAP/68/INF/2	List of participants	-
E/ESCAP/68/INF/3 et Add.1	Programme performance report for the biennium 2010-2011	3
E/ESCAP/68/INF/4	Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia	3 d)
E/ESCAP/68/INF/5	Report of the Mekong River Commission	3 d)
E/ESCAP/68/INF/6	Report of the Typhoon Committee	3 f)
E/ESCAP/68/INF/7	Report of the Panel on Tropical Cyclones	3 f)

